



PAUL SAUVÉ

**L'INDUSTRIE
DE LA
CORRUPTION**

UN ENTREPRENEUR TÉMOIGNE

propos recueillis par Marie-Christine Lemieux-Couture

vlb éditeur



L'INDUSTRIE DE LA CORRUPTION
de Paul Sauvé
est le cent cinquante-cinquième ouvrage
publié chez VLB ÉDITEUR.

VLB éditeur bénéficie du soutien de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC) pour son programme d'édition.

Gouvernement du Québec – Programme de crédit d'impôt pour l'édition de livres – Gestion SODEC.

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada pour nos activités d'édition.

Nous remercions le Conseil des Arts du Canada de l'aide accordée à notre programme de publication.

VLB ÉDITEUR

Groupe Ville-Marie Littérature inc.
Une compagnie de Quebecor Media
1010, rue de La Gauchetière Est
Montréal (Québec) H2L 2N5
Tél. : 514 523-1182
Téléc. : 514 282-7530
Courriel : vml@groupevml.com

Éditeur : Martin Balthazar
Direction littéraire : Véronique Marcotte
Maquette de la couverture : Martin Roux
Photo de l'auteur : Mathieu Rivard

DISTRIBUTEUR EXCLUSIF :

• Pour le Québec, le Canada et les États-Unis :
LES MESSAGERIES ADP*
2315, rue de la Province
Longueuil (Québec) J4G 1G4
Tél. : 450 640-1237
Téléc. : 450 674-6237
*filiale du Groupe Sogides inc.,
filiale de Quebecor Media inc.

Pour en savoir davantage sur nos publications,
visitez notre site : editionsvlb.com

Autres sites à visiter : editionshexagone.com • editionstypo.com
edjour.com • edhomme.com • edutilis.com

Dépôt légal : 4^e trimestre 2011

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011

Bibliothèque et Archives Canada

© VLB ÉDITEUR et Paul Sauvé, 2011

Tous droits réservés pour tous pays

ISBN 978-2-89649-339-5

Paul Sauvé

L'industrie de la corruption

Un entrepreneur témoigne

Propos recueillis par

Marie-Christine Lemieux-Couture

v1b éditeur

Une compagnie de Quebecor Media

Prologue

À plus petite échelle

À votre avis, qu'ont en commun la collusion, le financement des partis politiques, la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec (FTQ), la fausse facturation, le crime organisé, l'économie légale, les prête-noms et le blanchiment d'argent ? La réponse est

simple : l'industrie de la construction.

Depuis 2009, les scandales concernant les pratiques douteuses dans le milieu de la construction foisonnent. Les médias en font leurs choux gras, et depuis des mois, le Parti libéral du Québec fait tout pour éviter une commission d'enquête.

Quelques semaines seulement avant la sortie de cet ouvrage, le rapport de Jacques Duchesneau, chef de l'Unité Anticollusion (UAC), décrit la situation en des termes qui ne prêtent pas à confusion : « Un grand nombre d'entreprises québécoises du domaine de la construction entretiennent des liens avec des organisations criminelles. On présume donc fortement que certaines jouent d'influence sur les contrats octroyés par le gouvernement, voire qu'elles ont déjà mis les pieds sur les chantiers mêmes du ministère. »

On ne peut être plus clair !

Les controverses sont tellement nombreuses que plus personne ne sait où donner de la tête : les séjours de politiciens et de dirigeants syndicaux sur le luxueux yacht de l'entrepreneur en construction Tony Accurso, les comptes de dépenses faramineux de l'ancien vice-président de la FTQ-Construction ou ses relations avec des individus douteux, les allégations de favoritisme ou de collusion dans l'octroi de contrats publics, le lobbying illégal, les marchés truqués, la violence et l'intimidation sur les chantiers...

Les sujets ne manquent pas pour déshonorer la profession d'entrepreneur en construction.

Dans ce contexte, la nécessité de tirer les choses au clair s'impose. Il y a tant de doutes qui planent sur l'industrie que l'urgence d'approfondir le sujet est réelle. Pendant longtemps, j'ai

eu l'impression de lutter seul. Pris entre mes chantiers, la politique, la mafia et les syndicats, je me serais cru en plein roman policier. C'était une source de grande frustration parce que la réalité dépassait parfois la fiction. À l'époque, ce qui m'apparaissait comme une évidence ne pouvait être raconté.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui et c'est pourquoi j'ai décidé d'écrire ce livre.

Je n'ai pas la prétention de croire que mon histoire est celle de tous ceux qui évoluent dans le monde de la construction, mais je pense qu'elle peut éclairer un peu cet état des lieux particulièrement noir. Je laisse le soin aux enquêteurs de la Sûreté du Québec (SQ) et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), aux journalistes d'enquête, aux procureurs et aux autres professionnels de trouver les coupables. En attendant, je me permets de livrer mon témoignage en guise de contribution à la lutte pour assainir les mœurs dans l'industrie de la construction. Aussi, j'espère convaincre le lecteur d'agir car, en parlant de l'intérieur, avec humilité, j'ose croire qu'il me sera possible de rendre ces enjeux plus accessibles à tout un chacun. Enfin, sur le plan personnel, ce livre est pour moi l'aboutissement d'un cheminement et, en quelque sorte, un mea-culpa. Raconter ces événements qui m'ont profondément ébranlé me permettra peut-être de faire la paix avec moi-même et avec les erreurs que j'ai moi aussi commises, afin de tourner la page pour de bon.

À l'origine du tapage médiatique

Pour remonter au début de la dernière vague de scandales dans l'industrie de la construction, il faut retourner en mars 2009, alors que des enquêteurs de la SQ s'invitaient au siège social de la FTQ. Ils y ont saisi des dossiers concernant une petite entreprise spécialisée en maçonnerie. Cette perquisition faisait suite à mes allégations : l'entreprise en question aurait été infiltrée par les motards après avoir fait une demande d'aide financière au Fonds de solidarité de la FTQ. L'entreprise n'était nulle autre que celle que je dirige encore aujourd'hui, LM Sauvé CMC.

Quand, en 2006, je suis allé quérir l'aide de la SQ pour sauver mon entreprise, les enquêteurs ne suivaient plus la trace des motards qui s'étaient infiltrés dans le domaine de la construction

où les pratiques favorisaient les transactions douteuses et le blanchiment d'argent. Mon entreprise était alors la proie des motards, dirigés par Normand « Casper » Ouimet, un Hells Angels de la section de Trois-Rivières, dont le nom défrayera par la suite la chronique à de nombreuses reprises¹.

Cet individu m'avait été référé par nul autre que Jocelyn Dupuis, l'ex-directeur général de la FTQ-Construction, mais nous y reviendrons plus tard...

J'ai donc pu mettre les enquêteurs sur la bonne piste. Le 15 avril 2009, l'opération Shar-Qc menait à l'arrestation de plus d'une centaine de sympathisants des Hells Angels. Ouimet, en fuite, était recherché par un mandat d'arrêt. Ce jour-là, j'étais à Toronto. J'entendais le bruit des hélicoptères se dirigeant vers le Québec.

À partir de là, tout a été très vite. Aujourd'hui encore, pas une semaine ne s'écoule sans que les médias parlent de construction. Beaucoup de questions ont été soulevées, beaucoup de gens ont été mis en cause, mais peu de mesures ont encore été prises et peu de représailles ont été exercées. Les questions restent les mêmes, car les mêmes actions donnent les mêmes résultats. Pourquoi payons-nous quarante pour cent trop cher pour nos travaux ? Pourquoi des entreprises reconnues coupables de fraude fiscale continuent-elles d'obtenir de gros contrats publics ? Quelle influence le crime organisé a-t-il sur l'industrie et ses différents paliers ? Quels impacts les dons d'employés de grosses firmes de génie-conseil ont-ils sur l'attribution des contrats publics et le choix des sous-traitants ? Pourquoi le gouvernement Charest s'entête-t-il à refuser une commission d'enquête ? Etc.

Exposant le *modus operandi* du domaine de la construction, décrivant les chantiers névralgiques sur lesquels j'ai œuvré, survolant l'histoire de ma propre compagnie et mon passage chez SNC-Lavalin, mon témoignage ne répondra sans doute pas à toutes les questions, mais il lèvera le voile sur certaines pratiques et tentera de donner des pistes de réflexion.

Le lecteur pourra ensuite en tirer ses propres conclusions.

1. Mis en cause dans l'opération Diligence, Ouimet sera inculpé de 29 chefs d'accusation en lien avec l'opération Shar-Qc, dont 22 meurtres prémédités. (À lire

– entre autres – un l'article sur Cyberpresse.ca du 2 novembre 2010 par Caroline Touzin).

Introduction

Le prix le plus bas fait loi

On associe souvent la collusion à un groupe d'entrepreneurs qui se consultent non seulement pour obtenir de gros contrats, mais aussi pour arranger les prix à leur guise. Pourtant, au Québec comme au Canada, des lois et des structures publiques régissent les pratiques

collusoires afin d'assurer une concurrence saine dans un libre marché. La classe politique aurait-elle un quelconque intérêt à maintenir un système où les intérêts privés prévalent contre les intérêts publics ?

Afin d'explicitier les enjeux qui nous concernent, je décrirai deux lois ayant des impacts déterminants sur l'industrie de la construction au Québec : la Loi sur les contrats des organismes publics¹ et la Loi sur le financement des partis politiques². L'une concerne l'octroi des contrats pour les travaux publics, l'autre établit les barèmes du financement des partis politiques.

Sur le plan législatif, ces lois ont été mises en place par souci de transparence et d'équité. La démocratie va de pair avec le principe de transparence, et l'exercice de nos droits, autant comme citoyens que comme travailleurs, repose sur la notion d'égalité des chances. Mais qui, dans un Québec miné par les scandales et une économie politique discutable, est encore assez naïf pour croire que ces valeurs ont encore cours ? Un parti politique défendant les intérêts des classes plus pauvres de la société obtiendra leur vote, mais aussi leur soutien financier. Même chose pour un parti politique qui défend les intérêts des classes les plus riches. S'il n'y a pas égalité des moyens, comment pourrait-il y avoir égalité des chances ? Quant à la transparence, c'est-à-dire la capacité d'objectiver les faits et d'éclaircir les activités politiques, elle se bute aux subterfuges mis en place pour contourner les lois.

La dictature du prix

La Loi sur les contrats des organismes publics délimite les paramètres permettant à un organisme public d'octroyer un

contrat à une entreprise, que ce soit un contrat d'approvisionnement, de services, de travaux de construction, un partenariat public-privé, ou tout autre contrat déterminé par règlement du gouvernement. Plusieurs organismes publics sont soumis à cette loi, comme les différents ministères, les commissions scolaires, les agences de santé et de services sociaux, etc. D'autres ne le sont pas; la Société des alcools du Québec (SAQ) et la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec (CSST), par exemple.

La Loi témoigne d'un souci de transparence. Elle vise à ce que tous les concurrents soient traités de manière intègre et équitable, c'est-à-dire sans favoritisme. Cette même loi donne à tout contractuel qualifié la possibilité de participer aux appels d'offres des organismes publics (en construction, est considéré comme « qualifié » tout entrepreneur détenant l'ensemble des licences nécessaires à la réalisation des travaux énoncés dans l'offre de contrat). De plus, la Loi munit les organismes publics d'outils permettant de choisir des contractuels qui respectent les exigences gouvernementales en matière de développement durable et d'environnement. Enfin, elle assure la création d'un système d'évaluation de la qualité ainsi qu'une meilleure gestion des fonds publics.

Les principes fondateurs de cette loi sont donc tout à fait nobles.

Ils prétendent garantir un accès démocratique à des contrats fort lucratifs distribués par le gouvernement, tout en soulignant l'importance de l'accomplissement de travaux de qualité respectant l'environnement. Cela dit, il serait mal avisé de s'en tenir aux seuls objectifs de la Loi. Nous devons prêter attention à ses modes d'application.

Il y a deux façons d'obtenir un contrat en vertu de la Loi sur les contrats d'organismes publics : soit de gré à gré, soit par appel d'offres public. Les contrats d'une valeur de plus de cent mille dollars sont soumis, sauf exceptions³, à l'obligation d'aller en appel d'offres. De plus, la Loi affirme clairement : « Un organisme ne peut scinder ou répartir ses besoins ou apporter une modification à un contrat dans le but d'éluder l'obligation de recourir à la procédure d'appel d'offres public ou de se soustraire à toute

obligation découlant de la présente loi⁴. » Il n'est donc pas possible de diviser un contrat pour répartir sa valeur et ainsi échapper à l'obligation de démocratiser son offre.

Dans le cas des travaux de construction, l'octroi des contrats est soumis au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics⁵. Le règlement prévoit que, parmi tous ceux qui respectent les conditions de conformité du contrat offert, le choix du contractant ira au plus bas soumissionnaire : « L'organisme public adjuge le contrat à l'entrepreneur qui a soumis le prix le plus bas⁶. » Or, est-ce que les compétences sont réellement égales ? De manière générale, les organismes publics ont la possibilité, mais ne sont pas contraints, d'évaluer la concession d'un contrat en fonction de la qualité des services proposés.

Dans le cas où un organisme public désirerait évaluer la qualité de l'ouvrage proposé, les conditions et modalités d'évaluation de la qualité, prévues aux annexes 4 et 5 du Règlement, visent à déterminer un « niveau de performance acceptable ». Le contrat sera adjugé au soumissionnaire dont le prix ajusté est le plus bas. Ainsi donc, même dans le cas où c'est la qualité qui est évaluée, le contrat ira à l'entrepreneur dont le prix ajusté est le plus bas.

On comprend facilement que du fait de ce principe, le critère de qualité est relégué à un rang secondaire.

Un autre aspect du Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics est l'obligation, en vertu de l'article 7, de soumettre la réception des soumissions à un endroit, une date et une heure fixées à l'avance. Au Québec, les soumissions assujetties doivent passer par le Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ), un organisme privé dirigé par l'Association de la construction du Québec (ACQ), la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ) et la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ). Cette contrainte institutionnelle empêche les entrepreneurs d'avoir un lien direct avec le marché et laisse entrevoir les liens d'influence dont jouit l'institution dans son rôle de filtration.

Le BSDQ gaine le marché en ajoutant des barrières tarifaires à celles, déjà nombreuses, de la Commission de la construction du

Québec (CCQ). Puisque les sous-traitants prennent en charge une grande partie des travaux concédés, ils devraient pouvoir se montrer concurrentiels sur le marché sans qu'on leur impose des prix. Un volume de travail ajusté à la loi de l'offre et de la demande sur l'ensemble des occasions de contrats permettrait d'assainir la relation entre sous-traitants et entrepreneurs généraux. Les médias québécois ont démontré l'existence d'un système de fausse facturation chez des sous-traitants qui acceptent des contrats à prix trop bas dans le but d'être concurrentiels, ce qui les prive de la possibilité de payer leurs employés selon les tarifs horaires exigés dans l'industrie. Le travail au noir évite quant à lui le versement des diverses cotisations exigées par le gouvernement et les syndicats, et diminue le prix coûtant d'un employé. Ainsi, le sous-traitant peut épargner jusqu'à cinquante pour cent du salaire de l'ouvrier en ne déclarant pas son travail. Les pertes fiscales dues à la fausse facturation sont estimées à neuf millions de dollars par année au Québec⁷.

Tandis que l'industrie aurait besoin d'un nettoyage en profondeur, on se contente de soulever un peu de poussière à gauche et à droite. Il serait impératif que la CCQ justifie sa présence en effectuant une étude comparative des coûts salariaux au Québec et dans les autres provinces canadiennes, et cela, avec le concours d'économistes et de chercheurs qualifiés. Il y a quelques années, un économiste travaillant pour la CCQ avait comptabilisé ces données dans une étude approfondie. Les résultats de ses recherches ont été tamisés. Si l'on publiait l'ensemble des clauses qui régissent les différents coûts – des lunettes de sécurité au salaire moyen d'un ouvrier spécialisé – afférents à la construction, on pourrait savoir où le Québec se situe vraiment. Ce n'est qu'à partir de ce genre de comparaison que l'on pourra réajuster le rôle de la CCQ pour qu'elle surveille le marché sans faire de l'interventionnisme.

Par ailleurs, comment interpréter les interventions de la CCQ à la lumière des liens qu'entretiennent ses têtes dirigeantes avec celles de la FTQ-Construction ? L'ex-directeur général et l'ex-président de la FTQ-Construction ont tous deux été reconnus pour leurs liens avec des personnes hautement médiatisées : Jocelyn Dupuis avec Normand Ouimet, membre des Hells Angels, et Jean

Lavallée avec Tony Accurso, homme d'affaire influent de l'industrie de la construction dont l'une des entreprises du groupe a été reconnue coupable de fraude fiscale par le gouvernement du Canada. Ils ont continué de siéger au conseil d'administration de la CCQ même après que la FTQ-Construction a exigé leurs démissions. Au moyen de ses inspecteurs, la CCQ peut exercer un contrôle énorme sur les chantiers en ralentissant leur progression ou en retirant des licences, par exemple.

Il peut être dangereux de laisser un organisme aussi puissant entre les mains de n'importe qui.

On le devine facilement, le danger tient dans la nature même du système qui peut conduire à l'effet inverse de celui recherché. Selon le philosophe et économiste Adam Smith : « Tous les privilèges exclusifs des corporations, les statuts d'apprentissage et toutes les lois qui, dans les branches d'industrie particulière, restreignent la concurrence à un plus petit nombre de personnes qu'il n'y en aurait sans ces entraves, ont la même tendance que les monopoles⁸ ». C'est ce à quoi conduisent les cotisations versées à la CCQ, aux centrales syndicales, aux Fonds de formation, à la CSST, mais aussi, la nécessité de cautionnement, les lois et règlements qui maintiennent finalement l'industrie dans un marasme anticoncurrentiel propice à la collusion par « trucage d'offre ».

Trucage d'offre

Le Bureau de la concurrence du Canada emploie l'expression « trucage d'offre » pour qualifier l'infraction qui consiste à pratiquer la collusion et à gonfler artificiellement les prix dans une industrie donnée. On parle de trucage d'offre lorsque deux concurrents ou plus font une entente pour fixer le prix de leur soumission ou lorsqu'un concurrent accepte de ne pas soumissionner.

Selon le Bureau de la concurrence, les facteurs favorisant les pratiques collusoires dans un secteur industriel sont l'homogénéité du produit offert, le nombre peu élevé de concurrents se disputant le marché, la simplicité du produit ou du service proposé, l'absence de nouveauté technologique dans le domaine, une association commerciale ou professionnelle ayant une forte influence dans le secteur (comme par exemple les centrales

syndicales ayant un pouvoir important, comme c'est le cas pour le placement de la main-d'œuvre dans la construction), et un produit ou service unique.

Les formes les plus courantes de ces offres collusoires sont les soumissions de couverture, la rotation des soumissions, la suppression de soumissions et la répartition du marché.

La soumission de couverture (ou soumission complémentaire) est une soumission dont le prix est délibérément trop élevé qui sert uniquement à orienter le choix vers une soumission déterminée à l'avance. Par exemple, si l'on décide que la soumission gagnante sera au prix d'un million, toutes les autres offriront un prix supérieur à un million cinq cent mille. Cette pratique permet non seulement d'attribuer le contrat à une entreprise choisie d'avance, mais aussi de faire grimper les prix.

La rotation des soumissions est une procédure selon laquelle plusieurs fournisseurs s'associent pour présenter tour à tour la soumission la plus avantageuse, de sorte que chacun d'entre eux obtiendra un contrat à un moment ou à un autre. Les entreprises peuvent aussi convenir entre elles d'arrangements, par exemple le partage des contrats de sous-traitance, afin de bénéficier des pactes qu'elles font entre elles.

La suppression de soumission consiste à ne pas présenter de soumission sur un appel d'offres de sorte qu'une autre, préalablement choisie, soit acceptée. Pour éviter qu'un entrepreneur ne soumissionne, les entreprises n'ont pas recours qu'aux « arrangements » : les menaces et l'intimidation sont couramment utilisées comme techniques dissuasives.

La répartition de marché concerne des accords verticaux et des pratiques commerciales permettant de limiter la concurrence entre les entreprises dans un domaine donné.

Dans tous les cas, il s'agit, pour les entreprises, de coordonner leurs soumissions de façon à donner l'impression d'offres concurrentielles. Dans les faits, il n'en est rien. Elles cachent souvent des prix gonflés par des accords souterrains et un intérêt minime pour la qualité des ouvrages proposés.

Il résulte de ces pratiques anticoncurrentielles un gaspillage des fonds publics dans des contrats beaucoup trop onéreux, et les consommateurs se voient forcés de payer des factures plus salées

qu'elles ne devraient l'être. Par exemple, l'émission de télévision *Enquête* révélait, en 2009, qu'une étude de Transports Canada a évalué que le Québec payait quarante-trois pour cent plus cher que la moyenne canadienne pour la construction d'une route à deux voies⁹. Un pourcentage difficile à avaler pour le contribuable québécois, considérant le piètre état de nos routes.

Un monopole tacite

La collusion représente un cercle vicieux pour le marché. Elle consolide la position des entreprises sur le marché en éliminant la concurrence, de sorte qu'un monopole tacite est mis en place. Une fois le cartel formé, il peut jouer avec les prix sans craindre de se voir refuser un contrat. Avec le temps, les prix ainsi gonflés artificiellement font office de normes dans le milieu et il devient de plus en plus difficile d'évaluer le juste prix des travaux. Cela explique pourquoi, d'une ville à une autre, les prix d'ouvrages similaires seront largement différents¹⁰.

S'opposer à ces consortiums n'est pas une mince affaire. Un entrepreneur qui refuserait de se conformer aux pratiques collusoires s'exposerait à la répression, aux menaces et à l'intimidation. S'il obtenait le contrat pour ne pas avoir flanché devant ces mesures dissuasives, il pourrait subir des dommages matériels, et mettre sa sécurité et celle de ses proches en jeu. De plus, le démantèlement de la collusion n'est pas simple. D'une part, il est difficile de prouver qu'il y a collusion dans un dossier. D'autre part, les représailles subies par les entrepreneurs qui ne jouent pas le jeu font rarement l'objet de plaintes.

Enfin, il est évident que ces regroupements collusoires soient liés au crime organisé, où règne la loi du silence. La mafia italienne montréalaise joue un rôle clé dans l'industrie de la construction.

Un syndic bien informé m'a expliqué un jour qu'il existait un groupe d'entrepreneurs qui s'était organisé pour monopoliser le marché des attributions de contrats et blanchir le fruit de leurs détournements. Selon lui, quatre-vingts pour cent des contrats attribués par la Ville de Montréal seraient donc octroyés à un groupe connu sous le nom de « *Fabulous Fourteen* », une association d'entrepreneurs qui aurait ses entrées avec la mafia.

Une partie des revenus ainsi obtenus, soit trois à cinq pour cent seraient versés à la mafia. Certains affirment que ce pourcentage serait un paiement au crime organisé pour service rendu (soit l'obtention du contrat); d'autres affirment qu'il est destiné au financement de partis politiques municipaux. Quoi qu'il en soit, cette « ristourne » sur la valeur du contrat s'apparente au *pizzo*¹¹, un paiement offert à la mafia en échange d'un service et de sa protection. Dans la région de Palerme, en Sicile, cent soixante millions d'euros sont ainsi extorqués chaque année. Le *pizzo* sert de base au pouvoir de la mafia sur la vie économique et politique. Dans ce cas, il est très probable que, si elle est profitable à la mafia, la « ristourne » payée par les entrepreneurs en construction l'est aussi aux politiciens.

Mais il n'y a pas que les entrepreneurs généraux qui soient impliqués dans les pratiques collusoires. Il existe aussi tout un réseau à l'intérieur des firmes de génie-conseil, d'architectes ou d'avocats. Surtout, il y aurait collaboration entre les instances chargées d'octroyer les contrats, et, dans le cas des contrats publics, il s'agit du gouvernement lui-même. Peu d'entreprises privées ont avantage à investir dans le financement des partis politiques; qui plus est, peu d'entre elles ont les moyens d'investir de grosses sommes. Par conséquent, les partis sont tentés de solliciter des gens associés à des firmes qui ont non seulement les moyens d'investir, mais également un intérêt à investir : celui d'obtenir des contrats du gouvernement. Il serait relativement naïf de croire que des dons de plusieurs milliers de dollars soient faits de manière tout à fait désintéressée. Quant au parti politique qui reçoit ces milliers de dollars de la part d'une firme, il lui est difficile de faire preuve d'impartialité dans le partage de la tarte publique.

C'est pourquoi on ne peut bien comprendre ce qui se passe dans le monde de la construction sans faire une courte incursion dans celui de la politique, son histoire, le financement des partis et ses scandales...

Le financement des partis politiques

Les « caisses occultes » des partis politiques ne datent pas d'hier, et la volonté de régulariser le financement de ces derniers a fait

l'objet de nombreuses législations. En 1977, la Loi régissant le financement des partis politiques et modifiant la Loi électorale proposée par le gouvernement péquiste de René Lévesque est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Le Québec devient alors l'exemple à suivre. Or, le système de financement « démocratique » des partis politiques n'est jamais venu à bout de la corruption. La première raison de cet échec est que ces lois sont mises en place par ceux-là mêmes qui corrompent le système, les députés qui rédigent et votent les lois, étant en même temps juges et parties.

Récemment, la Loi sur le financement des partis politiques a fait l'objet d'une réforme. Ce n'est pas le fruit du hasard. Selon Tiziano Balmelli, docteur en droit de l'Université de Fribourg, il n'est pas rare que le système de législation qui vise la transparence des mécanismes politico-économiques – c'est-à-dire à rendre visibles les relations entre la classe politique et la classe économique – soit soumis à des révisions successives, adoptées en période de crise à la suite d'accusations de corruption qui ébranlent la « confiance populaire » envers les instances politiques¹².

C'est bien le cas du Québec d'aujourd'hui, dont le gouvernement est comparé à ceux de Taschereau et de Duplessis, connus pour avoir donné lieu aux périodes les plus noires de notre histoire.

De 1875 à 1895, aucune loi ne régissait le système électoral au Québec. À l'époque, on votait à main levée. Les électeurs étaient souvent la proie de menaces et d'intimidation qui influençaient les votes. Des votes qui étaient parfois achetés ou échangés contre des promesses. On offrait des boissons dans les bureaux de scrutin ou on postait des hommes armés pour rappeler l'électeur à l'ordre. Les « personnes morales », c'est-à-dire les entreprises, avaient le droit légitime de collaborer aux caisses des partis politiques. Comme les députés ne recevaient pas de salaire¹³, seuls les mieux nantis pouvaient assumer les dépenses relatives à une campagne électorale. Cela a favorisé la défense des intérêts des classes les plus riches au détriment de l'intérêt du plus grand nombre, tout en bafouant le principe élémentaire de la démocratie, soit le droit à l'égalité des chances. Dans l'exercice

démocratique, une concurrence saine sous-entend la liberté de se présenter comme candidat aux élections, ce qui devrait assurer une représentation d'intérêts politiques variés.

Après plusieurs années de dénonciation des mœurs électorales du Québec, une rectification législative a enfin été mise en place en 1875. La nouvelle loi prévoyait de nombreuses mesures dont le vote secret, la tenue d'élections générales à une même date dans toutes les circonscriptions et, surtout, l'obligation pour tous les partis de rendre des comptes à la population en publiant un rapport détaillé de leurs dépenses électorales ainsi que la nomination d'un « agent officiel » qui devait les approuver.

Par contre, il n'est pas rare, et ce, dans tous les systèmes démocratiques, qu'une phase de contraintes soit suivie d'une phase de laxisme. Une fois les mesures restrictives adoptées par les partis politiques, la confiance de l'électorat est rétablie et un certain laisser-aller tend à s'installer.

C'est ce qui s'est produit à partir de 1892, quand a été abolie la nécessité de publier les sources de financement d'un parti politique. Cependant, en 1895, une nouvelle mesure fixait un plafond de dépenses. Puis, toutes les mesures visant la transparence ont été abolies entre 1903 et 1936. Sous le gouvernement Taschereau, les partis politiques ont été dispensés de l'obligation de tenir un compte de dépenses et de le publier, et de l'obligation d'avoir un agent officiel. Le plafond de dépenses a été supprimé.

L'absence de contrôle du financement des partis politiques manifeste un relâchement des comportements démocratiques. Taschereau et Duplessis ont régulièrement usé de pratiques collusoires, soit en octroyant des licences et des permis à des entreprises dans le but d'obtenir des contributions monétaires, soit en achetant des biens et des services à un prix beaucoup trop élevé en échange de ristournes destinées à la caisse électorale de leur parti. Les partis politiques ayant toujours été financés par des tiers, surtout par des contributions massives d'entreprises, tout le monde y trouvait son compte. Sauf, bien sûr, le citoyen moyen, qui couvrait à même ses impôts des dépenses publiques beaucoup trop importantes pour des instances politiques défendant les intérêts privés plutôt que l'intérêt commun.

De 1956 à 1960, les scandales liés aux pratiques électorales douteuses du parti de Duplessis ont éclaté dans les journaux de la province. Puis, en 1963, la Loi électorale du Québec a été adoptée sous le gouvernement libéral de Jean Lesage. Elle réinstaurait plusieurs mesures de la loi de 1875, dont l'obligation d'avoir un agent officiel pour tenir les comptes de dépenses et gérer les dépenses en question, l'obligation de divulguer le rapport financier des partis ainsi qu'un plafond de dépenses déterminé en fonction du nombre d'électeurs par circonscription. La loi proposée par le gouvernement Lesage a également fait passer de 21 à 18 ans l'âge légal du droit de vote. De plus, la loi électorale prévoyait le remboursement d'une partie des dépenses électorales du candidat par l'État, sous condition qu'il ait obtenu un minimum de vingt pour cent des voix dans la circonscription où il s'était présenté. On a ajouté à cela, en 1975, une allocation annuelle attribuée, encore une fois par l'État, aux partis politiques en fonction des suffrages obtenus par chacun aux dernières élections.

Or, toutes ces mesures ne tiennent pas compte des sources de financement des partis. En outre, « l'électeur a le droit de savoir qui est potentiellement en mesure d'exercer une influence sur les décisions d'un parti et, au même temps, il doit pouvoir juger de la correspondance entre les programmes politiques déclarés et le comportement de ceux qui essayent d'obtenir une influence sur le parti en question à travers un soutien financier¹⁴ ». Le principe de transparence est inaliénable dans l'exercice de la démocratie.

C'est en s'appuyant sur ce principe que René Lévesque s'est attaqué au gouvernement libéral de Robert Bourassa en 1976. Là encore, les médias ont enflammé l'opinion publique en publicisant le programme péquiste, qui voulait redonner au peuple un contrôle démocratique des caisses électorales par la mise en avant du financement populaire des partis politiques. Toutefois, il importe de souligner que le Parti québécois a toujours eu recours au financement populaire pour renflouer ses coffres; il n'avait donc rien à perdre à étendre ses propres pratiques au reste des partis.

Après avoir rencontré une forte opposition à l'Assemblée nationale, le projet de loi péquiste est adopté en 1977. Les principaux changements alors apportés sont l'interdiction pour

une personne morale de contribuer au financement d'un parti, l'obligation de divulguer les noms de tous les contributeurs ayant fait un don de plus de cent dollars, un crédit d'impôt sur les contributions de moins de quatre cents dollars, une contribution maximale de trois mille dollars par électeur par parti, une contribution de l'État équivalant à vingt-cinq sous par électeur inscrit sur la liste électorale divisée entre les partis reconnus (supposément pour éponger la perte de revenu occasionnée par l'abolition des contributions des entreprises), la création d'une instance indépendante de contrôle et d'information sur le financement des partis politiques dirigée par le Directeur général du financement des partis politiques (DGFPP). Cela dit, dès 1982, les pouvoirs du DGFPP sont transférés au Directeur général des élections du Québec (DGEQ) et, en 1984, la Loi sur le financement des partis politiques est fusionnée avec la Loi électorale du Québec.

Cette loi n'a connu que des modifications mineures jusqu'en 2010. En fait, la Loi elle-même n'a jamais été remise en cause; ce sont ses modalités qui ont été changées. Par exemple, en 1992, l'allocation versée par l'État passe de vingt-cinq sous à cinquante sous et on demande désormais de fournir publiquement les noms des donateurs ayant fait une contribution de deux cents dollars ou plus.

Pour jeter un regard éclairé sur les modifications apportées en 2010, il convient d'examiner les débats sur l'adoption de la Loi qui ont eu cours entre 1976 et 1977 à l'Assemblée nationale.

De l'idéal contre le pragmatisme

Lors du dépôt du projet de loi sur le financement des partis politiques, il y a eu controverse à propos de la clause stipulant que « seul un électeur peut verser une contribution¹⁵ ». Selon le Parti québécois, le financement d'un parti revient aux citoyens puisque ce sont eux qui votent; les péquistes démocratisent ainsi le système de financement des partis politique. Ainsi, la contribution à un parti devient une façon d'évaluer la satisfaction populaire à l'égard de ce dernier.

Or, selon les tenants de l'opposition, les personnes morales sont reconnues par le système judiciaire; elles auraient donc des

droits et des devoirs sociaux qui justifieraient leur participation à la vie politique. De plus, elles paient des impôts nécessaires aux finances publiques. Certains députés voyaient dans la Loi une négation de la liberté d'association, une des libertés fondamentales inscrites à l'article 2 de la Charte canadienne des droits et libertés. D'autres, moins subtils, accusaient le gouvernement d'idéalisme.

En effet, Raymond Garneau, député libéral, soulignait l'hypocrisie d'une démarche par laquelle on retirait aux entreprises le droit de financer les partis politiques. Selon lui, que les employés soient en droit de le faire, était une façon détournée pour l'entreprise de contribuer aux caisses électorales¹⁶. L'argument n'est pas banal. Naturellement, il est inconcevable de légiférer en partant du principe qu'en rendant légal ce qui ne l'était pas, on éviterait que les lois continuent d'être violées. Ironiquement, l'actuelle Réforme des institutions démocratiques est directement issue de scandales liés au contournement de la mesure interdisant les contributions des personnes morales au financement des partis.

En 2010, Québec solidaire a « dévoilé l'existence d'un système de prête-nom dans des entreprises de génie-conseil pour faire des dons à des partis politiques, pour l'essentiel au Parti libéral du Québec¹⁷. » Le système est simple : une entreprise donne une somme d'argent à un employé pour qu'il fasse un don à un parti politique en son nom, d'où l'expression « prête-nom ». En retour, l'employé reçoit le crédit d'impôt prévu par la Loi électorale. Les accusations de Québec solidaire à l'encontre de la firme Axor ont donné lieu à une enquête du Directeur général des élections. La firme a plaidé coupable. Lorsque Québec solidaire a déposé un dossier similaire à propos des firmes SNC-Lavalin, CIMA + et BPR, il en a été autrement, parce que les employés ont déclaré avoir fait ces dons sur une base volontaire. Bien entendu, si les employés refusent de témoigner contre leur entreprise, et c'est souvent le cas, le Directeur général des élections n'a pas le pouvoir de pousser l'enquête plus loin.

Cet exemple met en évidence deux failles du système : la Loi est facile à contourner par des contributions en apparence légales, et les pouvoirs du DGEQ sont limités.

Les statistiques publiées dans un article du quotidien *Le Devoir* en avril 2010 laissent également supposer un lien direct entre les contributions des entreprises et le Parti libéral du Québec. De 1994 à 2002, alors que le PLQ formait l'opposition officielle, il recevait en moyenne 4,37 millions de dollars en contributions annuelles. De 2003 à 2008, cette moyenne a doublé et atteint les 8,37 millions. Quant au Parti québécois, qu'il constitue l'opposition officielle ou qu'il soit au pouvoir ne change manifestement pas son niveau de financement, qui est passé de 4,69 millions entre 1994 et 2002 à 4,83 millions entre 2003 et 2008. Selon le politicologue Réjean Pelletier, « cette très grande variation soulève des questions, surtout dans le contexte actuel. [...] Visiblement, les donateurs au Parti libéral ont l'impression que c'est plus payant pour eux de contribuer à la caisse quand le parti est au pouvoir. Est-ce que certains s'attendent à un retour d'ascenseur ? On peut se poser la question¹⁸. » Jean Charest ayant donné pour objectif à chacun de ses ministres d'amasser cent mille dollars par année; ceux-ci n'ont pas d'autres choix que d'entretenir de bonnes relations avec leurs contributeurs. De plus, et toujours selon le même article, quelques mois plus tôt, pas moins de trois ministres – Julie Boulet, Michelle Courchesne et Norman MacMillan – avaient « tous affirmé qu'il est *légal* pour une entreprise de contribuer aux caisses des partis politiques¹⁹ ». Manifestement, ces trois ministres ne connaissaient pas la loi en vigueur depuis plus de trente ans. Il n'est donc pas totalement exclu de croire que ceux qui se sont opposés à la mesure législative interdisant aux entreprises de financer les partis politiques sous prétexte que, dans de telles conditions, la loi serait contournée, l'ont fait.

Or, il ne faut pas oublier que ce sont ceux-là mêmes qui sont mis en cause dans ce détournement de la loi, les membres du Parti libéral, qui sont en charge de formuler et de voter la Loi sur la réforme des institutions démocratiques, prétendant mettre fin à la corruption politique. Cette réforme est-elle un témoignage de bonne volonté politique ou une tentative pour étouffer les scandales qui éclaboussent le PLQ en ce moment ?

Reformuler plutôt que réformer

Le gouvernement libéral se vante haut et fort de sa réforme « majeure » de la Loi électorale en matière de financement des partis politiques. « Majeure » est un grand mot. La loi n'a pas changé, même si certaines mesures ont été resserrées. La contribution maximale de trois mille dollars par année par parti a été abaissée à mille. Le contributeur devra signer une déclaration, soit une fiche approuvée par le DGEQ, stipulant qu'il a fait sa contribution à même ses biens sans compensation. Les dons anonymes sont désormais interdits et une limite restreint le prix d'entrée à une activité politique²⁰. Les amendes seront plus sévères et une interdiction de conclure des contrats avec des organismes publics pendant trois à cinq ans pourrait être prononcée en cas de récidive pour une entreprise ou une personne déjà reconnue coupable de financement illégal. L'obligation de divulguer le nom du donateur d'une contribution de deux cents dollars est maintenant appliquée aux dons de cent dollars et plus²¹ et, à partir de ce seuil, il sera interdit de payer la contribution en argent comptant. L'allocation versée annuellement par le DGEQ passe d'un taux de cinquante sous à quatre-vingt-deux par électeur, supposément pour réduire la dépendance des partis politiques envers le financement privé. Quant au crédit d'impôt sur les contributions, il passe de soixante-quinze pour cent à quatre-vingt-cinq pour cent, pour un crédit maximum de trois cent dix dollars²².

Ces changements n'ont donc rien de majeur, puisque « renforcer » certaines mesures ne change rien à la façon de les « contourner ».

Par exemple, les employés d'une entreprise qui encourage l'utilisation de prête-noms pour financer les partis auront-ils plus envie de témoigner contre elle ? Non, personne ne veut risquer son emploi, encore moins être reconnu coupable d'une infraction aux yeux de la loi. De plus, les employés tirent avantage à servir de prête-noms puisqu'ils reçoivent un crédit d'impôt pour leur « contribution », crédit d'impôt qui a de plus été augmenté par la réforme. Par contre, l'abaissement du plafond de contribution pourrait nuire à la pluralité politique.

Effectivement, un nouveau parti ou un nouveau candidat a des besoins plus importants en matière de financement puisqu'il lui

faut se faire voir, se faire connaître et établir une organisation.

Quant à l'allocation prise à même les fonds publics, elle pose un dilemme moral grave. Si l'on compare les allocations des partis fédéraux et provinciaux, la faille du système québécois apparaît clairement. Les partis fédéraux s'octroient un certain montant pour chaque vote en leur faveur. Ils ont donc intérêt non seulement à obtenir des votes, mais à faire sortir le vote, car un électeur qui annule son vote ou ne vote pas fait diminuer l'enveloppe. Au Québec, qu'il vote ou non, tout électeur inscrit sur la liste électorale représente quatre-vingt-deux sous. Le montant total est ensuite divisé proportionnellement en fonction des votes exprimés pour chaque parti. Cela signifie qu'une participation de trente, soixante ou quatre-vingt-dix pour cent des électeurs aux élections ne change absolument rien au montant total qui sera distribué aux partis.

Or, ne pas voter ou annuler son vote est une façon démocratique de manifester son désintérêt, son insatisfaction ou sa méfiance à l'égard des instances politiques. Au provincial, un parti politique peut tout à fait ignorer ces manifestations puisqu'elles ne changeront rien à son allocation. En outre, pour chaque électeur inscrit sur la liste électorale, une allocation est répartie proportionnellement selon le nombre de votes entre chacune des instances politiques éligibles, indépendamment des allégeances politiques de l'électeur. Chaque contribuable participe, en payant taxes et impôts, à la caisse de tous les partis, qu'il en partage les idées ou non, qu'il vote ou qu'il ne vote pas.

Par conséquent, que notre Loi sur le financement des partis politiques soit un modèle de démocratie reconnu internationalement n'empêche personne de profiter du système en place ni de la corruption politique.

Les scandales des prête-noms et des enveloppes brunes ne sont que quelques manifestations isolées des liens douteux entre la politique et les grandes entreprises. Si collusion il y a, les entrepreneurs ne sont pas les seuls que l'on doit mettre au banc des accusés.

De la bonne volonté politique

Le gouvernement décrit les événements scandaleux comme des cas isolés, notamment en ce qui a trait à l'industrie de la construction et à la nomination des juges. On se souvient que la commission Bastarache ressemblait plus à une mise en scène médiatique qu'à une véritable démarche de recherche de la vérité. Dans le dossier de la construction, les mesures semblant prouver la bonne volonté du gouvernement ne manquent pas : l'escouade Marteau, l'unité permanente de lutte anti-corruption, les accusations – localisées – contre quelques acteurs de minime importance dans l'industrie. Le Québec au grand complet réclame une commission d'enquête sur la construction depuis de nombreux mois. Seule sa création serait la preuve du bon fonctionnement de notre système démocratique.

Récemment, le directeur de l'UAC, Jacques Duchesneau lui-même, a exprimé le fait qu'une enquête à huis clos devrait être la première étape de la recherche de la vérité sur la corruption dans l'industrie de la construction²³.

En refusant des mois durant d'initier une telle démarche, le gouvernement Charest donne l'impression qu'il refuse de lever le voile sur ces pratiques nébuleuses et qu'il protège un système qui va à l'encontre d'une saine concurrence et de méthodes transparentes. Le Québec serait donc le seul endroit au monde où l'on exige une licence pour planter un clou, où il y a une Commission de la construction, où il y a une loi sur le plus bas soumissionnaire, des barrières tarifaires de tout acabit, des cotisations monstrueuses pour financer le tout, et où on refuse de mettre en place une commission d'enquête.

Comment se fait-il que Simard-Beaudry et Louisbourg Construction, deux compagnies du groupe de Tony Accurso, qui ont été reconnues coupables de fraude fiscale au fédéral, puissent continuer à œuvrer sur d'importants chantiers au Québec ? Selon un article du *Devoir*, « [à] Montréal, on a jugé qu'il n'y avait pas de motif pour suspendre ou résilier un contrat ou même pour écarter les entreprises de monsieur Accurso²⁴ ». La fraude fiscale n'est donc pas un motif valable ? Une entreprise reconnue coupable de cette infraction devrait, il me semble, se retrouver dans l'obligation de cesser ses activités dans toute province canadienne. Si le Parti libéral ne méprisait pas l'opinion du public,

il légiférerait en ce sens, ne serait-ce que pour maintenir un minimum de confiance dans le système.

Toutefois, il ne faut pas mettre tout le monde dans le même panier. Je crois qu'il y a des gens au Parlement qui ont assez d'expérience et la notoriété nécessaire pour faire le ménage dans l'industrie de la construction. Élus ou hauts fonctionnaires, plusieurs ressentent l'urgence d'agir, mais se retrouvent bloqués par des joueurs influents qui ont les deux mains dans la jarre à biscuits. Le Québec a une pensée très moderne, sur plusieurs plans, mais, dans son rapport avec l'industrie de la construction, il semble incapable de faire preuve d'intelligence. Pendant ce temps, la dette publique continue de grimper et on construit des infrastructures coûteuses en pensant que ça va nous rapporter.

Mais, tant que le ménage ne sera pas fait, on continuera de payer trop cher pour nos grands travaux.

Évidemment, tous ceux qui se sont mouillés ne voudront pas laisser les détails remonter à la surface; ils seront prêts à dire n'importe quoi pour discréditer ceux et celles qui essaient de faire changer les choses. Les campagnes de salissage vont bon train; j'en ai moi-même fait les frais. Comme le souligne justement Manuel Castells : « Lorsque l'on bascule dans une vie politique basée sur les querelles de personnes et d'images et sur les manipulations médiatiques, les programmes [politiques] perdent leur importance puisque personne ne s'y réfère et que les citoyens ne leur accordent plus d'attention²⁵. » En discréditant la notoriété de quelqu'un, on détourne l'attention du problème réel. Ainsi, quand je critique les pratiques douteuses dans la construction, quelqu'un se dépêche de rappeler que je suis l'entrepreneur qui a fait des affaires pas claires avec les Hells sur le chantier de l'église unie Saint-James plutôt que l'entrepreneur qui a mis la SQ sur la piste des activités du crime organisé dans l'industrie.

Peut-être faudrait-il, pour qu'une commission d'enquête sur la construction ait lieu, déclarer une amnistie.

Il y a des gens qui ne voudraient pas témoigner par crainte des représailles, mais aussi par crainte d'être accusés au criminel. Donc, si l'on commençait par créer un climat de paix, ça faciliterait fort probablement les procédures. C'est peut-être la seule façon d'amener les gens à se confier. En leur disant qu'ils ne seront pas

flagellés sur la place publique. Ça enlèverait peut-être une partie du stress sur les épaules des Michel Bissonnet, Robert Charest, Pierre Bibeau, Jean Charest, Norman MacMillan, Nathalie Normandeau et consorts.

Il faut continuer de construire nos infrastructures, mais de façon saine. Il est déplorable que l'on ait eu besoin de tous ces blâmes et ces mauvaises nouvelles pour en arriver à éclaircir la situation. Le public risque d'en devenir profondément dégoûté, s'il ne l'est pas déjà. On est en droit de se demander si le Parti libéral ne mise pas sur la durée, face à ces scandales et à sa propre inaction pour créer un désintérêt généralisé.

Le rôle du gouvernement est avant tout de défendre les intérêts des citoyens. Tandis qu'une immense majorité des gens se prononce en faveur d'une commission d'enquête, comment expliquer que le gouvernement Charest fasse la sourde oreille, sinon par son mépris de l'intérêt public et son engagement explicite envers des intérêts privés ? Devant ce mépris, la population du Québec accepte son d'impuissance à faire changer les choses. Comme mon frère l'avait dit à mon père avant de claquer la porte pour rejoindre la prestigieuse Université d'Oxford : « Toi, t'es né pour un petit pain. » C'est parfois le sentiment que j'ai par rapport au scandale de la construction et au repli de la population. Le Québec est immense et libre, je ne comprends pas que l'on puisse accepter de laisser perdurer une telle situation. Une attitude de colonisé, ça peut se briser. Il y a des gens allumés qui voudraient soigner la plaie et avancer. Alors, lâchons les guerres d'images, les campagnes de salissage, les rumeurs diffamatoires et les jugements à l'emporte-pièce.

Crevons l'abcès, qu'on en finisse.

1. Ce texte est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2008.

2. Cette loi, proposée par le Parti québécois sous René Lévesque et adoptée par l'Assemblée nationale en 1977, a fait l'objet d'une réforme en décembre 2010, soit la Loi sur la réforme des institutions démocratiques. Cette réforme a soulevé une vive controverse lorsqu'elle a été fractionnée en cinq projets de loi, dans un but « pédagogique » selon le ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier. Les détracteurs du morcellement affirment qu'on cherchait plutôt à minimiser le pouvoir de l'opposition face aux points plus névralgiques du projet de loi, et qu'il s'agissait en fait de pure propagande politique.

3. Les exceptions permettant l'octroi d'un contrat de gré à gré même si la valeur dépasse les cent mille dollars sont les suivantes : s'il y a situation d'urgence mettant en danger la sécurité des personnes ou des biens, s'il n'y a qu'un seul contractant possible, si des enjeux de confidentialité ou de protection peuvent être affectés, si un appel d'offres public est jugé nuisible à l'intérêt public.
4. L.R.Q., chapitre C65.1, *Loi sur les contrats des organismes publics*, Publications du Québec, www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca, mise à jour le 1^{er} février 2011, section I, c.29, a. 12, p. 4.
5. L.Q.R., c. C65.1, r.5, Publications du Québec, www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca, mise à jour le 1^{er} février 2011.
6. L.R.Q., c. C65.1, r. 5, D. 532-2008, a. 16.
7. À ce sujet, voir l'émission « Factures à vendre », *Enquête*, Radio-Canada, 21 janvier 2010, www.radio-canada.ca/emissions/enquete.
8. Adam Smith, *La richesse des nations*, Paris, Le Monde et Flammarion, coll. « Les livres qui ont changé le monde », 2009, p. 51.
9. Marie-Maude Denis et Alain Gravel, « Collusion frontale : pratiques douteuses dans l'industrie de la construction », *Enquête*, Radio-Canada, Montréal, 15 octobre 2009, voir site web de l'émission : www.radio-canada.ca/emissions/enquete/2009-2010/.
10. Prenons par exemple le déneigement des bornes-fontaines. À Mascouche, on a rapporté que la Ville payait six cent cinquante dollars par borne déneigée, soit environ soixante-cinq fois plus que la moyenne des autres villes du Québec. Québec paierait soixante-quinze à quatre-vingt-dix dollars par borne, Trois-Rivières cent dollars, Sherbrooke cinq à quinze dollars. Voir Fabrice de Pierrebouurg, « Mascouche : un contrat de déneigement accordé à tort ? », *Cyberpresse*, 24 janvier 2011.
11. Voir sur ce point le rapport de l'UAC qui détaille ce système.
12. Tiziano Balmelli, *Le financement des partis politiques et des campagnes électorales : entre exigences démocratiques et corruption*, Fribourg, Éditions universitaires, 2001, 412 p.
13. En 1835, les députés obtenaient une indemnité parlementaire, ce qui constituait une très faible rémunération. Quant aux dépenses électorales, elles n'étaient pas couvertes par l'État et restaient à la charge du candidat.
14. Balmelli, *op. cit.*, p. 363.
15. DGEQ, *Loi électorale du Québec*, chapitre i, section ii, article 87.
16. Assemblée nationale du Québec, *Journal des débats*, 2^e session, 31^e législature, 11 juillet 1977, vol. 19, n° 68, p. 2923.
17. « Prête-noms : Axor, SNC-Lavalin, BPR, CIMA + pointés du doigt », lesaffaires.com, *La Presse Canadienne*, 14 septembre 2010.
18. Alec Castonguay, « Le financement des partis politiques – Le pouvoir attire plus les contributeurs du PLQ que ceux du pq », *Le Devoir.com*, Montréal, 15 avril 2010.
19. *Idem*.
20. Les soupers de financement, cocktails et autres ne sont pas considérés comme des activités politiques puisqu'elles sont organisées par des particuliers et non par les partis eux-mêmes.
21. Il ne s'agit que d'un retour à la mesure de 1977, qui avait été relâchée à partir de 1992.

22. Pour toutes informations concernant la Loi électorale et ses réformes, voir le site Internet du DGEQ : www.electionsquebec.qc.ca.
23. Interview de Jacques Duchesneau à l'émission *Tout le monde en parle* du 25 septembre 2011.
24. Kathleen Lévesque, « Sursis pour les entreprises de Tony Accurso », *Le Devoir.com*, Montréal, 7 janvier 2011.
25. Castells, *op. cit.*, p. 43.

Chapitre 1

Généalogie d'une petite entreprise québécoise en construction

Je suis un petit gars de Rosemont, un quartier populaire de la région métropolitaine où les enfants s'amuse dans les ruelles sous un ciel bleu nationaliste. Rosemont est un village dans la ville. Encore aujourd'hui, les gens se reconnaissent sur la rue Masson comme sur n'importe quelle rue principale de n'importe quel village.

Pourtant, j'ai compris assez vite que la place que j'occupais, dans ce quartier que je chérissais tant, avait quelque chose d'équivoque. Dans ma cour d'école toute prolétaire, j'incarnais la figure du bourgeois, non sans une pointe de culpabilité. J'évoluais dans un milieu défavorisé qui contrastait avec l'aisance financière de ma famille, et je sentais cet écart entre deux parties de « tague glacée ». Nous n'avions pas les mêmes moyens. De mon quartier, j'ai gardé une méfiance envers ma propre bourgeoisie. Elle était synonyme d'un confort que je n'avais pas bâti moi-même, que j'avais hérité de mon père. Je n'avais pas à travailler avec la même rigueur que quelqu'un qui part de rien. J'aurais pu être paresseux et m'asseoir sur l'abondance qui m'avait été léguée, mais ce n'était pas ce que je désirais.

Alors que les Cadillac de mon père m'attendaient dehors tous les matins, les parents de mes camarades de classe se demandaient comment joindre les deux bouts. Tous nous enviaient nos vacances hivernales, alors qu'eux pouvaient à peine rêver sortir du Québec un jour. Un fossé me séparait du reste des élèves. Et, comme si ce n'était pas suffisant, j'étais baveux, je gagnais tout le temps au ballon-chasseur et j'avais les deux plus belles blondes de l'école, une pour chaque main. Les petits gars me haïssaient assez pour m'attendre, chaque jour, sur l'heure du midi ou après les cours, devant le dépanneur de la rue Bellechasse. Ils voulaient me tabasser. Et j'ai dû me défendre pendant un bon moment avant qu'une trêve soit déclarée.

D'ailleurs, mon expérience avec ces deux petits gars qui me menaçaient est comparable à ce que j'ai vécu des années plus tard lors de l'infiltration des Hells dans mon entreprise. Ces gars-là étaient les Hells de mon enfance. Je me rappelle la peur que je devais surmonter lorsque je savais qu'ils m'attendaient au détour d'une rue et que je n'avais pas le choix de me battre. Je devais choisir entre affronter ou courir. J'ai souvent couru, pendant mon enfance et après, perdant trop de temps à fuir avant d'agir selon mes convictions.

Quoi qu'il en soit, ce quartier a marqué au fer rouge le cours de mon existence. Quand j'ai obtenu le contrat de réfection de l'aile ouest du parlement d'Ottawa, j'ai regardé la pierre avec un émerveillement peu contenu en me disant : « Wow ! C'est un petit gars de Rosemont qui vient rénover le parlement d'Ottawa, du jamais vu ! » Quelle fierté c'était, pour moi, de faire rayonner mon Québec jusqu'à la colline parlementaire !

Albert Sauvé : l'entrepreneur au début de la lignée

Je garde une image très claire de mon grand-père sur sa grosse chaise berçante blanche qui trônait sur son balcon de la rue Marquette, entre Beaubien et Saint-Zotique, où il entretenait un énorme rosier qui faisait sa fierté.

Mon grand-père, Albert Sauvé, est né à Hawkesbury en Ontario. Très jeune, il accomplissait des tâches manuelles, dans des fermes par exemple. Il provenait d'un milieu très pauvre, dont il avait hérité sa grande simplicité et son cœur à l'ouvrage.

Dans les années 1920, il s'est installé à Montréal, où il a rencontré sa première femme, Éléonore, une immigrante polonaise de Cracovie qui avait fui la guerre. Elle est morte très jeune, je ne l'ai pas connue, mais on dit que c'était une femme excessivement sévère. Mon grand-père, quant à lui, buvait beaucoup comme nombre d'hommes à cette époque. Leur union n'était pas vraiment un mariage heureux. C'était plutôt un mariage de circonstance, un peu forcé.

En 1954, il a fondé l'entreprise Step by Step qui, plus tard, est devenue LM Sauvé. Il y exerçait le métier de chef maçon. Dans ce temps-là, chef maçon, ça voulait dire beaucoup. Les salopettes d'un chef maçon n'étaient pas de la même couleur que celles des

autres. D'ailleurs, mon grand-père portait la cravate sous sa salopette et il n'oubliait jamais de se coiffer de son chapeau en feutre pour se rendre au travail.

Albert Sauv   a v  cu l'  re industrielle du Qu  bec, une p  riode o   l'on construisait des b  timents colossaux, en brique et en pierre. Il a, entre autres, particip      la construction du si  ge social de Bell Canada, que j'ai restaur   plusieurs d  cennies plus tard.    cette   poque, il y avait une fa  on de faire et une tradition bien propres    la ma  onnerie. Il faut dire que la brique et la pierre   taient les principaux mat  riaux de chaque b  timent et de chaque rev  tement. La plupart des chantiers ne pouvaient pas se passer du savoir-faire des ma  ons. De plus, le prix des mat  riaux   tait tr  s bas pour plusieurs raisons : la demande   tait   lev  e et la conjoncture   conomique   tait favorable. Le manque de perfectionnement de l'industrie jouait   galement sur les prix.    cela s'ajoutait la pr  s  ance des firmes   cossaises, qui entretenaient des relations privil  gi  es avec les banques. Le Qu  bec   tait une sorte de *loss leader*, c'est-  -dire un chef de file en mati  re de vente de mat  riaux    un prix plus bas que le prix co  tant, gr  ce    l'abondance de ses ressources naturelles et    la proximit   des mati  res premi  res.

La main-d'  uvre de ce secteur   tait elle aussi peu co  teuse. Il y avait peu de pr  sence syndicale en ma  onnerie, ce qui permettait une plus grande souplesse des tarifs. En revanche, les conditions de travail n'  taient pas tellement r  glement  es et les maladies respiratoires, dues    l'inhalation des poussi  res de la chaux, du sable et des autres produits,   taient courantes. La rudesse du m  tier n'emp  chait pourtant pas une recherche de la perfection. Nombre de r  alisations de cette   poque sont de v  ritables bijoux, des temples modernes, dont certains sont encore mal appr  ci  s aujourd'hui, malgr   la qualit   de leur construction. Des   difices comme celui de la Sun Life ou de la Banque Royale, par exemple, sont sous-estim  s parce qu'ils se situent en p  riph  rie du Vieux-Montr  al, ancien district des finances. N'emp  che que l'on construisait des choses incroyables, lourdes et durables, m  me si inefficaces sur le plan   nerg  tique¹. Aujourd'hui, ces   difices font partie de notre patrimoine.

Quand je dis patrimoine, je n'exagère pas. Mon grand-père était le chef maçon de l'oratoire Saint-Joseph, prenant ordre du frère Bessette, désormais saint homme. C'est peu dire ! L'Oratoire, c'est un peu notre version des pyramides. Le maçon avait à la fois un rôle sur le plan de la structure et sur celui de la finition, c'était un des corps de métier les plus importants sur un chantier. Il veillait à la solidité de l'édifice, à sa force et à sa fondation, tout en s'assurant de beauté de l'ouvrage.

Mon grand-père était un artisan qui a bien réussi et qui a certainement gravi quelques échelons sociaux par la même occasion. Il a su entretenir de bonnes relations avec son cousin germain, Paul Sauvé². On m'a souvent raconté que Paul de Saint-Eustache et Albert de Hawkesbury se retrouvaient sur le pont Perley, qui joint les deux rives de la rivière Outaouais. La légende relate qu'ils se bravaient sur le tablier du pont, se mettant au défi de sauter dans les eaux du chenal. Tout cela pour impressionner la galerie de demoiselles qui les accompagnaient.

Mon grand-père a été l'un des organisateurs politiques de Paul, il a milité pour l'Union nationale; c'est alors qu'il a quitté l'Ontario pour s'installer au Québec, où il a travaillé sur de grands chantiers et s'est taillé une réputation respectable. Tout ça a joué en sa faveur, certes. C'était un grand bâtisseur.

Aussi étonnant que cela puisse paraître, il y a cinquante ans, le premier ministre Paul Sauvé avait demandé une commission d'enquête publique sur la construction qui n'a pas eu lieu. Ce n'était pas un secret à l'époque que le Parti libéral, porté au pouvoir en 1939, avait bénéficié de l'appui financier d'entrepreneurs pour gonfler les coffres de sa caisse électorale. Duplessis l'a lui-même dénoncé. Tout aussi corrompu, Duplessis engrangeait, quant à lui, les redevances d'entrepreneurs dans des comptes en Suisse. Il ne fait pas de doute que la « modernisation » du Québec, sous l'égide de Duplessis, s'est fait à coups de favoritisme, et a dû passer outre la puissante opposition du gouvernement à la syndicalisation (à la grande joie du patronat). Les relations houleuses entre la politique et la construction ne datent donc pas d'hier.

Pour la famille élargie, voir Paul devenir premier ministre était quelque chose d'extraordinaire. Il représentait une sorte de

version québécoise de Kennedy, un patriote qui aurait pu être la figure des changements tant attendus à la suite de la période obscure aiguillée par Duplessis. Sauvé était un grand homme, humble, avant-gardiste et rassembleur. Malheureusement, il est mort quelques mois après son entrée en fonction au gouvernement, sans que nous ayons pu savoir ce que serait devenu le Québec sous sa gouverne. Des années plus tard, mon grand-père en parlait encore avec émoi, sur sa grosse chaise berçante blanche, de son balcon de la rue Marquette.

Adolescent, je verrais mon grand-père, cet homme costaud, faiblir sous le coup d'une maladie pulmonaire propre aux maçons de son époque et mourir. Je retiendrai toujours que, même si j'étais un jeune homme difficile et tumultueux, mon grand-père a toujours cru en moi, rassurant du même coup mon père en lui disant que je finirais par me calmer et trouver ma voie. Cette confiance qu'il avait restera gravée à jamais en moi.

LM Sauvé : la valse des compromis

Mon père a grandi dans le quartier Saint-Henri, dans un édifice qui a été rasé lors de la construction de l'autoroute Ville-Marie. Contrairement à moi, mon père était un enfant plutôt chétif, ce n'était pas très pratique dans un quartier fort peu sympathique comme celui-là. Mais, s'il était tout petit, frêle et maigre, il savait tout de même compter. Grâce à sa bosse des mathématiques, il a pu échanger des cours de rattrapage contre la protection des frères Dubois, qui étaient les durs du quartier³. À l'âge de 8 ans, il ramassait du charbon sur la ligne de chemin de fer pour arrondir ses fins de mois. Il a vécu dans un milieu extrêmement défavorisé.

En 1964, lorsque la compagnie Step by Step est devenue LM Sauvé, mon père s'est inspiré de la ténacité de mon grand-père pour consolider l'entreprise familiale. C'est de lui qu'il a appris le métier. Leur première réalisation conjointe remonte à la fin des années cinquante. C'était un garage en blocs de béton. Ensuite, mon père a été engagé comme manœuvre sur les chantiers de mon grand-père. Il a participé à plusieurs gros projets et a bâti de grandes et belles choses. Par exemple, la compagnie est intervenue sur le tiers des clochers de Montréal, elle a participé à

l'édification et à la restauration d'importants immeubles de la métropole québécoise, comme des sièges sociaux d'entreprises ou d'institutions publiques.

Mon père pouvait compter sur le soutien de ma mère, qui était toujours à ses côtés. Elle a contribué autant, sinon plus que lui, au succès de LM Sauvé. Mon père savait compter, mais c'est ma mère qui gérait le portefeuille. Elle s'occupait de l'administration et avait une quinzaine d'employés à sa charge.

Ils avaient installé leurs bureaux dans notre maison de la 38^e avenue, au deuxième étage ainsi qu'au sous-sol. Nous vivions dans une maison qui grouillait d'employés. L'entreprise comportait entre trois et quatre cents employés, ce qui représentait de longues heures de gestion de ressources humaines. Mon père s'assurait du bon fonctionnement de chaque chantier, il était souvent sur la route.

Pendant ce temps-là, ma mère et moi nous occupions des payes. Nous introduisions les chèques dans de petites enveloppes de la Banque Provinciale, devenue aujourd'hui la Banque Nationale du Canada. J'ai donc grandi sur les genoux de ma mère, à faire des payes.

J'ai commencé à prendre réellement prendre conscience de la présence de mon père vers l'âge de dix ou onze ans. Je m'étais plutôt tourné vers mon frère, de huit ans mon aîné. Mon frère était brillant. Jeune, il était très solitaire et se dévouait entièrement à ses études, qu'il réussissait avec une facilité hors du commun. Je n'avais pas choisi n'importe quel modèle : à mes yeux, mon frère incarnait la perfection. Il a obtenu la bourse Mackenzie-King, une bourse d'excellence de plusieurs milliers de dollars attribuée à un étudiant canadien par année pour lui permettre de poursuivre des études supérieures en relations internationales ou en relations industrielles à l'étranger. Il a fait son doctorat à l'Université d'Oxford, la plus ancienne université britannique et la plus prestigieuse avec Cambridge. En sortant de l'école, il a travaillé pour le cabinet Bourassa. Puis, le cabinet Mulroney a sollicité sa collaboration. Il a même déjà été question de lui décerner la chancellerie de l'ocde⁴. Il a enseigné l'économie à l'illustre Université Harvard, aux États-Unis. Aujourd'hui, il occupe le poste de vice-chancelier de l'Université de Berne, en

Suisse, où Albert Einstein lui-même a enseigné. Il est marié à une femme adorable, issue d'une famille prospère. Bref, c'est un intellectuel de l'économie et de la finance, quelqu'un de doué et de zélé, qui a été pris en charge très jeune par des acteurs des hautes sphères économiques. En somme, selon moi, mon frère était un symbole de réussite. Or, entre mon père absent et mon frère qui représentait l'idéal intellectuel, je trouvais difficile de me définir. Je n'avais pas de modèle paternel et le modèle de remplacement que j'avais choisi me semblait bien au-delà de mes aptitudes. Je n'étais pas jaloux de mon frère, au contraire j'ai toujours été fier de lui, mais je n'avais pas l'impression de pouvoir un jour lui arriver à la cheville : je n'avais pas la même passion pour les études, j'étais fougueux, je n'étais pas fait pour un chemin aussi droit.

Ma sœur, de dix ans mon aînée, était absolument brillante elle aussi. Elle avait un énorme potentiel. Partie de rien, avec une maîtrise en histoire de l'art, elle a travaillé au cabinet de Francis Fox à Ottawa. On aurait pu croire que la fonction publique n'était pas pour elle, mais elle s'est fait une place de choix.

Elle est partie de la maison à l'âge de dix-huit ans sans donner de nouvelles pendant dix ans, parce qu'elle avait un copain que mon père désapprouvait. Mon père avait été d'une sévérité extrême avec elle, j'en ai été une fois le témoin impuissant, ce dont j'ai eu beaucoup de mal à lui pardonner.

J'ai un autre souvenir très prégnant de mon père, où il est assis dans un hôtel de l'est de la ville en compagnie de Robert Bourassa, de Paul Desrochers, de John Parisella, de Jean Cournoyer, de Lise Bacon et de tous les apôtres du cabinet du premier ministre. C'était ça, la vie de mon père. Il avait des voitures ou des avions privés qui l'attendaient pour l'amener d'un hôtel à l'autre, d'une place à l'autre. C'était un homme d'affaires légitime qui avait beaucoup de notoriété.

Des personnages singuliers évoluaient autour de lui et s'assuraient que tout allait bien sur les chantiers. Je voyais tout ça avec mes yeux d'enfant. Avec le recul, je soupçonne mon père d'avoir bénéficié d'une forme de protectorat. Il était quelqu'un de très apprécié, de généreux de son temps et il avait gagné ses

lettres de noblesse. Pour avoir décroché autant de contrats sur de grands chantiers, il a fallu qu'il marque sa place.

Ses allégeances politiques lui ont parfois fait prendre des décisions difficiles à saisir pour l'enfant que j'étais. Par exemple, je n'ai jamais compris pourquoi il avait songé à quitter le Québec au premier référendum. Il avait acheté une maison à Ottawa, et il avait été approché par le Parti libéral du Canada afin de rejoindre les rangs de la politique fédérale. Mes parents refusaient farouchement les valeurs indépendantistes, au point d'être prêts à s'exiler, comme si l'argent du Québec allait disparaître avec la séparation. Ça nous paraissait ridicule, à nous, les enfants, mais nous ne pouvions contester leurs décisions.

L'entreprise allait très bien, indépendamment de l'incertitude politique. Après la crise des années 1960 et 1970 dans la maçonnerie, où des matériaux comme l'acier, le verre et le béton avaient remplacé la brique et la pierre, ainsi que la polémique autour du sable d'Oka⁵, qui avait ébranlé l'industrie, une certaine reprise s'est installée dans les années 1980. Les églises avaient besoin d'être restaurées et l'octroi de crédits gouvernementaux pour la réfection du patrimoine religieux avait créé une niche de restauration de bâtiments qui s'est ensuite élargie aux édifices commerciaux et gouvernementaux. Au cours de son histoire, le modèle économique québécois a souvent usé de plans de relance basés sur la création de grands chantiers pour faire face aux récessions. C'est le cas des années 1980, avec la construction des grands barrages hydroélectriques et du Stade olympique.

Mon père faisait partie des entrepreneurs sélectionnés pour le chantier du Stade avec les Désourdy, Bibeau, Grues Guay et autres libéraux qui avaient pris de l'expérience à la Baie-James. C'était une période faste, de grande richesse et de folie. Il y avait beaucoup d'argent en circulation. Il était relativement simple d'attribuer le désastre du Stade à l'étranger qui l'avait conçu, soit l'architecte français. De fait, Taillibert arrivait avec un concept ambitieux, mais non éprouvé⁶. Ses idées de grandeur pouvaient-elles justifier la catastrophe ? Des œuvres architecturales bien plus complexes et risquées ont été réalisées avant, de par le monde. Le Québec aurait eu intérêt à ne pas se comporter comme un enfant, à assumer la responsabilité de ses erreurs et à en tirer

les leçons qu'il fallait. Pendant la construction du stade, l'heure était à l'exubérance. Les Désourdy amenaient la reine sur le mont Gale en hélicoptère pour lui montrer où aurait lieu le parcours équestre. Tout le monde avait ses grues et ses gros camions rouge libéral. L'argent coulait à flot et tout ce joyeux festin manquait nettement de contrôle.

La commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale dans l'industrie de la construction de 1974, connue sous le nom de commission Cliche, avait peut-être créé un précédent, mais le nettoyage n'avait pas été fait. Le gouvernement Bourassa était un gouvernement de compromis. C'était une période politique comparable à une valse très lente. Bourassa, Parisella et Cournoyer avaient installé un tampon, l'ocq⁷, entre l'industrie et les syndicats. Le rapport de la commission Cliche avait mis en évidence la relation entre le crime organisé et la FTQ-Construction, entre le saccage de la Baie-James et le maraudage de la centrale syndicale. Le gouvernement a donc pris des mesures pour réduire la corruption, mais il ne l'a pas enrayée. Il a créé la CCQ; c'était la tendance à l'époque, de créer des offices. La mode était à la nationalisation de la gestion, on mettait des barrières tarifaires et bureaucratiques partout pour se donner une apparence d'honnêteté. L'approche manquait de rigueur et cela déplaisait à mon père. Il n'avait pas l'impression qu'il allait au bout de ce qu'il aurait pu faire. Selon moi, cette frilosité a endormi l'âme du Québec.

Dans les faits, il aurait été préférable de sévir davantage auprès de l'industrie de la construction. Il est vrai que nous nous sommes imposé un frein en créant la CCQ. Nous nous sommes aussi dotés d'un puissant outil économique avec le Fonds de solidarité de la FTQ. Cependant, quarante ans plus tard, nous ne nous donnons même pas la liberté de remettre ces éléments en question.

Au moment où j'ai repris les rênes de l'entreprise, je pensais naïvement que collusion, corruption et construction n'avaient désormais plus rien à voir ensemble. Je tenais ce rapprochement pour une légende urbaine.

Il m'aurait fallu une bonne discussion avec mon père, afin de remettre mes pendules à l'heure.

Mais je l'affirme aujourd'hui; il est pratiquement impossible de faire de la grosse construction au Québec sans avoir de liens douteux à un niveau ou à un autre.

Zones de turbulences

J'ai grandi entouré de politiciens. J'étais fasciné par eux. Tout jeune, j'avais l'impression d'avoir ce qu'il fallait pour parler au nom des autres. Cependant, cette volonté a été freinée très tôt par mon père, alors que j'étais encore enfant.

J'étais en cinquième année. À cette époque, prendre la parole se faisait par le biais du concours oratoire du club Optimiste. Cette année-là, j'étais le benjamin du groupe et tous les autres concurrents me dépassaient d'une tête. J'étais sûr de perdre. Néanmoins, je suis arrivé troisième. La deuxième place a été remportée par une de mes deux blondes, la belle Danielle Guérin, fille d'un réalisateur de Radio-Canada. Je n'aurais pas été surpris d'apprendre que son discours avait été écrit par son père tant il était bien articulé. Quant au lauréat, c'était un gars de secondaire II. Face à de tels adversaires, j'aurais pu être fier de ma troisième place, mais non.

Mon père, qui était tout le temps trop occupé pour prendre soin de nous, était présent cette fois-là dans la salle. Probablement par obligation, parce qu'il n'avait pas trouvé quelqu'un pour m'accompagner. Au lieu de sentir le soutien de mon père, j'ai plutôt senti son ennui profond : j'avais seulement obtenu la troisième place et, pour lui, ce n'était pas suffisant. Ce que j'ai reçu, ce jour-là, de la part de mon père, c'est de la déception. Aussi anodin que cela puisse paraître, cet événement a été marquant : cette douche froide a freiné mes ambitions. À partir de ce soir-là, c'était décidé, je ne parlerais plus jamais en public. J'ai mis à la poubelle mes espoirs et mes rêves parce que, dans ce domaine, je n'étais pas à la hauteur de ce que l'on attendait de moi.

Cet événement allait changer le cours des choses. Par la suite, j'ai souvent eu l'impression de ne pas accomplir ce que j'aurais dû ou voulu faire. C'est peut-être précisément ce jour-là que j'ai pris le mauvais chemin, parce que, lorsque l'on nie ses rêves et ses passions, on est nécessairement sur la mauvaise route.

Dans ma vie, il y a eu deux périodes que je qualifierais de « zones de turbulences ». Deux périodes d'ombre, marquées par de profonds enlisements dans les ténèbres. Qu'avaient-elles en commun ? Une crise identitaire très sérieuse.

Je ne sais pas si j'étais un adolescent pire que les autres, mais, de treize à dix-sept ans, j'étais révolté. Il est possible que j'aie cherché à me dissocier du statut de bourgeois que l'on m'avait attribué à cause de l'aisance financière de ma famille; dans le fond de mon petit quartier ouvrier, je voulais être comme tout le monde. J'avais associé la bourgeoisie à une oisiveté dont je voulais m'éloigner. On me reprochait d'être le fils de mon père, de ne pas avoir à me battre autant que les autres pour faire ma place. J'ai longtemps considéré la bourgeoisie comme un poids à porter. À force de vouloir m'affranchir, j'ai trahi mes racines. J'ai pris une voie trouble.

Dès l'âge de treize ans, j'ai commencé à me prendre pour un délinquant. Je troublais l'ordre public, je buvais et me tenais aux Foufounes Électriques avec des gens peu fréquentables. Un soir que j'étais saoul, j'ai fait de la planche à roulettes nu et je me suis fait prendre par le maire Jean Drapeau, qui était un ami de mon père. Bref, mon père ne savait plus quoi faire de moi. Il m'a engagé dans son entreprise pour mieux m'encadrer, pour m'éviter de commettre des actes répréhensibles. Il pensait qu'en me faisant travailler à la dure, je me prendrais en main. Il m'a envoyé à l'usine de Saint-Léonard, où je nettoiais des blocs de béton tout seul au soleil. C'était harassant. Après, il m'a fait monter sur le clocher de l'église Saint-Viateur. J'avais un vertige épouvantable. Je tremblais tellement que j'en laissais tomber mes outils. Les gars en ont eu assez de descendre pour ramasser ma truelle et mon fer à joint; ils me les ont attachés aux poignets. Mais travailler pour mon père n'a pas été suffisant pour me sortir de ma crise et je me suis enfoncé de plus belle.

J'ai lâché l'école à dix-sept ans. Après avoir moi-même quitté le collège Jean-Eudes, j'ai abouti à l'école secondaire Louis-Riel, un établissement peu recommandable à l'époque. Je prenais l'autobus pour faire croire à mes parents que j'y allais, mais je ne m'y rendais pas. Je flânais. Je buvais. Je déconnais. Le manège a

fait son temps, jusqu'à ce que j'atterrisse dans un centre de désintoxication aux États-Unis.

La thérapie m'a remis les idées en place. Mes thérapeutes m'ont suggéré de reprendre mes études au Vermont. J'ai suivi leur conseil et je suis retourné sur les bancs d'école.

Je me suis inscrit au Johnson College. Comme je n'avais pas fini mon secondaire, j'ai dû passer un test d'équivalence (ce que les Américains appellent un *general degree*). Même si j'avais fait des efforts et que j'avais étudié, je croyais que ma réussite à l'examen relevait du miracle parce que je revenais de très loin. Tout au long de mes études là-bas, je ne suis pas sorti et je n'ai pas bu, alors que tout le monde faisait constamment la fête. J'étais le *nerd* de service, ce qui était paradoxal. Mon seul ami était gay, il aimait la musique et les arts. Mais, même si nous étions marginalisés, je peux affirmer aujourd'hui que c'était une belle époque. Enfin, je revenais à Montréal toutes les fins de semaine, pour voir ma copine, que j'appelle aujourd'hui encore ma duchesse des confitures, car ses parents travaillaient dans l'industrie des confitures. J'allais l'attendre devant son école dans ma vieille Porsche aubergine, que je surnommais Agathe.

Quatre ans plus tard, j'ai terminé un baccalauréat en administration des affaires.

Par la suite, quand ma copine est partie en Europe pour faire sa maîtrise en psychologie, je l'ai suivie. À Strasbourg, j'ai entrepris des études en architecture. Je n'étais pas inscrit à la faculté, mais, par miracle, j'avais réussi à charmer la responsable des admissions. J'ai fait mon stage à l'Institut de la Conservation régionale des monuments historiques de France avec monsieur Prunet, architecte de renom, comme directeur.

À mon retour au Québec, j'avais acquis de l'assurance. Je me sentais plus solide. Je croyais m'être tiré d'affaire et cela justifiait la facilité avec laquelle j'envisageais désormais ma vie. Après quelques années, pourtant, je me suis de nouveau détourné de ma voie. Une nouvelle remise en question identitaire m'ébranlait.

À ce moment-là, le noyau familial s'était distendu : ma sœur avait disparu et mon frère était en Europe. J'ai donc pris les rênes de l'entreprise. J'avais tout juste vingt-deux ans. C'était d'une difficulté monstre pour moi. J'étais en état de choc et je ne voulais

rien savoir de cette entreprise. Tout ce qui portait le nom LM Sauvé me déplaisait. J'étais dégoûté. Je ne pouvais pas diriger l'entreprise de mon père parce que j'avais besoin de me dissocier de lui.

J'ai donc fondé ma propre entreprise, mais sans grand succès. Je recherchais les projets controversés; le théâtre Outremont en est un bon exemple.

J'étais fier d'avoir acheté ma maison à Outremont. J'avais travaillé comme un fou pour l'obtenir. J'aurais fait n'importe quoi pour avoir mon projet de construction à Outremont. Je voulais montrer à tout le monde qu'un petit gars de Rosemont était capable de faire des affaires, alors je me suis attelé au projet du théâtre Outremont, bourré de fierté, prêt à faire mes preuves. Un soir, pour une question de politique, je me suis chicané avec ma copine. Elle m'a d'abord lancé une paire de patins, puis elle s'est mise à faire planer sa collection de vaisselle de marque, avec des petites madames à chapeaux dessus. La scène était délirante. Tout ça parce qu'elle était la cousine de la mairesse d'Outremont, contre qui s'était présenté mon ami Jérôme Unterberg, à qui j'avais donné mon appui. Ça a été la fin pour nous deux. Ma copine provenait d'une famille riche et influente, et elle s'inscrivait à merveille dans le chemin que je m'étais tracé. Mais j'avais choisi de soutenir Jérôme parce que je croyais en lui et que je pensais qu'il me soutiendrait pour obtenir le contrat du théâtre Outremont. En somme, j'ai laissé la fille que j'aurais dû épouser, pour des histoires de chantiers.

Mon père faisait face à différents problèmes, pendant que moi, je laissais la femme que je voulais épouser, et me lançais corps et âme dans le contrat du théâtre Outremont. Et, plutôt que de m'occuper de mes propres affaires, je jouais dans les coulisses de la politique municipale avec Jérôme Unterberg, qui était devenu maire.

Je croyais que Jérôme était mon ami. Il avait besoin de moi pour trouver des capitaux et se bâtir un réseau politique. Je l'ai appuyé, mais, quand il est arrivé là où il voulait se rendre, il ne m'a pas soutenu. En 1998, il a demandé la cessation des travaux du théâtre Outremont. Il est vrai que le chantier était un véritable fiasco financier et j'y avais – reconnaissons-le – des

responsabilités. Les travaux évalués à cinq millions de dollars en avaient finalement coûté douze. Lors de l'enquête, il ne m'a pas soutenu. Lui était-il impossible de le faire ? Je ne le pense pas, car, dans le rapport du ministère des Affaires municipales, il a été prouvé que la Ville avait laissé les coûts gonfler sans respecter les engagements qu'elle avait pris envers les entrepreneurs, dont je faisais partie. C'était la première controverse publique à laquelle j'étais mêlé et ça ne serait pas la dernière !

Le procès de mon père, le contrat avorté à Outremont et mon échec amoureux se bouscuaient dans ma tête. J'avais honte. Tellement honte que j'ai voulu fuir. Au-delà de la honte, j'étais fatigué. Épuisé de travailler quatre-vingt-dix heures par semaine pour quelque chose en quoi je ne croyais plus. De plus, Lavalin m'avait approché pour racheter mon entreprise, ce qui faisait bien mon affaire, mais, à cause de la controverse à Outremont, ils se sont rétractés.

Un échec de plus. J'étais harassé, j'avais envie de partir.

Exil au Vermont

Je suis parti au Vermont parce que j'étais confus et bouleversé. C'était à l'époque du deuxième référendum; démolé par cette autre défaite, j'avais l'impression que mon échec personnel se reflétait dans celui de la société québécoise. Ma crise identitaire avait pris des dimensions disproportionnées en devenant la crise identitaire d'un peuple. Je me demandais si j'étais l'enfant de parents libéraux ou du côté de Boisclair. Entre mes racines et mon sentiment nationaliste, je ne savais plus que croire. La période de transition où j'aurais dû devenir un homme et m'établir a été marquée par l'échec et la confusion.

J'avais réussi à me sortir de mon adolescence difficile, à aller étudier aux États-Unis puis en Europe. Cependant, je ne possédais pas encore la maturité, la force et l'assurance qui auraient fait de moi une personne capable de se tenir debout devant l'adversité et l'échec. Je continuais à renier mes racines et à refuser d'être celui que j'étais au plus profond de moi.

C'est aussi à cette époque que je me suis marié avec une fille qui n'avait rien à voir avec mon milieu, une anglophone de Montréal très pauvre qui se passionnait pour le conditionnement

physique. C'était une femme remarquable, solide et très belle. Je l'ai rencontrée en plein cœur de cette période confuse. On s'est mariés sur un coup de tête, après trois mois de fréquentation. Elle avait les cheveux rouges. Elle ressemblait aux jolies filles avec qui je sortais à la petite école, à l'époque où j'avais une copine pour chaque main. Mais, malgré tout le bien que je peux dire de cette femme incomparable, mon mariage était symptomatique de mon besoin de nier une voie toute tracée d'avance.

En épousant cette anglophone montréalaise, complètement fermée à la notion d'identité québécoise, de société distincte, qui écoutait la télévision anglaise et lisait à peine, je niais mon amour de la langue française et de la culture québécoise. Il y avait entre nous, dès le début de notre relation, un fossé infranchissable. Quelle soit une femme d'une belle simplicité, généreuse et resplendissante, je l'affirme encore aujourd'hui, mais notre quotidien conjugal n'était rien d'autre que la mise en commun de deux solitudes.

Pour ma part, je refusais de voir tous les détours que je prenais soit pour me dissocier de mon père, soit pour me fuir et fuir mon Québec natal.

J'étais en plein apprentissage de l'abandon.

Je suis tout de même parti au Vermont avec ma femme. Ma mère m'y avait acheté un terrain à la fin de mes études, sur lequel j'avais construit un chalet sans électricité. C'est là que je me suis installé. En un an, je suis devenu très sombre. Je me suis exilé et, comme si ce n'était pas suffisant, il fallait que je souffre et que je m'enfonce dans l'obscurité. J'ai coupé tout contact avec ma famille et mes amis, je me suis mis à boire et, de complaisant, je suis devenu négatif et pessimiste.

Au Vermont, malgré la compagnie de ma femme, j'ai traversé une longue phase de refoulement. J'avais cinq cent soixante-quinze acres de terrain sur une montagne, une grange de deux cents pieds de long, six bulldozers, sept motocross, un poêle dans lequel je pouvais faire entrer des troncs d'arbre de douze pieds. Je coupais du bois à deux heures du matin. Je ne savais plus quoi faire de ma peau, j'étais complètement perdu : je m'ennuyais de ma mère, de la tourtière et du Québec.

J'étais pauvre. Tellement pauvre que je devais bûcher du bois pour arrondir mes fins de mois. J'avais du mal à dénicher des contrats. Les seules personnes qui me donnaient du boulot, c'étaient les habitants de Franklin, près de la frontière. Des gens d'une grande générosité. D'ailleurs, il y avait un vieux mon sieur très gentil, dont je ne me souviens plus du nom. Il m'appelait tout le temps, même si j'étais désagréable, et il me faisait faire ses murs de pierre. J'appréciais la confiance qu'il m'accordait. J'étais équipé pour faire plus et je voulais autre chose, mais je devais me contenter de ça, même si ça me dévorait de l'intérieur. J'étais pris entre la gratitude d'avoir obtenu du travail et la frustration devant le manque de possibilités qui s'offraient à moi.

Les Américains ne voulaient rien savoir du petit Québécois, ils freinaient mes ambitions pour que je ne grimpe pas trop les échelons et que je ne leur « vole » pas leurs emplois.

Par chance, des artistes qui vivaient là-bas en colonie m'ont pris en pitié. Ils avaient obtenu une donation des Rockefeller qui leur avait permis d'acheter des vieux bâtiments dans le village. Ils m'ont donné le clocher d'un temple maçonnique. Pas une église ! Un temple maçonnique ! Ils me regardaient, en haut, sur ma terre, et ils se disaient que j'étais en train de devenir fou, qu'il fallait me faire travailler. Je leur en étais reconnaissant, car j'en avais assez des habitants qui cherchaient une raison quel conque de me rapatrier au Québec ou de m'envoyer en prison, n'importe quoi pour se débarrasser du petit francophone envahissant.

Je me souviens d'un soir d'été qui illustre l'état de folie dans lequel je me trouvais... C'était un 4 juillet, il faisait chaud. Évidemment, la fête battait son plein partout, mais personne ne songeait à m'inviter où que ce soit. J'admets que j'étais loin d'être sortable : une grosse barbe couvrait mon visage, j'étais sale et miséreux, je ne me sentais pas bien dans ma tête. Mes seuls amis ne venaient que pour emprunter mes motocross.

Alors, ce jour du 4 juillet, je me suis dit que, si personne ne m'invitait au party, j'allais m'en organiser un moi-même. J'avais tout le bois du temple maçonnique; pas juste le bois, mais aussi des pneus et du diesel. J'étais saoul et, mes réservoirs de gaz en main, je me suis mis à arroser le tout en pensant que le petit Québécois montrerait aux Républicains ce qu'était un vrai feu de

joie. Le lendemain, on m'a dit que l'on voyait les flammes à plusieurs kilomètres de là, comme si la montagne était en feu.

J'étais malade et je m'enlisais dans un puits sans fond. L'attitude des Américains et l'alcool ne faisaient qu'alimenter ce qui brûlait en moi. Pendant ce temps, ma femme se réfugiait dans le sport et me trompait.

Pourtant, je continuais à m'enfoncer sans me rendre compte de l'état de commotion dans lequel je vivais. Je n'étais pas loin de toucher le fond : je n'arrivais pas à faire les paiements sur mes bulldozers, j'étais découragé, tout allait mal, le 11 Septembre avait rendu le passage de la frontière infernal, ma femme voulait me quitter (je ne sais pas pourquoi elle ne l'a pas fait, d'ailleurs). J'étouffais dans ma misère. Dans toute cette noirceur, mon seul rayon de lumière a été la naissance de ma fille, Théodora. Ma femme ne se sentait pas prête à avoir un enfant; moi, j'en ai toujours voulu. J'ai réussi à la convaincre un soir de folie au Vermont.

Théa est la plus belle chose qui me soit arrivée.

Puis, un matin, un événement inattendu a donné lieu à une prise de conscience. Je roulais dans mon camion et, au moment où je traversais un pont, j'ai aperçu une plaque commémorative en langue anglaise disant : « Ci-gisent les soldats Français qui ont tenté de braver ce territoire ». Je me suis arrêté sur le bord de la route; il n'y avait personne, il était environ onze heures. Je me suis approché de la plaque. À ce moment précis, j'ai compris que je n'avais rien à faire au Vermont. Avec l'accent aigu de mon nom de famille, il faudrait attendre trois générations avant d'y avoir un avenir. Et, avec la manière dont je m'étais comporté jusque-là, à essayer de brûler des montagnes, je ne pouvais pas compter là-dessus. Il était temps de déménager.

Je suis revenu au Québec en péquenot, avec toutes mes affaires et mes machines emballées dans des remorques. Je me suis acheté une terre à Bromont. Mon deuil n'était pas fini, la ville me faisait peur. Je me suis donc réfugié dans le bois. Je devais avoir l'air d'un colon, à défricher ma terre et à découvrir la forêt qui m'entourait. Quoi qu'il en soit, je me cachais encore. La ville m'apparaissait encore terrorisante et moi, j'avais cessé de prendre

soin de moi. J'avais perdu le fil et je ne m'étais pas remis de l'épisode d'Outremont. Je n'étais pas prêt à affronter Montréal.

J'aurais pu m'installer à Toronto ou à Vancouver, deux destinations canadiennes que j'aime visiter. Ce sont de belles villes, certes, et j'aime leur architecture. Là-bas, l'argent bouge, contrairement à ici. C'était incroyable, pendant les préparatifs des Jeux olympiques de Vancouver en 2010, de sentir le mouvement de l'argent. Quelque chose se passait. Mais Toronto ou Vancouver, ce n'était pas ma place. Je ne m'y suis jamais enraciné.

Revenir au Québec dans cette adversité et cette résistance me semblait singulier; tous ces obstacles étaient peut-être là pour mettre à l'épreuve mon attachement à mes racines. J'ai ainsi découvert que c'est dans ce qui résiste que réside la particularité de chacun. Ce qui persiste en soi, malgré toutes les infortunes, c'est l'essence, c'est-à-dire ce qu'il y a d'irréductible en nous.

À Bromont, je me suis installé en fermier : j'avais cinquante-quatre vaches et bœufs, quatorze chevaux de trait, des poules, des cochons, deux acres de légumes et cent acres de foin. J'ai aussi construit un studio de yoga pour ma femme à Granby. En même temps, je réintérais peu à peu LM Sauvé, ce qui m'a amené à faire le trajet Bromont-Montréal tous les jours. Mes journées commençaient à trois heures du matin : je m'occupais de ma ferme, puis je me rendais sur mes chantiers. Après trois ans de ce régime, entre les bureaux de Montréal et les champs des Cantons-de-l'Est, je me suis mis à saigner du nez systématiquement. Je ne dormais presque plus, je travaillais sans relâche.

Je me suis donc résolu à vendre mon troupeau et à me réinstaller en ville.

De retour à Montréal, je me suis consacré plus sérieusement à l'entreprise familiale. Je caressais le projet de faire de LM Sauvé le chef de file en maçonnerie au Québec. C'est à ce moment que j'ai décroché mes gros contrats : le siège social de Bell Canada, celui de Quebecor, l'église unie Saint-James. Mais le soir, quand je rentrais dans mon penthouse de quatre mille pieds carrés, je vivais dans la plus profonde solitude. Le divorce, qui planait depuis belle lurette comme une épée de Damoclès au-dessus de mon couple, est finalement survenu. Pour combler le vide qui

m'habitait et combattre l'insomnie, je buvais jusqu'à l'effondrement. Le matin, à six heures, le réveil me somnait de me lever et de poursuivre ma descente aux enfers. De l'extérieur, on aurait dit que j'avais à un rythme effréné, sans que rien puisse m'arrêter. De l'intérieur, je me sentais épuisé comme jamais auparavant.

L'adversité vécue avant mon retour au Québec n'était qu'un en-cas. Je m'apprêtais à voir pire, bien pire. Cependant, je ne regrette pas mon exil. Fuir devant ma honte et mes échecs était un mal nécessaire pour que je comprenne que je ne voulais pas vivre en me cachant. La beauté dans le malheur, c'est que l'on a le choix de s'enfoncer dedans ou de s'élever au-dessus à n'importe quel moment. Mais plus on s'enfonce, plus il faut de l'énergie pour s'en sortir.

Du fond de mon amertume, un nouveau niveau de conscience est apparu en moi. Il y a pire que de subir des menaces de mort ou de vivre avec la peur de se faire tuer sur un coin de rue. Le pire, c'est de se lever un matin et de constater que, par abattement, on est mort à l'intérieur. Je devais me tourner vers le petit gars de Rosemont, celui dont les yeux brillaient sur la scène du concours oratoire, pour renouer avec le passé et enfin prendre la parole.

-
1. À l'époque, la question environnementale ne se posait pas. Bien que de nouveaux matériaux aient fait leur entrée sur le marché, l'isolation restait peu performante et les pertes énergétiques étaient considérables.
 2. Joseph-Mignault-Paul Sauvé, dix-septième premier ministre du Québec, de 1959 jusqu'à sa mort en 1960. Il succède à Maurice Duplessis en tant que chef de l'Union nationale.
 3. « Durs du quartier Saint-Henri », les frères Dubois ont formé le « clan Dubois », une famille du crime organisé qui comptait environ deux cents membres et qui était reconnue pour ses méthodes violentes.
 4. L'Organisation pour la coopération et le développement économique est un organisme international voué au soutien des gouvernements face aux défis économiques, sociaux et politiques soulevés par la mondialisation. L'organisation a été créée en 1947 dans le but de gérer les fonds visant à reconstruire l'Europe, dévastée par la Seconde Guerre mondiale.
 5. Le sable utilisé en maçonnerie provenait principalement du lac des Deux-Montagnes et de la région d'Oka. Cette zone constitue un écosystème fragile de marécages aujourd'hui devenu parc national. Les arguments environnementaux et

qualitatifs ont eu pour effet de discréditer la brique et la pierre comme principaux matériaux sur les chantiers de grande importance.

6. Le chef-d'œuvre de Taillibert, à l'époque, était une piscine couverte par une toile accrochée à un mat. Sans vouloir paraître réducteur, on y reconnaît le schéma du stade.
7. Office de la construction du Québec, ayant existé de 1975 à 1986.

Chapitre 2

SNC-Lavalin : la machine de guerre pancanadienne

Le milieu de la construction est régi par diverses influences difficiles à démêler : les pouvoirs politique, syndical, mercantile ou encore du crime organisé. Ces milieux se côtoient sur un énorme échiquier, mais possèdent tous leurs propres règles. Il faut comprendre qu'il ne s'agit pas des morceaux isolés d'un même casse-tête,

mais d'un réseau tentaculaire : une hydre à têtes multiples qui s'entremêlent, mais qui ont des régimes de pensée différents.

SNC-Lavalin est un excellent modèle d'entreprise qui a su allier le savoir-faire de puissants hommes d'affaires du milieu de la construction à un réseau de personnalités politiques qui lui donnent une impressionnante puissance d'action sur le terrain. Cette multinationale d'ingénierie et de construction rafle un pourcentage inégalé de contrats sur les grands chantiers des territoires montréalais et québécois. Si l'on regarde les gros travaux actuellement en cours à Montréal, on réalise que SNC-Lavalin est partout : sur le Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM), le Centre de santé universitaire McGill (CSUM) et la nouvelle salle de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM).

Est-ce simplement une question de compétences ou de plus bas soumissionnaire ?

Outre ses chantiers de la Belle Province, SNC-Lavalin est un leader mondial en termes de génie-conseil. De la construction de la ville d'Hassi Messaoud en Algérie à la modernisation d'une usine de cuivre en Serbie, en passant par la réfection d'une aluminerie à Dubaï, la liste de ses réalisations est impressionnante. SNC-Lavalin a un chiffre d'affaires de plus de six milliards de dollars canadiens. Elle se classe donc parmi les dix plus importantes firmes d'ingénierie au monde et compte de nombreuses filiales partout sur le globe. C'est la perspective de travailler pour un géant mondial, reconnu pour son innovation, qui m'avait amené, dans les années 1990, à faire mon entrée là-bas. Les grands projets et

l'internationalisation me fascinaient. J'étais jeune et stimulé par un désir de dépassement.

J'ai été à l'emploi de SNC-Lavalin pendant environ un an. Ça se passait à l'époque où j'avais démarré ma propre entreprise de maçonnerie et où je travaillais sur le théâtre Outremont. Je reviens sur cet épisode de ma vie afin de broser un portrait – subjectif – de cet acteur incontournable de l'industrie de la construction au Québec.

Quand je dis « machine de guerre », j'exagère à peine. En 1986, snc achetait Les Arsenaux Canadiens Limitée, un fabricant d'armement (essentiellement de munitions) appartenant au gouvernement du Canada, qui est devenu une filiale de SNC Technologies, s'occupant de produits de défense. Jusqu'en 1992, cette filiale produisait également un type de mine antipersonnel commercialisé sous le nom de Elsie. Après avoir été accusée de crimes de guerre par des activistes réclamant la cessation des ventes d'armement, en 2006 SNC-Lavalin a pris la décision de céder snc Technologies à General Dynamics, une des plus grandes sociétés de production de munitions au monde. Cela dit, SNC-Lavalin posséderait toujours le terrain et les bâtiments de l'usine de munitions, sous le couvert d'une de ses filiales, la Société immobilière de Valcartier (SIV). Donc, oui, « machine de guerre » aux sens propre et figuré.

Les firmes d'ingénierie m'impressionnent. Ce sont des compagnies de construction déguisées, qui se consacrent au volet intellectuel de l'ouvrage, c'est-à-dire qu'elles rédigent des devis. Alors moi, du haut de mes vingt-trois ans, je rêvais moi aussi d'aller tout en haut. J'avais soif de pouvoir, au sens positif du terme, puisque je rêvais d'accomplir de grandes choses. J'avais de l'ambition.

Autrefois, Lavalin avait été une compagnie de construction. Elle avait contribué à de gros projets comme la construction de pavillons de l'Université de Montréal. Bernard et Jacques Lamarre ont toutefois amené l'entreprise à un autre niveau, celui du génie-conseil.

Bernard était un visionnaire qui n'avait pas peur de prendre des risques. Il s'est impliqué dans de nombreux projets, a connu quelques déboires et a subi de graves revers financiers. snc, qui

était une firme beaucoup plus conservatrice, appuyée par des banquiers influents, a fusionné avec Lavalin pour éponger ses dettes en 1991.

J'ai été engagé tout juste après la fusion, alors que des guerres intestines faisaient rage entre les deux mille ingénieurs de snc et les quelque quatre mille de Lavalin. D'un côté, il y avait les conservateurs de snc, plutôt assommants, qui bâtissaient des égouts et des aqueducs à Longueuil et, de l'autre, les employés de Lavalin, habitués à la précarité, qui construisaient des métros en Afrique. Ce mariage arrangé donnait lieu à un véritable choc culturel. Lamarre et sa débâcle financière contre snc, la puissance montante, sans tache. Ce n'était pas toujours rose.

Je suis entré chez SNC-Lavalin grâce à Richard Vézina, vice-président au développement des affaires à la division Génie général. Il m'avait trouvé sympathique, mais je crois qu'il était davantage intéressé par mes convictions péquistes que par mon expérience de travail. Je ne savais pourtant pas moi-même que j'étais péquiste ! J'avais rencontré André Boisclair quelques années plus tôt parce que mon avocat, Marc-André Blanchard (aujourd'hui président du Parti libéral), me l'avait présenté. André et Marc-André avaient été compagnons de classe à Brébeuf. Je suis devenu ami avec André sans savoir que ça me donnait une couleur politique. Après tout, j'étais encore l'enfant de parents libéraux. Je ne me doutais donc pas que Vézina souhaitait avoir un jeune péquiste sous la main pour lui faire faire ses courses. Je m'étais plutôt imaginé que Lavalin voulait faire de la gérance de construction et que c'était pour ça qu'ils m'avaient engagé.

Mais la stratégie d'affaires de Bernard Lamarre a toujours été de miser sur une relation étroite avec les politiciens. Cela dit, si lui, n'hésitait pas à prendre des anciens députés à son service, les différents paliers gouvernementaux n'ont pas vu d'inconvénients, eux, à engager d'anciens ingénieurs de Lavalin, comme le souligne Carole-Marie Allard dans son livre intitulé *Lavalin : les ficelles du pouvoir* : « Pour tisser cette toile d'appuis [politiques], le président de Lavalin a engagé non seulement d'anciens ministres, mais il a pigé aussi dans leur personnel en embauchant leurs adjoints et leurs chefs de cabinet¹. » Allard mentionne quelques cas d'ingénieurs ayant rempli des fonctions politiques.

Marcel Masse, ancien partenaire d'affaires de Lamarre, devenu ministre des Communications sous Mulroney, n'avait aucun scrupule à favoriser Lavalin. Guy Charbonneau, qui était président du Sénat canadien, a même usé de son poste pour faire rayonner Lavalin à l'étranger². Et, à la fin des années 1960, « les ingénieurs de Ivlva³ se fondent si bien aux fonctionnaires du ministère de l'Éducation que, lorsque le besoin se présente de remplacer le sous-ministre adjoint, le sous-ministre Arthur Tremblay n'émet aucune objection à ce que le poste soit confié à Yves Maheu, ingénieur de Ivlva⁴ ». Ce ne sont que quelques exemples parmi d'autres. D'une manière ou d'une autre, Lamarre avait compris que la « connivence des pouvoirs politiques est une nécessité pour effectuer de véritables percées⁵ ». Quant à savoir si je pouvais réellement servir ses intérêts auprès du Parti québécois, j'avais de gros doutes. Je n'étais pas tout à fait ce que l'on pouvait appeler « l'homme de la situation ».

Par contre, j'étais ravi à l'idée de travailler pour une entreprise de cette envergure, qui pouvait aussi bien faire la réfection d'une usine au Lac-Saint-Jean que construire un pont à Bali. J'avais l'impression de faire partie de la grande ligue, et que Lavalin allait se doter de moyens afin de pouvoir réaliser d'énormes projets.

Cependant, dans la lutte d'influence qui opposait les ingénieurs de snc à ceux de Lavalin, snc a pris le dessus et les employés de Lavalin se sont retrouvés de plus en plus marginalisés. Quant à moi, je faisais essentiellement le lien avec le PQ, collectant des renseignements et nouant des contacts qui pouvaient servir nos intérêts. Je voulais travailler sur des projets de construction, mais il y avait peu de projets car la période était difficile, et chaque fois que quelque chose semblait se concrétiser, j'en étais tenu à l'écart.

Pendant mon année de service, j'ai compris que Marcel Melançon, de Marton Construction⁶, était l'un des piliers du Parti québécois. Pour organiser un événement politique, il fallait d'abord obtenir son consentement. C'était lui, le grand bailleur de fonds. Moi, j'étais de la jeune génération, de ceux qui avaient aidé André Boisclair à recueillir des fonds, de ceux qui avaient organisé des soupers avec Guy Chevrette et Louise Beaudoin. Mais je n'étais pas censé faire ça. J'étais le jeune marginal qui se faisait

taper sur les doigts par les gens de Lavalin parce que tout devait d'abord passer par Marcel.

J'ai fini par quitter Lavalin parce que j'étais dégoûté. J'attendais que se crée une division de construction, mais ça n'arrivait pas. Pourtant, Socodéc, une filiale de SNC-Lavalin, réalisait des projets d'infrastructures et de bâtiments⁷. C'est lors que j'ai rencontré François Dionne, un des gars de Socodéc, que j'ai réalisé que, si je voulais construire en tant qu'entrepreneur général, SNC-Lavalin n'était décidément pas la place pour moi. En riant de ma formation en affaires et en architecture, François Dionne m'a aidé à prendre ma décision. Les gens de Lavalin me connaissaient surtout à cause de ma famille, et je crois que l'on me voyait comme une sorte d'étoile filante. Dans une boîte d'ingénieurs, on peut se retrouver ostracisé très vite si l'on n'a pas le grade. C'est un peu comme être dans une secte sans être initié. J'étais le vilain petit canard qui ternissait le portrait. Pour rester, il aurait fallu que je joue le caniche de Vézina, mais je n'ai jamais été très bon pour donner la patte. Vézina m'a beaucoup déçu, tout comme je l'ai sûrement déçu avec mon fiasco à Outremont.

Par contre, j'ai gardé un très bon souvenir de Bernard Lamarre, qui a été une source d'inspiration pour moi. C'est quelqu'un qui a su prendre des risques, mais qui s'est aussi cassé la gueule à quelques reprises. Malgré des horreurs comme l'autoroute Ville-Marie, la Baie-James ou le Stade, qui sont toutes des œuvres immenses, mais immensément controversées, il s'est toujours relevé. Il a connu des difficultés financières et administratives, mais il se rendait aux réunions avec un sourire aux lèvres et gardait la tête haute dans la tempête, et ce, même s'il se faisait juger par l'ensemble des banquiers du Québec. J'étais impressionné par son humilité. Je trouvais qu'il en fallait du courage pour se lever le matin et se rendre au travail dans sa situation. Je voyais Lamarre comme quelqu'un de combatif et c'était stimulant de faire partie de son équipe. Je l'ai croisé pour la première fois d'une façon tout à fait inattendue. Me retrouver devant Bernard Lamarre, c'était un peu comme si, enfant, je m'étais retrouvé face à Guy Lafleur. Je l'ai rencontré bêtement devant les toilettes avant un meeting; j'y entrais, il en sortait. Je me suis présenté malgré le malaise, il me connaissait déjà. J'ai

trouvé cela très flatteur. Au meeting, j'ai réalisé qu'il était dans la salle, lui aussi. À partir de cette réunion, il m'a pris sous son aile. Je suis devenu un éclaireur, pour lui dénicher des contrats.

Ça n'a pas duré : étoile filante.

Aujourd'hui, je l'admire toujours et le considère comme un grand penseur, un visionnaire et, surtout, un homme qui ne craint pas l'adversité.

Puis, un matin, je me suis réveillé, j'ai regardé mon chèque de paye et j'ai vu mon numéro d'employé. Il était tellement long ! On aurait dit un numéro d'assurance maladie. Je n'avais plus envie d'être un paquet de lettres et de chiffres sur un bout de papier. J'avais envie de construire des choses, pas de les imaginer, et l'entreprise n'était pas prête à créer une division de construction. Aujourd'hui, il en existe une : SNC-Lavalin construit la Place-des-Arts. Il aurait fallu que j'attende vingt ans ! Je n'avais pas autant de patience et je ne correspondais pas vraiment au profil du jeune péquiste avec ses entrées au gouvernement tel qu'on le recherchait.

Cette expérience m'a beaucoup appris sur les liens entre le monde politique et celui de l'entreprise. Et quand je regarde quelqu'un comme Jean-Marc Fournier, bien assis sur son siège de ministre, plaider pour un code d'éthique par le biais du projet de loi 48, je trouve ça étrange. De mars à septembre 2009, Jean-Marc Fournier s'est provisoirement retiré de la politique pour devenir vice-président de la division Socodéc Lavalin. Pendant ce temps, Kathleen Weil prenait la relève comme ministre de la Justice au Parti libéral du Québec. Le mari de madame Weil n'est nul autre que Michael Novak, président chez SNC-Lavalin. En 2010, Fournier reprend du service comme ministre de la Justice alors que Weil passe au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Le retour de Fournier est marqué par l'adoption du projet de loi 48, qui vise à encadrer les députés en leur donnant un code d'éthique et de déontologie. La loi prévoit, entre autres, d'obliger les élus à déclarer leurs intérêts personnels ainsi que ceux de leur famille proche auprès d'un commissaire à l'éthique.

Quand un ministre peut jouer à la chaise musicale entre le cabinet du parti au pouvoir et la plus grosse firme de génie-

conseil du pays, il y a lieu de se poser de sérieuses questions sur l'impartialité du gouvernement.

Ironiquement, le siège social de SNC-Lavalin se situe juste en face du bureau du ministère des Transports⁸. On peut facilement passer de l'un à l'autre comme dans des portes tournantes, ou presque. Pour faire rouler l'économie, l'État doit acheter des deux par quatre⁹ et quoi de mieux qu'une joyeuse bande d'ingénieurs pour choisir ces deux par quatre, s'assurer de leur qualité et en évaluer la quantité adéquate pour les travaux exigés ? Ensuite, s'ils disent qu'il faut acheter les deux par quatre d'un entrepreneur italien, on achète les deux par quatre de l'homme en question, même s'ils sont plus chers que les autres. Tous les Québécois savent maintenant que les travaux effectués sur la majorité des grands chantiers de la province coûtent quarante pour cent plus cher qu'ils ne le devraient. Toutes les entreprises et bien entendu le gouvernement, savent qu'il y a infiltration d'éléments criminels dans l'industrie de la construction¹⁰, mais ils composent avec parce que ça fait partie de la réalité et qu'ils ont compris comment jouer le jeu.

Alors, on pourrait se demander pourquoi certaines entreprises font affaire avec des partenaires liés directement ou indirectement à la mafia... Tout simplement parce que c'est se garantir le meilleur cautionnement, avoir un équipement à la fine pointe de la technologie, mais surtout parce que c'est obtenir l'assurance qu'il n'y aura aucun problème sur le chantier.

De toute façon, l'État a les moyens de payer.

En ce moment, je ne sais pas où le gouvernement a trouvé sa machine à produire de l'argent, mais les chantiers pullulent. CHUM, CSUM, barrages, viaducs, et plus encore ! Quand le prochain gouvernement arrivera au pouvoir, les coffres auront été vidés. On a un gouvernement de droite qui a peut-être la présence d'esprit de ne pas investir trop en Irak, mais qui construit à un prix exagéré et dans des conditions plus que critiquables. Le Québec est complètement déraisonnable dans sa gestion des infrastructures, parce que notre façon de considérer l'industrie de la construction comme un outil pour créer des emplois et relancer l'économie nécessite la mise en place continue de grands chantiers.

Je ne dis pas que l'on n'a pas besoin de nouveaux hôpitaux ou de nouvelles écoles, ce sont des installations nécessaires, mais, si l'on mettait fin au système actuel, on pourrait construire tout en protégeant notre trésorerie et investir ailleurs : créer des programmes pour protéger l'eau et les ressources naturelles, faire en sorte que nos enfants aient accès à une meilleure éducation, aller de l'avant en sciences et en recherche. Il y a tellement de domaines dans lesquels on pourrait faire des progrès. Mais non, on préfère acheter des deux par quatre quarante pour cent plus chers qu'ailleurs. Je crois que les contribuables québécois ont atteint leur limite.

À l'époque où je travaillais pour SNC-Lavalin, je me sentais comme un éléphant dans un Speedo. Je ne réfléchissais pas à la portée de mes choix. Je n'étais ni mature ni cohérent. J'ai plongé en pleine aventure corporative alors que j'avais envie de bâtir quelque chose. Je croyais que l'on me voulait pour mes compétences alors que l'on cherchait mes allégeances. Quand je revois le regard de Bernard Lamarre, siégeant sur son conseil d'administration, j'ai l'impression que ses ambitions ont été détruites par ses revers financiers. Je ne veux pas finir comme ça, perdu dans des dédales administratifs. Et quand je regarde l'industrie de la construction au Québec, je suis inquiet. Du réseautage et de la solidarité entre amis, il y en aura toujours et ce n'est pas mal en soi; mais il me semble que les Québécoises et les Québécois n'ont pas à voir leur avenir hypothéqué par une pléthore de règlements et de lois, de commissions et de syndicats, qui perpétuent – volontairement ou pas – un régime malhonnête de gonflement des prix au profit d'une poignée de gens.

-
1. Carole-Marie Allard, *Lavalin : les ficelles du pouvoir*, Ottawa, éd. JCL inc., 1990, p. 256.
 2. *Ibid.*, p. 272.
 3. Lalonde Valois Lamarre Valois & Associés, ancien nom de Lavalin.
 4. Guy Samson, *Bernard Lamarre, le génie d'une vie*, Montréal, Presses internationales Polytechnique, 2007, p. 80.
 5. Carole-Marie Allard, *op. cit.*, p. 279.
 6. « Mar » comme dans Marcel (Melançon) et « ton » comme dans Tony (Accurso).
 7. Lavalin jugeait trop risquée la réalisation de la solution rio-1984, prônant la fabrication d'un nouveau toit pour le Stade olympique. On a donc créé Socodec

dans le but de proposer une solution de rechange au toit Taillibert, le toit Kevlar. La toile du Kevlar s'est déchirée à l'été 1991, quand Lavalin avait déjà déclaré faillite.

8. Le siège social de SNC-Lavalin se situe au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, et les bureaux du ministère des Transports sont au 455, boulevard René-Lévesque Ouest, à Montréal.
9. Planche de bois couramment utilisée en construction.
10. L'opération Diligence, dont je reparlerai plus loin, menée par la SQ, a clairement démontré la présence des Hells Angels dans l'industrie de la construction au Québec.

Chapitre 3

L'ampleur du rêve : réfection de l'église unie Saint- James

Quand j'étais petit, j'allais souvent chez Sam the Record Man sur Sainte-Catherine. À partir du Vieux-Rosemont, je prenais l'autobus aux bancs en plastique jaune-orange jusqu'au métro Viau, puis le métro jusqu'au centre-ville. C'était une grosse sortie. J'arrivais dans la partie la moins recommandable de la rue Sainte-Catherine et j'allais au magasin pour acheter

– ou plutôt regarder – les disques de The Who, d'Harmonium et de Led Zeppelin. Quand je sortais de chez Sam the Record Man, je m'enfonçais un peu plus creux sur Sainte-Catherine, vers l'ouest. Après quelques mètres de marche, lorsque je regardais vers le haut et que j'y voyais un clocher qui semblait sortir de nulle part, je me disais : « Pourquoi est-ce que ces horribles bâtiments commerciaux cachent l'église ? » Juste un peu plus loin, il y avait un cinéma pornographique. C'était un coin éclectique : le rock'n'roll, le Bon Dieu et la pornographie. Et si je continuais un peu plus loin, je tombais sur La Baie. Pour moi, tout ça formait un casse-tête urbanistique insensé.

Avec les années, moderniser cet édifice religieux figurant parmi les plus belles pièces de notre patrimoine architectural est devenu un véritable défi. À mon avis, la réfection d'une église participait à la revalorisation du quartier en entier.

Pour un maçon, une église, c'est le summum. Qu'elle soit immense ou toute petite n'a pas d'importance. Il y a toujours des éléments incroyables à manipuler. C'est une tradition. Pour moi, l'église unie Saint-James était la plus belle au Canada avec ses pierres roses et jaunes. Il fallait faire quelque chose et détruire l'édifice commercial qui la cachait pour redonner aux Montréalais ce petit bijou. J'avais cette obsession naïve depuis très longtemps, mettre tout ça par terre et remettre l'église à l'avant-plan de la rue Sainte-Catherine. Quand j'ai enfin eu la capacité et la possibilité de le faire, j'ai foncé. Contre vents et marées.

D'ailleurs, des embûches, j'en ai rencontré plus d'une. C'est lors de mon passage chez SNC-Lavalin que j'ai eu l'idée du projet pour la première fois, projet qui serait abandonné à mon départ. Quand je suis rentré du Vermont, je l'ai relancé, cette fois-ci par le biais de l'entreprise familiale. Par la suite, j'ai eu à faire face à toutes sortes d'obstacles avant de pouvoir le réaliser : des avocats, des architectes, des centrales syndicales, deux gouvernements avec deux visions bien différentes du projet, des banques, des partenaires d'affaires toxiques, la Fondation du patrimoine religieux et les religieux eux-mêmes, des motards, des médias, la CCQ, etc. Bref, tous s'en mêlaient.

Voici donc l'histoire compliquée – et sûrement difficile à croire – du chantier de l'église unie Saint-James, présentée à travers les portraits des différents acteurs qui ont eu un impact sur son déroulement.

Le chantier-école, une idée de grandeur

Le projet de démolition du bâtiment situé devant l'église Saint-James a atterri sur mon bureau à l'époque où je travaillais pour SNC-Lavalin. Le maire Bourque et Pierre Gagné, le maire de l'arrondissement d'Achunsiac, présidaient le comité exécutif. Pierre avait une fille qui s'appelait Annie, qui était architecte ou urbaniste, et je l'avais engagée chez Lavalin pour ce projet. Cependant, les subventions étaient rares pour ce genre de chantier et les gens intéressés par l'église se multipliaient : l'Orchestre symphonique de Montréal voulait y faire une salle de spectacle, un promoteur immobilier voulait acheter tous les bâtiments autour... Mais aucun ne voulait payer de sa poche pour faire dessiner les plans. De plus, si ma mémoire est bonne, le révérend (dont je ne me souviens pas le nom) avait de graves problèmes de santé. Les conditions n'étaient donc pas propices à la réalisation d'une telle entreprise. Je m'en suis désintéressé.

Or, lorsque je suis revenu du Vermont, LM Sauvé était en train de restaurer le clocher de l'église. Ma flamme a rapidement été ravivée.

La restauration du clocher était stimulante pour moi, et j'avais envie de partager cette expérience en transformant le chantier en chantier-école. En fait, je m'étais aperçu qu'à la CCQ et au Fonds

de formation de l'industrie de la construction (FFIC), malgré l'argent retenu sur les salaires à cet effet, il n'y avait pas de formation complète en maçonnerie au Québec. Il y avait bien des petits programmes à gauche et à droite, mais rien de très efficace.

J'ai donc tenté d'innover en créant un chantier-école auquel je comptais attribuer une subvention du ministère de la Culture pour la réfection de la grande rosace de l'église unie Saint-James. Bien entendu, je supposais que ce projet prévoyait la démolition de l'édifice situé devant l'église. Je me disais qu'en créant un chantier-école, nous formerions de la main-d'œuvre pour le reste du projet. Ce genre de stage m'apparaissait absolument nécessaire pour parfaire l'expérience des maçons sur le terrain en fonction des besoins de mon entreprise et, plus largement, de l'industrie de la construction.

Il est vrai que ce chantier-école contournait un peu les méthodes traditionnelles de formation en amenant les maçons à travailler concrètement sur des chantiers, plutôt que d'étudier les théories dans des livres. Je voulais changer les conditions de la formation professionnelle et sortir les étudiants de leurs écoles, les faire manipuler des pierres et des roches qui portent le poids de l'Histoire. C'était comme si, à l'École des métiers de la construction, toute la partie « intégration des acquis » avait été retirée de la démarche d'apprentissage. L'école de maçonnerie n'apportait pas autant d'expérience qu'un stage. Peut-être que c'était prétentieux de ma part de proposer un tel projet. Mon but n'était pas de réformer le système, mais seulement d'offrir un stage de perfectionnement et d'apporter mon humble contribution à la démocratisation du savoir.

Je l'ai donc fait. J'ai créé un chantier-école pour la grande rosace et je me suis heurté, pour la première fois, à la Fédération des travailleuses et des travailleurs du Québec. Quand la FTQ a su qu'un entrepreneur allait offrir un cours dont le coût n'était pas défrayé par le Fonds de formation géré par la CCQ, elle n'a pas tellement apprécié. Elle a voulu exploiter le projet à des fins politiques en apportant ses chapeaux avec ses couleurs, ses autocollants et ses napperons. Clairement, elle voulait utiliser le chantier-école pour se donner de la visibilité auprès des

travailleurs. Une guerre s'est alors engagée entre la FTQ et l'Union internationale des briqueteurs pour déterminer qui allait être le syndicat le plus populaire, qui serait le commanditaire du cours de Sauvé. Moi, je ne m'en rendais pas compte, mais mes maçons, sur le chantier, se plaignaient de la présence imposante de la FTQ, alors qu'ils étaient affiliés à l'Union internationale des briqueteurs et métiers connexes.

Un jour, j'ai croisé Guy Dufour, de la FTQ, dans le stationnement de l'église. Il venait brasser mes maçons pour qu'ils passent faire un tour du côté de la FTQ-Construction. Je lui ai demandé de partir. Je ne le connaissais pas, à cette époque, et je n'avais vraiment aucune idée du fait que ce gars-là était sous l'influence de Normand « Casper » Ouimet¹, un nom que je n'avais encore jamais entendu. Tout ce que je pensais de lui, à ce moment-là, c'était qu'il était énervant et qu'il créait des problèmes.

J'ai tout de même réussi à calmer le jeu et à finir la grande rosace sans qu'il y ait trop de maraudage. N'empêche que cette attitude de la part d'une grande centrale syndicale me laissait perplexe. Je ne comprenais pas que des représentants de la FTQ se permettent d'importuner les ouvriers d'un chantier pour obtenir des cotisations. C'était carrément déplacé, à la limite du harcèlement.

Malgré les chichis syndicaux, le chantier-école a été un franc succès. J'aurais pu en être fier et m'arrêter là, mais je voulais pousser le projet plus loin. Tout le travail que nous avons fait sur le clocher et la grande rosace de l'église demeurait caché par le hideux édifice commercial qui se trouvait devant. Ça m'irritait, j'avais envie de dégager la vue.

L'architecture du doute

La maçonnerie n'est qu'un des secteurs de l'industrie de la construction. Il y a de nombreuses autres disciplines, beau coup plus imposantes. Le nombre de travailleurs, et d'heures travaillées et enregistrées à la CCQ est relativement bas dans notre domaine. Le coût de la maçonnerie, c'est-à-dire la somme des salaires et du prix de l'équipement et des matériaux, est minime par rapport à celui des autres secteurs de la construction. La mécanique et les

structures de béton, incluant les travaux de grue, représentent de bien plus grosses dépenses. Il en est de même pour l'excavation, le génie civil, etc. En termes de dollars, la maçonnerie est une petite industrie, surtout au Québec. Si l'on prenait l'ensemble des revenus de tous les entrepreneurs en maçonnerie de la province, en incluant la restauration de bâtiments, on atteindrait peut-être un milliard et demi de dollars au maximum. Par rapport aux autres corps de métier, c'est peu. On pourrait en conclure qu'il s'agit d'un secteur assez marginal.

Des alliances se créent entre la Corporation des entrepreneurs en maçonnerie et les bureaux d'architectes. Les architectes sont ceux qui prescrivent les méthodes, les matériaux, etc. Ils ont une influence énorme sur le choix de l'installateur ou de l'entrepreneur qui sera retenu dans le cadre d'un projet.

Dans le microcosme de la maçonnerie et de la restauration de bâtiments, un architecte s'est démarqué au cours des dix dernières années au Québec : Fernando Pellicer².

Pellicer est un architecte de renom. C'est un homme compétent, mais aussi extrêmement habile, et il me hait encore aujourd'hui de lui avoir « enlevé » l'église unie Saint-James. Il a eu divers mandats de la part de plusieurs gouvernements. Il a aidé l'abbé Turmel à instaurer la Fondation du patrimoine religieux du Québec. Pendant un certain temps, il a travaillé pour un bureau qui s'appelait Werleman Guy McMahon, et qui représentait une pratique relativement importante à Montréal. Avec la réfection de la basilique Saint-Patrick, Werleman Guy McMahon s'est inscrit parmi les pionniers de la restauration d'envergure à Montréal. Ces architectes ont marqué les débuts de ce que l'on pourrait nommer le « courant Phyllis Lambert ».

Phyllis Lambert est une grande dame de l'architecture canadienne. Elle a construit son propre musée³, fondé le Centre canadien d'Architecture (CCA) et, surtout, elle a mis une immense pression sur la Municipalité de Montréal pour que celle-ci prenne soin de ses œuvres architecturales et de son patrimoine. Par ailleurs, elle a participé à la création d'Héritage Montréal, un organisme qui a pour mission la conservation du patrimoine montréalais. Grâce à tout cela, Phyllis Lambert a donné naissance à un mouvement qui a permis à des entreprises comme LM Sauvé

de voir le jour et de faire autre chose que de la brique neuve et du béton. À mon avis, cette architecte brillante a fondé l'industrie de la restauration de bâtiments au Québec.

Dans le sillon de Phyllis Lambert, des architectes comme Pellicer, qui ont étudié chez Werleman Guy McMahon ou qui ont suivi leurs traces, ont développé une science de la restauration ainsi qu'une véritable école de pensée.

Bernard Lamarre, chez Lavalin, m'avait déjà dit : « Ne tasse jamais un consultant sur un projet. Tu vas le regretter et te faire un ennemi pour le reste de tes jours. » Il n'avait pas tort. Sauf que travailler avec un consultant qui a des pratiques discutables ou injustes, c'est de l'ouvrage, comme on dit !

Werleman Guy McMahon s'est occupé du clocher ouest de Saint-James. Par la suite, il y a eu des changements dans l'entreprise, et Pellicer s'est associé à une autre boîte d'architecture, Fish, qui est devenue Duchesnes & Fish. Pellicer était l'étoile montante de Werleman Guy McMahon, alors, quand est venu le temps de faire la tour est (la plus grande des deux), c'est à lui qu'on a fait appel.

Une petite précision technique : l'architecture au Canada, c'est du toc. L'architecture canadienne est une architecture moderne, si on la compare aux traditions européennes, où l'on retrouve des arcs-boutants pour retenir des charges, des contreforts et des pinacles qui soutiennent des poids et créent des forces structurelles essentielles pour retenir la nef et les voûtes en place. Ici, il n'y a aucun intérêt pour les gargouilles, et que très peu pour les contreforts et les pinacles. Nous n'avons que des imitations.

L'église unie Saint-James, c'est du *bling-bling*.

Fernando Pellicer a donc restauré la tour est de Saint-James avec des milliers de livres de contreforts bidon, que nous avons rachetés et posés en plein hiver.

Pellicer était tellement désagréable que personne dans l'équipe ne désirait travailler avec lui. J'ai dû me rendre à l'évidence : il nuisait au chantier, et je l'ai viré. En retour, il nous a rendus, mon entreprise et moi, *persona non grata* dans le milieu de la restauration des églises. Comme les architectes ont souvent la possibilité de distribuer les tâches aux entrepreneurs, c'était facile pour lui de nous exclure du secteur. Ça nous a beaucoup nui. Par

ailleurs, nous sommes actuellement poursuivis par une autre église, voisine d'un immense immeuble de la rue Sherbrooke, pour de supposés dommages dont elle nous tient responsables. Elle réclame des sommes substantielles. Pellicer est l'architecte qui travaille sur cette église, et j'ose espérer que notre différend n'a pas joué dans cette situation.

Réinventer un partenariat public-privé

Par un matin de l'hiver 2003, pendant la réfection de la tour est, je suis monté à cent cinquante pieds, tout en haut de l'échafaudage, et, juste à côté du sapin de Noël, j'ai installé un drapeau fleurdelisé. Tous mes maçons étaient québécois et éprouvaient un sentiment de fierté à travailler sous les couleurs de notre drapeau.

Trois semaines plus tard, et ce, en dépit du fait que c'était le jour du Drapeau⁴, des libéraux qui préparaient les élections me téléphonaient pour me dire de retirer le drapeau. Comme par hasard, Bernard Landry était venu visiter l'église quelques mois auparavant. Le Parti libéral a peut-être critiqué la majorité des projets du Parti québécois – c'est normal, c'est de la politique –, mais monsieur Landry avait compris la nécessité de démolir l'immeuble commercial qui cachait l'église Saint-James pour préparer le terrain au développement du Quartier des spectacles. Il avait également compris que ce lieu de culte ne serait jamais reconnu à sa juste valeur sans cette mesure, qui aurait un effet positif sur la revalorisation de cette partie de la rue Sainte-Catherine.

Cependant, le gouvernement libéral ne l'entendait pas de cette oreille. Il ne comprenait pas l'ampleur de l'investissement, ou ne voulait pas le comprendre. Et donc, lorsqu'André Boisclair a eu signé ses lettres d'appui, que Diane Lemieux a eu signé les siennes, quand finalement nous avons été sur le point d'obtenir notre financement, le gouvernement péquiste est tombé. Le Parti libéral, nouvellement arrivé au pouvoir, a probablement égaré ces lettres signées à quelques jours des élections, car la subvention que nous devons recevoir s'est mystérieusement transformée en partenariat public-privé (ppp).

Par conséquent, nous avons dû réinventer le projet de restauration. Les conditions décrites par le PLQ m'enlevaient le

goût de créer le chantier, mais j'avais travaillé trop fort et trop longtemps pour tout abandonner. J'avais déjà investi trois cent mille dollars en cocktails et en soupers de financement. Une subvention ne s'obtient pas sous le seul prétexte qu'un projet est pertinent; il faut se faire connaître, ouvrir son portefeuille et se rendre bien visible. C'est ce que j'avais fait. Pour décrocher une subvention, il faut dépenser de l'argent, beaucoup d'argent; ça aussi, les gens doivent le savoir !

Pour m'aider à faire campagne auprès du PLQ, un avocat m'a présenté à une firme de communication. Le jour où je me suis présenté dans cette firme, le président faisait les cent pas dans son bureau. C'était la panique. On était en plein scandale des commandites au fédéral, et leur nom avait été cité devant la commission Gomery⁵. Je venais leur demander comment m'y prendre pour avoir ma subvention, et eux couraient dans tous les sens parce qu'ils avaient peur d'être condamnés au bûcher ou de devenir le prochain Groupe Everest⁶. J'étais découragé.

J'aurais dû arrêter le projet quand le gouvernement l'a habilement métamorphosé en ppp, et stopper tous les plans et les études de décontamination des sols. J'aurais perdu les trois cent mille dollars que j'avais investis pour remporter la subvention, mais trois cent mille, ce n'était rien en regard des 5,7 millions que j'ai finalement engloutis dans ce projet-là !

J'ai réagi avec entêtement. Je ne voulais pas perdre mon financement et j'ai accepté un ppp parce que Monique Jérôme-Forget et le conseil des ministres ne voulaient rien entendre d'autre. J'ai alors rencontré pas moins de quatre ministres : Monique Jérôme-Forget, Line Beauchamp, Jean-Marc Fournier et Jacques Chagnon. Quatre ministres pour un projet de dix millions ! Ma firme de communication avait gagné sa paye ce jour-là. Ça me montrait l'efficacité d'un bureau de communication auprès du PLQ.

Et nous avons obtenu le financement. La procédure impliquait que nous contractions un emprunt à la banque, qui serait remboursé par le gouvernement. Un prêt à taux privilégié, mais un prêt quand même.

Créer un organisme sans but lucratif (OSBL) pour recevoir le prêt aurait été la chose la plus intelligente à faire. Un

fonctionnaire du ministère des Affaires municipales nous avait conseillé de suivre cette voie. C'était un habitué de ce genre de prêt à plusieurs volets (la Ville de Montréal, l'arrondissement, le ministère de la Culture et le ministère des Affaires municipales étaient tous impliqués). Le fonctionnaire en question était venu de Québec avec son sac à dos. Il ne savait pas à qui donner la subvention, il pensait qu'elle revenait à LM Sauvé et qu'elle devait être versée à un OSBL à notre nom. Je ne voyais pas l'utilité de fonder un tel organisme; cela nous imposait des délais, et je faisais confiance aux religieux. Je lui ai donc dit de donner la subvention à l'église pour qu'elle remette elle-même l'argent dans le projet.

Ç'a été une erreur capitale, parce que l'église ne m'a pas reversé le moindre sou. Puis, les avocats s'en sont mêlés, il y a eu les factures et la TPS à payer... C'est devenu très difficilement tenable sur le plan financier pour moi. Il y avait tellement de vautours autour de la table que j'ai fini par perdre le compte.

L'indispensable partenariat d'affaires

Pour un chantier comme l'église unie Saint-James, toutes sortes de partenaires d'affaires sont indispensables. En premier lieu, des promoteurs immobiliers. Dans ce cas-ci, il s'agissait de Métivier-Grassi. Ils s'occupaient de la gestion de l'immeuble. Notre projet ne les arrangeait pas, car il réduisait de cinquante pour cent la surface qu'ils géraient. Ils préféraient nettement garder la gestion de l'édifice sans rien modifier. Attendre ou le revendre. Je m'impatiais. Le maire Gérald Tremblay me demandait continuellement à quand était fixé le début des travaux. Des fonctionnaires me téléphonaient pour savoir si je voulais toujours ma subvention. La pression montait et mes partenaires immobiliers ne bougeaient pas. J'ai compris que je ne devais pas attendre un investissement de leur part, que ça n'arriverait pas. Ils ne mettraient pas un cent ni pour demander la subvention, ni sur les plans et devis, ni sur quelque travail préliminaire essentiel.

Puis, Métivier-Grassi nous a confié la réfection du siège social de Quebecor. Je pense encore à ce jour où nous avons été sollicités pour ce travail grâce à notre mérite, et ce, malgré les problèmes vécus avec la subvention de l'église unie Saint-James.

Mais il faut avouer que nos relations avec Métivier-Grassi nous ont certainement aidés.

Mon père aussi s'impatientait. Il m'a suggéré de me séparer des gens de Métivier-Grassi en rachetant leur part. Il commençait à croire que nous pouvions mener à bien le projet sans eux. Par ailleurs, Métivier-Grassi entretenait des relations amicales avec l'avocat de l'église, M^e Pierre Paquin. C'est moi qui l'avais impliqué dans le projet de Saint-James plusieurs années plus tôt. Je l'avais présenté à la communauté religieuse lorsque je travaillais encore chez Lavalin et que nous désirions débroussailler le titre immobilier, ébaucher un bail emphytéotique⁷ et préparer le terrain pour déposer une proposition de démolition de l'immeuble commercial. Après cela, j'ai croisé Paquin à quelques reprises, avant de le perdre de vue pendant une quinzaine d'années. Quand je l'ai retrouvé en restaurant le clocher de Saint-James, les conditions avaient changé.

Paquin travaillait sur plusieurs projets en collaboration avec Métivier-Grassi et, quand est venu le temps de la rédaction du bail emphytéotique, Métivier-Grassi nous a arrêtés en disant que Paquin s'en occuperait. Je me suis obstiné à essayer de tout régler moi-même, non sans tenter de veiller à mes propres intérêts. C'était inutile. Même si j'étais un partenaire majoritaire, je n'ai pas eu gain de cause. J'ai fini par racheter les parts de Métivier-Grassi dans le projet.

Je m'étais présenté sur scène lors de l'obtention de la subvention, c'est moi qui possédais le titre de promoteur du chantier et c'est l'argent de ma famille qui servait à réaliser le projet. J'étais donc en première ligne. Sauf que, derrière moi, il y avait toute une flopée de gens qui tiraient les ficelles. En rachetant les parts immobilières, je voulais reprendre le contrôle de la situation. Je me portais garant du projet dans son intégralité, pas juste du volet construction.

Mais j'ai commis une erreur : c'était beaucoup trop de responsabilités.

Outre les promoteurs immobiliers et les avocats, il fallait compter avec les religieux parmi nos partenaires d'affaires. J'allais constater que la communauté religieuse pouvait être tant une

alliée qu'une adversaire en ce qui a trait à la restauration de bâtiments.

Avec le projet de désenclavement de l'église unie Saint-James, j'ai rapidement été confronté au cardinal Turcotte. Il voulait minimiser l'accent que le projet mettait sur la communauté méthodiste pour éviter que les églises de la communauté catholique soient pénalisées. Il faut se rappeler que l'argent distribué par la Fondation du patrimoine religieux est un appât pour un certain type de vautours. Plusieurs communautés religieuses se partagent le territoire de la province et obtiennent leur part de fonds alloués à la restauration de leurs édifices. L'abbé Turmel s'est battu pour la conservation des églises catholiques, et avec raison, parce que les structures des églises étaient en très piteux état et que la communauté religieuse n'avait pas l'argent nécessaire pour leur refaire une beauté. L'abbé Turmel et moi n'étions jamais d'accord, parce que mes méthodes étaient trop avant-gardistes pour lui. Avec le recul et malgré nos différends, j'ai beaucoup d'admiration pour son travail.

Ce que les religieux souhaitaient nous imposer, c'est de conserver la structure et l'enveloppe de l'architecture, en considérant que l'édifice commercial faisait partie du lot. Autrement dit, pas question de désenclaver l'église, alors que nous voulions démolir tout ce qui la cachait. En fait, pour être que le projet soit rentable, il aurait fallu démolir les bâtiments qui entouraient l'église et reconstruire un grand complexe. Ça aurait été un projet de plus grande envergure qui aurait permis de refaire l'ensemble des lieux, et la qualité du site était propice. Mais, à ma grande surprise, même Phyllis Lambert s'était mise à considérer que le bâtiment commercial faisait partie de l'église. Il y avait tellement de bâtons dans nos roues que nous ne pouvions pas nous permettre de pousser le projet trop loin. Nous avons dû restreindre nos ambitions de restauration et de mise en valeur de l'église unie Saint-James à la démolition de la partie de l'édifice commercial située directement devant la façade de l'église, à la réhabilitation des deux immeubles restants de part et d'autre de l'église, à la restauration de la façade de l'église, à la construction d'un nouveau parvis et à la conclusion d'un bail emphytéotique.

L'immeuble qui masquait la façade de l'église a été construit pendant la Grande Dépression. D'une certaine manière, il a contribué au tissu social et à l'histoire architecturale de la rue Sainte-Catherine. Ainsi, ce n'était pas à la légère qu'on le considérait comme une partie intégrante de la structure architecturale de l'église. J'aurais dû tenir compte de cette opinion, mais, à mon sens, ce bâtiment et l'église n'avaient pas été construits ensemble, et n'étaient donc pas inséparables. De plus, la conservation de l'immeuble commercial ne pouvait être justifiée comme s'il était question d'une grande œuvre de l'architecture québécoise ! Alors, avec ma tête de cochon, l'assentiment de monsieur Landry et l'appui du révérend Bonnar, j'ai continué à foncer.

Toutefois, ma relation avec le révérend s'est également transformée en un partenariat difficile. Nous avons été très proches pendant un certain temps. LM Sauvé avait restauré les deux clochers, puis la grande rosace. Et, comme nous avons un bureau dans l'immeuble adjacent à l'église, je le voyais trois ou quatre fois par semaine pour élaborer la nouvelle phase de la restauration. Je l'ai guidé dans toutes les étapes. Par ailleurs, le révérend arrivait des Maritimes et il passait son temps à l'hôpital Royal Victoria à essayer de guérir les malades; il n'avait donc pas de réseau d'affaires. Il s'est alors adressé à moi pour que je l'aide à rendre possible la restauration de l'église. À un certain moment, la firme de communication que j'avais engagée travaillait autant pour lui que pour nous, afin de lui bâtir un réseau de contacts.

Puis, notre relation s'est envenimée pour toutes sortes de raisons. Entre autres désaccords, la gestion chaotique des fonds publics par l'église constitue encore aujourd'hui un différend majeur entre nous. Cette situation aurait, elle aussi, dû me mettre la puce à l'oreille et me faire réaliser que ce projet n'était pas pour moi. Or, je m'étais juré que je le concrétiserais, peu importe ce qu'il m'en coûterait.

À la longue, même mon père a perdu son intérêt pour le projet. Il me disait de laisser tomber, que j'allais me brûler, mais je ne voulais rien entendre. Je ne captais aucun des signaux d'alarme. Peut-être que je faisais la sourde oreille.

Frictions familiales

Mon père n'étant plus d'accord avec le chantier de l'église unie Saint-James – car il trouvait que nous en avions trop sur les épaules –, les relations à l'interne se sont envenimées. Il était las, et il a décidé de prendre sa retraite, même si ça ne l'enchantait pas. Il aurait préféré que ce soit ma sœur qui dirige l'entreprise. D'une part, il s'était rapproché d'elle, pour racheter ses erreurs passées, et il l'avait beaucoup aidée financièrement. D'autre part, il la voyait moins fougueuse, plus posée, sage, aguerrie, moins intempestive et moins originale que moi.

Pendant un an, elle a travaillé au sein de la compagnie familiale, mais notre relation était tendue. Mon père jouait sur les deux tableaux. C'était invivable. Il installait une compétition entre ma sœur et moi au lieu de nous laisser collaborer. Il promettait l'entreprise à l'un, puis à l'autre, en s'organisant toujours pour que ni l'un ni l'autre ne sache qui la reprendrait véritablement.

Il était devenu hors de question pour moi que je cède devant ma sœur.

Un jour, une comptable m'a fait comprendre qu'il valait mieux que l'entreprise n'ait qu'un seul dirigeant. Elle m'a convaincu de prendre les choses en main et de demander à ma sœur de s'en aller. Ma sœur faisait de la gestion, mais elle ne s'occupait pas du développement et elle n'était pas très active sur les chantiers. C'était une excellente administratrice, et il ne fait aucun doute que ses services auraient été utiles pour la suite des événements. Mais l'esprit de compétition ne rendait plus possible le travail d'équipe.

Mon père n'a jamais vraiment accepté de prendre sa retraite. C'était assez paradoxal, parce qu'il en avait assez, qu'il était fatigué et qu'il avait l'âge de le faire. J'ai pris le contrôle de LM Sauvé dans une période nébuleuse où mon père ne voulait pas lâcher prise, ni moi non plus. De son côté, il ne souhaitait pas voir l'entreprise grossir, alors que j'avais envie de la pousser plus loin.

Démultiplier les banques

La banque n'a pas apprécié le climat d'incertitude qui régnait lorsque mon père a pris sa retraite. Il est vrai qu'à l'époque j'ai été dur avec la Banque Nationale, en disant autour de moi tout le mal

que je pensais d'eux, mais j'avais mes raisons de l'être. Ses agents ne se trompaient toutefois pas sur un point : le chantier de l'église n'allait pas très bien. Ils s'inquiétaient à propos du financement, et je ne les blâmais pas, parce qu'il y avait eu des changements dans ce volet.

La redéfinition du projet en un ppp avait remis les prévisions financières en question. La Banque Nationale a donc fait le choix de prêter seulement la partie publique du financement, pas la partie privée. Autrement dit, elle a offert son concours uniquement pour la partie garantie par le gouvernement.

Il s'agissait pourtant d'un seul et unique projet.

Pour que la banque accepte de prêter l'argent de la partie privée, il aurait fallu que l'église accepte de prendre une hypothèque sur l'ensemble du titre. Ce que je ne savais pas, c'est que la banque avait confiance en nous, mais pas en l'église. Les avocats de cette dernière ont rappliqué en précisant que le projet ne concernait que la devanture de l'église et que, dans un cas comme celui-là, l'église pouvait céder des droits superficiaires sur la partie du terrain où se passaient les travaux, mais certainement pas sur l'ensemble de l'édifice.

En somme, peu importe si les pratiques de Tony Meti, alors vice-président de la Banque Nationale, ou de Lévis Doucet, son collègue à la gestion des PME, me paraissaient étranges à cette époque, ils avaient raison de demander une telle garantie. Une hypothèque légale nous aurait aidés à la fin du projet, quand 5,7 millions ont manqué. Nous aurions alors pu recourir à l'hypothèque pour le remboursement de la dette et endiguer le dépassement des coûts. Un prêteur agressif peut être très utile dans des circonstances où l'on ne contrôle pas encore le terrain sur lequel on avance. Cependant, mon réflexe a été de changer de banque pour protéger l'église, de chercher une banque qui comprendrait que l'on peut s'appuyer sur des droits superficiaires pour faire un prêt.

Les travaux avaient déjà commencé. En 2005, l'immeuble commercial a été démoli. Ça fait la une des médias. Et il y avait un rassemblement de commerçants mécontents qui poursuivaient la compagnie parce que je ne les avais pas mis à la porte gentiment. Les commerçants qui voulaient rester avaient signé

des baux, mais, quand nous avons invoqué le manque de financement dû aux délais que demandait l'implication d'une nouvelle banque dans le projet, ils ont commencé à s'énerver. Les travaux avaient pris six mois de retard; je peux comprendre qu'ils se soient fâchés. Toutefois, le fait qu'ils nous poursuivent pour exiger une compensation financière à cause des délais n'allait en rien arranger nos problèmes de liquidités !

La Banque Royale nous a finalement donné son appui. Mais les gens de la Banque Nationale n'étaient pas contents. Ils s'étaient fait écartier du projet, et j'avais réussi à trouver une autre source de financement. Alors, ils ont pris leur mal en patience. Un an plus tard, nous avons encore manqué d'argent.

Après nos six mois de retard, les poursuites et les compensations, nous avons découvert des tunnels sur le chantier. Vous vous rappelez le film *Le dernier tunnel*, d'Éric Canuel ? Eh bien, ce n'est pas dans le Vieux-Montréal que l'histoire dont il s'inspire s'est déroulée. C'est à l'église unie Saint-James ! Marcel Talon volait des banques un peu partout à Montréal. Un policier qui travaillait pour moi avait fait partie de l'équipe qui l'a arrêté. Il m'a tout raconté : au rez-de-chaussée de l'immeuble que nous avons démoli, il y avait une succursale de la Banque Scotia. Le dernier vol de Talon a eu lieu à cet endroit. Le révérend s'était bien gardé de nous le dire. Il savait qu'il y avait des tunnels de vapeur⁸ entre le bâtiment et la rue Sainte-Catherine. En fait, plusieurs savaient que ces tunnels étaient là, mais personne n'avait jugé bon de nous en informer.

En plus de tout cela, nous avons trouvé des réservoirs de mazout de dix gallons de chaque côté du bâtiment. Il va sans dire que la présence de mazout avait un effet indéniable sur la contamination des sols; cela sans compter le fait que nous avons également trouvé des contaminants et de l'amiante dans les murs. Il faudrait décontaminer et, par conséquent, le délai d'exécution des travaux et les coûts du chantier s'en trouvaient affectés. De plus, le révérend voulait continuer de donner des concerts; nous devions donc aménager le chantier en fonction de ses requêtes. Tout se compliquait !

Le dévoilement de la façade de l'église a été grandiose. Pourtant, quand l'édifice commercial est tombé, ce n'est pas de la

joie que je ressentais, moi qui étais pourtant fasciné depuis l'adolescence par ce clocher caché. Je croulais sous l'angoisse; le chantier de l'église unie Saint-James était un tsunami de responsabilités financières et de problèmes. Je vivais une panique intense. J'avais l'air sérieux le jour, avec ma cravate. Mais, le soir, la pression était si forte que j'avais besoin de me saouler pour pouvoir dormir ou faire passer l'envie de me jeter du douzième étage.

C'est à ce moment que les gens la Banque Nationale, laquelle continuait à appuyer l'église, me sont tombés dessus. Ils ont commencé à dire : « Il faut réinjecter du capital, monsieur Sauvé, ça prend du capital. » Ils voulaient que nous réinjectons du capital pour étayer nos demandes de crédit d'opérations, qui demeuraient bloquées sans cela. Comme nous n'avions pas suffisamment de capitaux propres⁹, il fallait nous tourner vers un tiers. Comme par hasard, j'ai reçu une pluie d'offres d'achat de la part de gens qui avaient visiblement obtenu des informations qui auraient dû rester privilégiées. Des choses pas très claires se tramaient dans les sphères financières. On voulait me racheter. Le pire, c'est que j'avais besoin de vendre pour avoir les liquidités nécessaires à la poursuite du chantier. Je ne savais pas à qui vendre, cependant, pour éviter d'être envoyé au bûcher.

Je me trouvais dans une impasse.

Je savais que, si nous transformions le projet en partenariat public privé, le gouvernement libéral ne nous aiderait pas à éponger le dépassement des coûts. Les banques nous mangeaient la laine sur le dos, et l'aide des partenaires immobiliers ne suffisait pas : nous nous dirigeons vers la faillite.

Le projet de l'église nécessitait un fort taux de capitalisation dès le départ, sans compter tout ce que nous avons découvert et qui avait occasionné le dépassement des coûts. Le prêt immobilier n'était pas assez élevé en vertu de la valeur des travaux de construction. Par ailleurs, je voulais pousser l'entreprise vers une croissance plus forte et, de fait, elle évoluait maintenant dans de plus grands marchés. Elle avait donc besoin de financement. On me disait que la seule façon pour une compagnie de construction d'obtenir du *cold cash*, c'est-à-dire des liquidités qui aident le fonds de roulement, c'était de vendre une participation à

l'entreprise. Le but était de lancer la société vers un autre tremplin en allant chercher l'appui d'un organisme bien nanti.

Un matin, en me rendant au chantier de l'église unie Saint-James, j'ai remarqué de la pierre rouge qui tombait de l'édifice de La Baie. Je suis monté voir la dame qui était en charge afin de l'avertir. Elle m'a affirmé être au courant et m'a montré une boîte à chaussures pleine de morceaux qu'elle collectionnait depuis environ cinq ans. Je lui ai donc proposé d'ériger un échafaudage devant la façade pour éviter que quelqu'un ne se fasse tuer. Elle a accepté et m'a demandé combien ça coûterait. Je lui ai dit : « Rien, mais, lorsque vous allez rénover votre mur, appelez-moi. J'aimerais vous faire un prix. » Quand ses patrons de Toronto sont arrivés et qu'ils ont vu qu'un entrepreneur avait eu la gentillesse de poser un échafaudage, ils m'ont offert la réfection de l'édifice. À Toronto, j'ai développé mes relations avec Allied Properties et je leur ai expliqué la situation dans laquelle je me trouvais à cause d'un projet immobilier.

De tous les acteurs en mesure de me racheter des parts dans le projet, compte tenu de la conjoncture dans laquelle je me trouvais, Allied Properties était le seul à qui je pouvais me fier. Le reste, c'était la mafia ou les Hells Angels. De tous les diables, Allied Properties était le moins gourmand. Le seul avec lequel j'avais une chance de m'en sortir et de reprendre ma truelle.

-
1. J'ai appris plus tard que Dufour et Ouimet étaient de grands amis, lors d'un dîner au restaurant Da Emma.
 2. Pellicer est un architecte spécialisé dans la conservation historique et l'enveloppe de bâtiments. Parmi ses grandes réalisations, on compte la basilique Saint-Patrick, le Marché Bonsecours, le parlement de Québec, l'édifice est de la colline parlementaire à Ottawa et la tour du Vieux-Port de Montréal.
 3. Le Centre des arts Saidye Bronfman à Montréal.
 4. La Loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec prescrit que le 21 janvier est le jour du Drapeau québécois.
 5. Créée en 2004 par le premier ministre Paul Martin, la commission Gomery avait pour objet de faire la lumière sur les dépenses publiques canadiennes allouées à la promotion du Canada au Québec et le détournement des fonds publics qui en a découlé.
 6. Le groupe Everest a été largement mis en cause par la commission Gomery, qui a fait apparaître ses liens étroits avec le Parti libéral du Canada.
 7. L'emphytéose, ou le bail emphytéotique, est une convention de bail d'une durée minimum de dix-huit ans et maximum de quatre-vingt-dix-neuf ans pour des biens

immobiliers. Ce type de bail confère au locataire un droit réel sur l'immeuble, qu'il peut alors hypothéquer, louer ou sous-louer. L'emphytéose doit faire l'objet d'une publicité foncière. Le locataire assume la responsabilité de tous les frais et réparations. Il doit payer une redevance minimale au propriétaire; le montant est symbolique. En fin de contrat, le propriétaire profite de toutes les améliorations et constructions réalisées par le locataire sans avoir à l'indemniser.

8. Tunnels qui servent à chauffer les bâtiments et immeubles d'habitation.
9. Les « capitaux propres » désignent la valeur totale d'une entreprise à laquelle on soustrait la valeur de ses dettes. Ce sont des capitaux qui servent à l'investissement et représentent une garantie pour les créanciers de l'entreprise. Si une entreprise a des capitaux propres élevés, elle a de bonnes chances de résister aux difficultés financières. *A contrario*, une entreprise qui a des capitaux propres faibles est dite « sous-capitalisée » et risque la faillite.

Chapitre 4

Prendre son essor : le pacte avec les motards

Tandis que je tentais de trouver un financement auprès d'Allied Properties, je voyais bien qu'au Québec, seul le Fonds de solidarité de la FTQ était en mesure d'offrir ce type de soutien. Par conséquent, tout en poursuivant mes discussions avec Allied Properties, j'ai essayé de me rapprocher du Fonds. Celui-ci avait un intérêt

indéniable à investir dans une entreprise à la main-d'œuvre nombreuse qui aurait un effet de bonification sur les membres de la FTQ. Les nouvelles affiliations, par exemple, allaient générer des cotisations. Il me semblait justifié de solliciter une mise de capitaux dans LM Sauvé pour stabiliser la croissance que j'avais entamée. Je nourrissais de gros projets.

Au départ, je n'avais pas consulté le Fonds pour le projet de Saint-James. À ce moment-là, à mes yeux comme aux yeux de tout le monde, il était clair que nous obtiendrions un prêt. Quand nous avons su que non, notre position a évidemment changé, mais nous entrevoyions d'autres solutions. J'ai fait appel au Fonds parce que j'étais fasciné par son approche dans sa collaboration avec Grues Guay. La rumeur voulait que, grâce à l'aide du Fonds, Grues Guay ait assuré la croissance de son entreprise en rachetant la concurrence, notamment l'entreprise de grutage Fortier. Grues Guay avait créé un monopole. Je voulais savoir si ce modèle était bon, s'il pouvait être appliqué au secteur de la maçonnerie et si une collaboration avec le Fonds me permettrait de pousser mon entreprise plus loin.

De mon côté, j'avais cannibalisé le marché de la maçonnerie en offrant les meilleurs prix. J'ai étudié le business aux États-Unis, j'ai monté mon affaire à l'américaine : il fallait prendre d'assaut le marché avec nos efforts, notre labeur et nos capitaux. Si nous avions besoin de capitaux, nous irions en emprunter à l'externe ou nous trouverions des partenaires d'affaires. Mon approche était très mercantile, très capitaliste, je l'avoue, mais elle fonctionnait. Nous avions de l'équipement tout neuf ainsi qu'un plan de

financement avec l'argent familial et celui du fonds de roulement de l'entreprise. Nous venions d'obtenir d'excellents contrats, certains publics, d'autres privés, majoritairement situés au centre-ville de Montréal. Nous visions une expansion à l'extérieur du Québec : Toronto, Paris, New York.

La concurrence observait d'un œil inquiet l'essor de notre « petite salamandre », comme un banquier de la Banque Nationale se plaisait à surnommer notre PME. Il ne savait pas de quoi il parlait en disant que mes parents avaient bâti une petite salamandre. À une certaine époque, mon père avait quatre ou cinq cents travailleurs. LM Sauvé était la plus grosse entreprise de maçonnerie en Amérique du Nord, avec des contrats à New York, au Labrador, à Halifax, à Toronto et à Montréal. C'était déjà énorme. Le petit banquier dans la trentaine, lui, n'avait pas vu autre chose que l'évolution de l'entreprise au cours des cinq années précédentes, avec un chiffre d'affaires consolidé de quelques millions par année, que j'avais fait gonfler vers les douze millions. En cours de route, j'avais tué la concurrence, et la concurrence se plaignait à la Banque Nationale.

C'est étrange comme situation. Les banquiers sont spécialisés dans un secteur d'activité économique et ils ont trois ou quatre clients qui font précisément la même chose. C'est une pratique un peu incestueuse. J'ai donc beaucoup de mal à croire que les crédits soient octroyés sans le moindre jeu d'intérêt ni partisanerie, en fonction du simple mérite d'une entreprise dans son secteur.

Quand ils voient qu'un client n'a peut-être pas le gabarit nécessaire pour assurer la croissance qu'il vise, les banquiers lui conseillent un partenaire en équité. C'est aussi ce qu'on m'avait fortement suggéré de faire. Le Fonds de solidarité m'apparaissait comme un excellent partenaire. J'avais besoin de quelques millions pour calmer la Banque Nationale, qui me harcelait en me répétant que je n'avais pas assez de capitaux propres dans LM Sauvé pour justifier le fonds de roulement de l'entreprise.

Les conseils de la FTQ

Au début de 2006, après quelques rencontres, Paul Grégoire, du Fonds de solidarité de la FTQ, m'a expliqué que son modèle

d'affaires était Grues Guay et que, si je me constituais un conseil d'administration avec les têtes pensantes de cette entreprise, le Fonds de solidarité endosserait la croissance de LM Sauvé.

J'ai donc suivi ce conseil et je me suis tourné vers Grues Guay. Nous utilisions déjà leurs grues partout sur nos chantiers et j'avais confiance en eux. Je ne pouvais pas savoir dans quoi je m'embarquais.

Grues Gray fait partie des souvenirs de mon enfance : je descendais à bicyclette jusqu'au parc Maisonneuve pour aller voir la construction du Stade olympique. Je voyais les grues de Grues Guay, les coffrages de Désourdy et les poutres de Shock Béton. J'avais environ neuf ans, j'étais à côté de mon père et je constatais que tout ça était du même rouge, comme s'ils étaient tous issus du même moule. Ils faisaient partie des premiers entrepreneurs importants du Québec. Alors, à mes yeux, Grues Guay était une entreprise établie depuis longtemps, reconnue et respectée.

L'homme à convaincre chez Grues Guay se nommait Louis-Pierre Lafortune¹. Il avait fait gagner beaucoup d'argent au Fonds de solidarité. Je n'ai jamais su comment et je n'ai jamais cherché à le savoir. Ce n'était pas de mes affaires. Par contre, quand un représentant du Fonds m'a dit : « Lui [Lafortune], il est payant et c'est un bon modèle », je me suis dit que je devais le solliciter pour qu'il me donne un coup de main. Je voyais la concurrence en déroute. Il ne me restait plus qu'à aller chercher de l'aide pour capitaliser l'entreprise et acheter ces concurrents. Mon plan de match était parfait, mais mon erreur a été de changer de ligue trop vite. C'était comme être un joueur de la ligue junior majeur et décider de se mesurer aux Flyers de Philadelphie à l'époque de Reggie Leach et de Bobby Clarke.

À ma demande, Louis-Pierre Lafortune a accepté de faire partie de mon conseil d'administration. Comme LM Sauvé était une PME, nous n'avions jamais eu de conseil d'administration. Pourquoi en aurions-nous eu un ? Premièrement, il fallait en rémunérer les membres et ça coûtait cher. Deuxièmement, il fallait se rencontrer et parlementer, ce qui ralentissait inutilement le processus. Troisièmement, ce genre de disposition générait beaucoup de comptabilité. Ainsi, nous ne savions pas comment

composer avec cette structure administrative trop imposante pour la taille de l'entreprise.

Lafortune voulait être le président du conseil. En étudiant nos projets, il en est venu à la conclusion que le chantier de l'église unie Saint-James n'avait aucun bon sens. Il suggérait fortement de le vendre. Il nous proposait également d'embaucher son équipe d'experts pour faire la lumière dans nos livres. Afin de nous qualifier pour obtenir du financement du Fonds de solidarité, nous devions mettre de l'ordre dans notre comptabilité. C'est ainsi, en prétextant de réorganiser notre administration, que Lafortune a mis en place son propre système de fonctionnement dans l'entreprise. Évidemment, l'argent rentrait et les chantiers se sont mis à rouler à deux cent cinquante pour cent, mais il y avait anguille sous roche.

Je ne voyais pas les tours de passe-passe. Je buvais les conseils de Lafortune parce que je voyais l'essor que connaissaient nos chantiers. Profitant de ma candeur, il jouait contre moi avec mes concurrents. Les autres maçons souffraient de mes pratiques commerciales, ils se délectaient donc de l'idée de pouvoir se débarrasser de moi.

Ces mêmes concurrents avaient été habitués, par le passé, à négocier avec mon père. Ils lui faisaient remarquer à quel point son fils ne lui ressemblait pas, parce que je ne voulais pas jouer avec les prix. Ils me traitaient de prétentieux parce que je n'avais pas les mêmes pratiques qu'eux et que mon prédécesseur. Ces réprimandes me fâchaient, car je ne faisais que prôner la compétition dans un esprit de libre marché. Et, obtenant des prix convenables, les clients étaient contents. Nous avons une comptabilité droite, des prix honnêtes, avec une marge de profit bien sûr, mais des profits rationnels, et non pas gonflés de deux cent cinquante pour cent.

Or, les entrepreneurs en maçonnerie avaient l'habitude de se partager le marché. Au Québec, c'est ainsi dans tous les domaines de la construction. La loi du plus bas soumissionnaire² est bien inutile quand les compagnies planifient leurs soumissions ensemble. Ces entrepreneurs m'assaillaient de questions qui ressemblaient à des accusations : « Pourquoi tu ne fais pas partie de la Corporation des entrepreneurs en maçonnerie ? Comment ça

se fait que tu as obtenu tel contrat ? T'as sûrement graissé la patte de quelqu'un... On sait bien, toi, ton père est né avant toi et vous, les Sauvés, la politique, vous vous y connaissez. » Je les ai toutes entendues.

En réalité, je travaillais seize heures par jour et j'avais une bonne vision de ce que je voulais faire.

Donc, quand Lafortune est arrivé et qu'il a constaté que je n'arrangeais pas les chiffres pour faire plaisir à tout le monde, il a joué un double jeu. Moi, naïvement, je pensais qu'il était là pour m'aider. Je rêvais en couleur ! Il était là pour me manger la laine sur le dos.

Je me rappelle les soupers où j'ai finalement accepté d'aller, à la Corporation des entrepreneurs en maçonnerie du Québec et au tournoi de golf annuel à La Madeleine. Toute l'industrie était présente, dont Jocelyn Dupuis³ et Normand « Casper » Ouimet, assis à la même table, où était d'ailleurs passé les saluer le président-directeur général de la CCQ de l'époque André Ménard. Quand il a vu que je figurais parmi les invités, il s'est approché de moi pour me parler. Je me sentais profondément mal à l'aise. Pendant ce temps, de l'autre côté de la salle, Lafortune jasait allègrement avec un de mes concurrents et Paul Grégoire. Je sentais que quelque chose se passait, je n'étais pas si dupe.

Lors de cette soirée, une conversation que j'ai pu entendre m'a ouvert les yeux. Lafortune disait à un interlocuteur qu'il m'est malheureusement impossible de citer, puisque cette conversation n'a eu d'autre témoin que moi : « LM Sauvés, c'est une poule aux œufs d'or. On va tuer le coq et garder la poule. » Il fallait que j'agisse avant que mon entreprise passe aux mains de mes compétiteurs. J'ai compris que le plan était de créer une nouvelle méga-entreprise en maçonnerie dont l'un de mes concurrents serait le leader. Voilà ce que manigançaient Lafortune et d'autres. Et le Fonds de solidarité entérinait cette combine parce que Lafortune l'avait suggéré. Le Fonds n'a jamais été assez impliqué dans l'industrie de la maçonnerie pour en comprendre le marché.

En somme, j'avais demandé de l'aide, on m'avait floué. Cette aide irait à un autre. Pendant ce temps, les liquidités fondaient comme neige au soleil et ma belle stratégie de croissance phénoménale tombait à l'eau. Je pouvais oublier Saint-James.

De Lafortune à Ouimet

Outre son double jeu à caractère collusoire, Lafortune m'a également mis les motards sur le dos. Normand « Casper » Ouimet est entré chez LM Sauvé par l'intermédiaire de Louis-Pierre Lafortune. Il était ses yeux et ses oreilles. Il me surveillait donc. Il voulait que je l'amène sur les chantiers. Il disait avoir de bonnes relations avec Jocelyn Dupuis, de la FTQ-Construction, ce qui était vrai, et pouvoir m'aider avec mes relations de travail. Et, s'il est souvent difficile d'avoir des grues pour un chantier, il me rassurait en affirmant que notre collaboration avec Grues Guay nous permettrait d'en avoir en masse. Il pré tendait vouloir apprendre le métier, espérait que je lui explique tout de la maçonnerie. Ouimet manifestait un réel désir d'apprendre, mais au fond, il se chargeait de me garder à l'œil.

J'avais engagé Ouimet comme apprenti surintendant. Lafortune me l'avait recommandé en affirmant qu'une de ses grandes forces avait été d'entretenir un lien de proximité avec les amis de Dupuis. Il m'avait donc présenté ces derniers, ainsi que Ouimet, qui avait son bureau à la FTQ-Construction.

Lafortune m'avait expliqué que le financement au Fonds de solidarité de la FTQ avait deux têtes. D'abord, il était important de maintenir de bonnes relations avec le syndicat lui-même, c'est-à-dire avec Jocelyn Dupuis et Jean Lavallée⁴. Ensuite, il fallait cultiver un bon rapport avec ceux qui seraient en charge de monter le dossier au Fonds, dont Paul Grégoire. J'ai donc compris qu'il fallait changer de syndicat, puisque mes maçons faisaient affaire avec l'Union internationale des briqueteurs et métiers connexes. Alors, nous les avons encouragés à acheter leur carte de membre de la FTQ.

Il fallait s'associer au « réseau ».

Obtenir le financement que je convoitais nécessitait toute une équipe périphérique. Il nous fallait Raymond Chabot, Martin Paré, Guy Gilain, une poignée de consultants et, surtout, il nous fallait des liens tentaculaires avec le côté syndical de l'organisation. Avec Lafortune et Ouimet chez nous, les relations avec Jocelyn Dupuis ont commencé à se développer. À l'arrivée d'André Boisclair à la tête du Parti québécois, Dupuis avait insisté pour que je le lui

présente, sachant qu'il était mon ami. Naïvement, j'avais organisé un déjeuner. Dupuis discourait sur la nécessité de modifier la Loi sur les relations de travail pour augmenter les pouvoirs de la FTQ. Tout ça au cas où André serait élu. Il ne l'a pas été. Pauvre André ! Ce déjeuner aux allures de long monologue lui avait été pénible.

Quand je me suis rapproché de tout ce beau monde, soit de Dupuis, Lafortune et Ouimet, je n'avais aucune idée de leurs liens avec le crime organisé. Dans la construction, il y a beau coup de gars avec des vestes de cuir, des voitures noires et des tatouages. Ce n'était pas une raison de sauter aux conclusions. Et puis, ce n'est pas parce que quelqu'un débarque sur un chantier en moto qu'il faut y voir un lien avec le crime organisé. Un gars peut avoir l'air dur parce qu'il a été éduqué comme ça. J'ai des employés couverts de tatouages et de piercings qui font les lunchs de leurs enfants le soir et se couchent à vingt et une heures. Le cas Ouimet était louche, mais je ne m'en formalisais pas. L'été venu, il a commencé à se pointer au bureau en moto, ce qui ne m'a pas dérangé.

Plus tard, lorsque j'ai vu sa veste avec un écusson, j'ai compris.

Un Hells aux commandes

La mainmise de Lafortune et de ses complices sur l'entreprise est devenue de plus en plus évidente. Ils avaient déménagé mon bureau. Lévis Doucet, qui venait de prendre sa retraite de la Banque Nationale, s'installerait dans un coin. Un de mes concurrents s'apprêtait à diriger les opérations. Ils planifiaient d'acheter Untel, et Untel, ainsi qu'à réunir tout ce beau monde sous un seul toit, et le siège social se situerait à Anjou. Lafortune deviendrait le président-directeur général du conseil d'administration de ce fabuleux nouveau groupe, et moi, on me cantonnerait au rôle de vendeur. Là, j'ai constaté que le plan de match de Lafortune était de pousser LM Sauvé à la faillite, d'acheminer mon équipement vers une nouvelle méga-entreprise dirigée par un de mes compétiteurs, de vendre mes parts immobilières de l'église unie Saint-James et de réduire mes fonctions à celles de vendeur itinérant. Ça n'allait vraiment pas.

Les motards sur mes chantiers, j'aurais presque trouvé ça pittoresque, mais qu'on vienne saboter une compagnie familiale en utilisant ma propre entreprise contre moi, ça, je n'allais pas l'accepter.

Un jour, ils sont allés jusqu'à me suggérer, et avec insistance, un séjour dans un centre de repos. Ils cherchaient à me faire accepter que je faisais peut-être un *burnout*. J'étais seul face à eux au quotidien et ils avaient le don de dire que tout allait bien aller, qu'ils réduisaient mes fonctions parce que la tâche était pesante, mais que je gardais une grande place dans l'entreprise. Je me faisais manipuler. Eux feignaient l'empathie. Ils disaient à mes employés que je faisais un *nervous breakdown* et s'acharnaient à me faire comprendre que je devrais aller me reposer quelques semaines, qu'ils connaissaient un centre pour ça dans Lanaudière, qu'une thérapie changerait ma vie. Aujourd'hui, je crois que leur objectif n'était pas de me protéger, mais plutôt de me mettre hors jeu.

Par ailleurs, il n'y avait plus un chèque qui sortait de l'entreprise sans qu'ils ne l'aient approuvé. Toutes les pièces d'équipement étaient également passées sous leur contrôle. Ouimet avait pris en charge la correspondance de l'entreprise, et mes employés se référaient à lui. Je devais émettre des chèques à la compagnie à numéro de Ouimet, qui délivrait de fausses factures. Le salaire des employés était payé en partie en liquide. Ce système est courant dans l'industrie de la construction : l'argent issu du crime organisé et du trafic de drogue est mis à contribution sur les chantiers du Québec.

J'ai fini par comprendre que les rênes de l'entreprise n'étaient plus entre mes mains et je ne pouvais plus douter de l'ingérence du crime organisé dans tous les pans de mon entreprise. Sous les conseils de Lafortune et la bénédiction de la FTQ-Construction, les motards avaient infiltré l'entreprise et un putsch s'organisait contre moi.

J'ai un cousin qui travaillait à l'époque pour la GRC. Un jour, j'ai décidé de lui téléphoner pour lui expliquer la situation. Je me souviens encore de son silence au bout du fil. Il n'en revenait pas et m'a tout de suite dirigé vers la SQ.

À la suite de ce téléphone, j'ai approché Alain Brunet, le père d'une de mes locataires. C'était un homme brillant qui avait dirigé de très grandes entreprises par le passé. Il a gentiment accepté de m'apporter son aide et ses conseils. Dans la situation où j'étais, trouver des gens en qui je pouvais encore avoir confiance était une difficulté majeure. J'ai dû engager une firme de sécurité ayant des liens étroits avec la SQ pour me protéger.

C'est à ce moment-là que j'ai commencé à informer la SQ de ce qui s'était passé dans mon entreprise. Je n'avais aucune autre solution pour essayer de renverser la situation.

Sur le plan des affaires, j'ai conclu l'entente avec les dirigeants de La Baie et d'Allied Properties de Toronto afin de financer le chantier de Saint-James.

C'était ça ou me faire manger tout cru.

Pas de corps, pas de procès

Un matin, je me suis rendu au bureau avec mes nouveaux gardes du corps. Quand les motards ont vu les policiers à la retraite m'entourer, ils ont paniqué. Je n'avais jamais vu Ouimet aussi nerveux. Ils ont continué leur chemin. Leur emprise sur LM Sauvé touchait sa fin. C'en était pratiquement fini de mon entreprise.

Cela dit, entre le moment où j'ai rencontré la SQ et la tenue des opérations Shar-Qc⁵ et Diligence⁶, deux ans se sont écoulés. C'est long, deux ans ! J'étais libre, en apparence, mais je me sentais prisonnier de cette situation qui n'aboutissait pas. Les policiers étaient très surpris de retrouver les motards ainsi impliqués dans le domaine de la construction.

Ma femme, mon ex-femme, ma fille et plusieurs de mes proches ont reçu des menaces. Ma femme a perdu son emploi dans un cabinet d'avocats. Ma fille, qui avait huit ans à cette époque, était terrorisée quand le téléphone sonnait parce qu'on l'avait menacée au téléphone. Elle a mis un certain temps avant d'avoir assez d'assurance pour monter à l'étage de la maison dans le noir. Elle me demandait souvent si les *bad guys* allaient revenir. Quand j'ai réalisé que la vie de mon enfant était en danger, ça a été la goutte qui a fait déborder le vase.

Je ne me trompais pas, puisqu'à l'été 2007, à la période où je présentais une soumission pour un contrat de six millions de dollars concernant l'hôtel Westin, un automobiliste a embouti trois fois mon auto alors que nous étions garés et a pris la fuite. Mon garde du corps était avec moi, et heureusement, parce que je ne suis pas sûr que le gars en question se serait contenté de foncer dans ma voiture.

Je me sentais responsable. Je ne voulais pas être la cause de la souffrance de mes proches. J'avais provoqué des soubresauts dans l'industrie et c'était un « juste » retour des choses, en quelque sorte, que l'on s'en prenne à moi. Mais pas à ma famille. Quand ce genre de chose arrive, on a envie de s'isoler, de travailler avec humilité dans l'espoir qu'un jour on verra la lumière au bout du tunnel.

Ma réaction a été de me plonger dans le travail. Je tenais à remonter la pente, je ne voulais pas perdre cette compagnie qui avait été laissée en héritage de père en fils. J'ai alors travaillé dur pour aller chercher de gros contrats et renflouer les coffres. Je ne voyais pas trop à qui me confier. J'avais peur, surtout quand la SQ m'a dit que Ouimet n'était plus là, qu'il avait fui en République dominicaine. Mais ce n'était pas le cas.

Je pensais ne jamais revoir Ouimet. Pourtant, un jour, je l'ai recroisé, dans l'ascenseur de l'immeuble où j'habitais !

Quelqu'un lui avait prêté son logement. Ce n'était pas une coïncidence... D'autant plus qu'il m'avait déjà dit que, dans « sa culture », un dicton faisait loi : « Pas de corps, pas de procès ! »

Les crimes qui ne paient pas

À partir du moment où j'ai approché les policiers jusqu'aux arrestations des motards, j'ai eu l'impression d'être un acteur de second plan dans ma propre vie. Je savais que quelque chose se passait, que l'enquête était en cours, que les policiers cherchaient Untel, mais je ne voyais pas le jour où toute cette histoire s'arrêterait enfin. De plus, le gouvernement refusait de compenser le dépassement des coûts des travaux en cours à l'église unie Saint-James. Je n'avais plus confiance en lui à cause de ses prises de position par rapport à différents dossiers de l'industrie de la

construction. Je savais que des gens haut placés confiaient des contrats à ceux-là même dont j'essayais de me débarrasser.

Les mensonges autour de moi ont pesé lourd. Étonnamment, de tous les êtres louches qui me rôdaient autour, c'est Ouimet qui a le mieux réagi. Malgré sa susceptibilité et sa violence innée, c'était un homme intelligent et aimable.

Et dans cette affaire, il n'était pas le seul criminel. La SQ a arrêté les motards, mais elle n'a pas mis en prison tous ceux qui nous avaient réellement porté préjudice, c'est-à-dire Lafortune et les autres. Ouimet était violent, certes, mais pour moi, il y avait pire. Lafortune et son équipe d'experts gestionnaires qui se faisaient facturer des honoraires de fous, c'était une autre histoire.

De cette histoire, je garde le sentiment d'avoir été le dindon de la farce. Mais, pour tout dire, je suis aussi à blâmer. J'avais un manque d'expérience flagrant dans le milieu des affaires et je me suis laissé entraîner dans un jeu dangereux pour sauver mon entreprise.

Un peu plus tard, je suis allé voir le chef de cabinet de la ministre de la Culture. Je voulais que le ministère injecte de l'argent dans le chantier de Saint-James pour éponger une partie du déficit. Il a refusé sous prétexte que c'était un ppp. Le gouvernement ne voulait surtout pas montrer qu'il pouvait y avoir un dépassement sur l'un de ses premiers projets en ppp. J'ai tout simplement été sacrifié à l'opinion publique. Alors, le révérend et moi sommes allés au cabinet du maire de Montréal. Ensuite, nous sommes rendus jusqu'à Québec afin de rencontrer Nathalie Normandeau. Nous l'attendions dans le corridor; elle portait un superbe paletot beige et elle était accompagnée de son chauffeur. À son arrivée, elle m'a salué comme si nous étions de vieux amis ! Je ne l'avais jamais vue, nous ne nous connaissions pas et elle m'appelait par mon pré nom. Son ton mielleux, charmeur et familier était extrêmement surprenant. Cela m'a presque choqué. Enfin, nous lui avons expliqué nos difficultés et lui avons demandé un coup de main pour éponger le déficit. Elle m'a répondu que oui, il fallait régler ça, que ce que je faisais était louable. Ce jour-là, ses fonctionnaires nous ont accueillis et ils ont accepté de nous donner sept cent mille dollars sur les 5,7 millions manquants.

Mais, deux ans plus tard, l'église avait ramassé l'argent sans rien nous donner, et il a fallu mettre LM Sauvé sous la protection de la Loi sur la faillite.

Je suis convaincu que nous avons fait du bon travail sur l'église unie Saint-James. Nous avons livré la marchandise malgré les embûches et les petites magouilles. Mais on nous a laissé tomber. On nous a abandonnés à la faillite. Plusieurs en ont souffert, car les difficultés financières de LM Sauvé ont entraîné la faillite des sous-traitants et des fournisseurs.

Les blessures infligées à la compagnie étaient profondes, et nous n'avions pas fini de payer. En 2006, le jour même nous avons obtenu un jugement de la Cour supérieure qui entérinait notre proposition à nos créanciers, des Hells m'attendaient sur le perron de Saint-James. Ils avaient racheté nos créances et ils se foutaient bien du jugement. Les enquêteurs m'ont dit que la SQ paierait, pour tracer l'argent. J'ai repoussé les Hells plusieurs fois, pour leur laisser le temps d'arranger ça. Chaque fois, j'ai mis ma vie en danger. Mais, après un changement administratif à la Sûreté du Québec, on a fini par me dire que l'on ne pourrait pas le faire pour des raisons procédurales. J'ai donc signé le chèque moi-même.

Ç'a été une période très difficile. C'était comme déambuler dans un long corridor rempli de portes. Peu importe où je cognais, l'aide n'arrivait pas. J'étais seul dans une situation difficile et périlleuse. J'avais l'impression que je ne sortirais pas vivant de l'édifice.

Il est vrai que les policiers m'ont sauvé la vie. Nombre d'entre eux étaient des gens de confiance, des personnes incroyables. Par contre, la machine administrative, c'est autre chose. Je savais déjà, au moment de l'enquête, qu'après avoir arrêté les motards, les policiers se heurteraient à un mur qui les empêcherait de remonter beaucoup plus haut dans l'échelle des responsabilités.

Déjà, à cette époque, le refus du gouvernement Charest de lancer une commission d'enquête dénotait une déconnexion totale de la réalité et une attitude malhonnête face à ce fléau qui venait d'être mis à jour.

L'enjeu d'une campagne médiatique

Le perron de l'église unie Saint-James a été terminé par les Hells. Une compagnie à numéro, appartenant à Normand « Casper » Ouimet, a posé l'ardoise sur le parterre. La subvention du gouvernement libéral de Jean Charest, provenant du ministère de la Culture et de celui des Affaires municipales à la fois, a servi à payer les motards qui posaient des roches à quatre pattes devant l'église.

Jean Charest ne pouvait ignorer que l'industrie de la construction avait besoin d'un nettoyage. Son frère étant, lui aussi, entrepreneur⁷. La plus grande partie du financement des deux dernières années du Parti libéral provient soit du génie-conseil, soit de la construction. Ce n'est un secret pour personne. De plus, les canaux d'information de Charest sont probablement vingt fois plus efficaces que les miens. Il devait savoir que ça ne tournait pas rond à la FTQ et ailleurs dans l'industrie avant même que les scandales commencent.

Après les opérations Shar-Qc et Diligence, une campagne médiatique a donc été lancée dans le but de faire passer mon aventure pour une expérience personnelle, qui ne reflétait en rien le fonctionnement du reste de l'industrie.

L'opération Diligence a pourtant ouvert une brèche dans la façade destinée à masquer la réalité aux yeux des citoyens. Pour tous, il devenait évident que le crime organisé s'était infiltré dans la structure même de l'industrie. Pour sauver la face, il fallait un bouc émissaire. Comme si je n'en avais pas eu assez avec les déboires financiers de Saint-James et les menaces des motards, j'ai dû alors faire face à une campagne de salissage.

J'ai entendu toutes sortes d'accusations. On me reprochait même mon amitié avec André Boisclair. Le gouvernement libéral, que j'avais connu sur grâce à mon père à l'époque de Robert Bourassa, m'accusait soudainement d'avoir viré à gauche.

Ainsi, après la faillite de LM Sauvé et les menaces de mort, je n'avais aucune envie de faire face aux journalistes. Dans une situation comme celle-ci, un entrepreneur doit se taire. J'avais fléchi, à Saint-James, pour m'en sortir. Désormais, tout ce que je voulais, c'était passer à autre chose, travailler avec acharnement sur mes nouveaux contrats et rebâtir mon entreprise. Or, je n'avais pas le choix de me lancer dans la foire médiatique, parce

que les *spin doctors* s'apprêtaient à me faire porter le chapeau et à nier la corruption du système en l'attribuant à une situation particulière : la mienne.

Quand Denis Lessard, de *La Presse*, est arrivé chez moi, avant même les arrestations, avec des informations qui n'avaient pas encore été rendues publiques, j'ai su que je devais raconter mon histoire malgré la peur. Lessard obtient souvent des informations de la part du gouvernement, il n'était certainement pas venu pour rien... Je me suis donc tourné vers Radio-Canada. Le journaliste Michel Auger m'a apporté la dose d'encouragements dont j'avais besoin pour parler. Le soir où j'ai enfin affronté les journalistes, je me suis effondré en larmes pour la première fois depuis le début de cette longue série d'événements. Je pouvais enfin me libérer du poids de toutes les pressions subies pendant plusieurs années. Toutefois, je craignais d'être allé trop loin et de m'être tiré moi-même dans le pied. Il y a une omerta à ne pas transgresser dans le milieu, et je venais d'en faire fi.

Quand Paul Arcand, a repris le dossier, je n'ai pas eu droit à beaucoup d'empathie. Qu'un entrepreneur de réputation péquiste à qui on avait donné une subvention pour son téméraire projet de la rue Sainte-Catherine ose se lever et soutenir que leur système du plus bas soumissionnaire est arrangé avec le gars des vues, c'était inconcevable. On m'a envoyé le Mohamed Ali des médias. Paul Arcand est un journaliste très habile. Il détenait des informations bien précises. Dans ses questions, je ressentais comme un message à lire entre les lignes : « Tu as parlé, soit. Maintenant, il va falloir passer sur le grill. » Guy Gilain⁸, qui était sur mon conseil d'administration, m'avait dit qu'il ferait de moi un Raymond Malenfant⁹ des temps modernes.

J'ai parlé devant tout le monde parce que je craignais pour ma vie. J'avais vraiment peur. Je pensais que je n'avais plus rien à perdre, que les médias pouvaient agir comme filet de sécurité, en quelque sorte. Mais j'ai plutôt senti que l'on voulait me ridiculiser, minimiser la portée de ce que j'avais vécu pour limiter l'impact de mon témoignage. J'ai vraiment eu l'impression qu'on voulait me traîner dans la boue pour que quelqu'un, quelque part, puisse sauver les meubles.

Après ma sortie dans les médias, j'en ai eu pour trois mois à ne plus être capable de me lever le matin pour aller travailler. J'étais dégoûté. J'étais comme en choc post-traumatique. Je ne dormais plus. À tout le stress accumulé, celui du travail, des difficultés financières et des menaces, s'est ajouté celui d'avoir brisé le silence, collaboré avec la police, en plus de la crainte des représailles qui pouvaient s'ensuivre. Je savais que le programme de protection des témoins du Québec ne serait pas en mesure d'assurer ma sécurité. Alors, j'ai flanché. J'avais bien plus peur pour mes proches que pour moi et je me sentais désespérément coupable. C'était ma faute si ma fille était en danger. Vers qui pouvais-je me tourner sans craindre d'entraîner cette personne dans ma chute ?

Rompre avec l'échec

Cette période pendant laquelle j'ai travaillé sur l'église unie Saint-James a été très douloureuse et difficile. J'ai eu l'impression de marcher à côté de moi-même à de nombreuses reprises. J'ai fini ce projet de peine et de misère, et j'ai nui à bon nombre de gens qui sont venus m'aider à terminer le chantier, car j'étais convaincu que le gouvernement réinjecterait de l'argent que le révérend partagerait.

Pour moi, un bon résumé de cette période consiste en une photo prise le jour de l'inauguration, où figure le révérend aux côtés de Normand « Casper » Ouimet et des représentants de la FTQ, des Rizzuto et du maire Tremblay.

Ils sont tous là, les uns à côté des autres.

Cette histoire est incroyable. Beaucoup refuseront de la croire, et je les comprends. Même moi, si on me la racontait, je pourrais en douter.

J'en suis sorti grandi, je crois. Mais ma santé et celle de mes proches s'en sont trouvées affectées, et ça m'a coûté cher. J'ai beau refuser de m'en faire à propos du futur procès de Ouimet, je sais que la Sûreté du Québec et les procureurs ne sont pas en mesure de me protéger. C'est très inquiétant.

À mon avis, le procès a déjà eu lieu de toute façon. Les vrais criminels s'en sont sortis indemnes. Je l'ai dit dans les journaux, crié sur les toits. Ça n'a rien changé. Cependant, le jour où j'ai

commencé à révéler la vérité restera à mes yeux un des jours les plus honnêtes de ma vie. Même si, au fond de moi, j'étais terrorisé et que j'aurais préféré mourir avec ce secret. À cette époque, j'ai pensé m'enlever la vie, mais je ne suis jamais passé à l'acte; je ne me suis pas laissé emporter, mais j'y ai pensé. Très souvent. Je dois beaucoup au parrain d'affaires qui m'a pris sous son aile au bon moment. Je me rappelle qu'avant de m'épauler dans mes démarches pour me sortir de cette situation précaire, Alain Brunet m'énervait. C'était le genre d'homme toujours à l'heure à ses rendez-vous. Il respectait à la lettre les clauses de notre bail. Il était ordonné comme ce n'est pas possible de l'être. Il s'entêtait à me prêter main-forte parce qu'il voyait que j'avais de gros problèmes. Sans lui, je ne sais pas comment j'aurais pu franchir tous les obstacles qui se dressaient devant moi et recommencer à respirer normalement.

Je ne pourrais pas donner de pistes pour se sortir d'une situation aussi incroyable. Il est, à ce jour, impensable que je ne me sois pas fait tuer. Peut-être qu'au fond on a voulu me tuer autrement : en m'empêchant de faire mon travail, en coupant les valves du financement ou en me démolissant sur la place publique.

Quoi qu'il en soit, avec Saint-James, nous sommes allés trop loin. Ça été une véritable déchéance. Pourtant, quelle belle église ! La rosace illuminée, le feu dans les vitraux, le clocher... Elle est tellement belle !

Je sais que j'aurais de quoi être fier de moi, de nous. Je le serai, un jour, quand toutes mes dettes seront remboursées, mais pas avant. Je commence à peine à respirer. Au début, j'étais gêné quand j'entrais dans mes locaux par la porte de côté et que j'apercevais l'église. J'avais carrément honte.

Je n'y voyais que mon échec.

La fin d'un chantier

Je n'ai réussi ni à assurer la santé financière de mon entreprise, ni à stimuler sa croissance en me tournant vers le Fonds de solidarité et la FTQ-Construction. Qui plus est, j'ai mis le doigt dans un engrenage dangereux. Encore aujourd'hui, je découvre l'envergure de la corruption au sein de l'industrie de la

construction au Québec, qui semble solidement installée. Le chantier de l'église unie Saint-James m'a donné un aperçu des relations étroites du crime organisé, des institutions financières et des centrales syndicales, ainsi que de la complaisance du gouvernement libéral.

Bien que le chantier de Saint-James se soit terminé en 2006, il aura fallu près de trois ans pour qu'une intervention policière voie le jour. Ce n'est que dix-huit mois après l'opération Shar-Qc (lancée en 2009) que les policiers ont réussi à mettre la main sur le fameux Normand Marvin « Casper » Ouimet.

Encore aujourd'hui, j'entends les échos de cette histoire. Je me souviens que, lorsque j'ai rencontré Jocelyn Dupuis au siège social de la FTQ-Construction, il a téléphoné au directeur des inspecteurs de la CCQ pour lui signifier que Normand « Casper » Ouimet représenterait désormais la FTQ-Construction sur les chantiers de LM Sauvé. Ceux-ci faisaient souvent l'objet d'inspections de la part de la CCQ et de la CSST. Mais, à partir de ce jour-là, nous n'avons plus eu de problèmes d'inspections ou de licences. Par contre, au printemps 2011, ce directeur de la CCQ a refait surface. Il nous a retiré notre licence soudainement, sans autre raison que celle d'avoir découvert que cette licence, qui n'était pas au nom de LM Sauvé, couvrait les activités d'une compagnie m'appartenant. Cet épisode est survenu à peine quelques mois après que j'ai dénoncé les liens entre le crime organisé et la FTQ-Construction en comité parlementaire à Ottawa.

Chacun pourra en tirer ses conclusions.

Toujours en 2011, j'ai dû entamer des poursuites judiciaires contre l'église unie Saint-James. L'église a utilisé les fonds gouvernementaux visant à défrayer les coûts de la restauration de l'église à mauvais escient. En effet, lorsque le gouvernement s'est enfin décidé à éponger une partie de nos dettes, l'église a gardé les capitaux pour payer des frais indirects. Or, l'argent alloué par le ministère des Affaires municipales est régi par un protocole rigoureux qui stipule qu'il doit servir à des fins spécifiques, soit l'acquittement des frais directs de construction. Le paiement de l'entrepreneur général, de ses fournisseurs et de ses sous-traitants

aurait dû constituer une priorité. L'église a plutôt choisi de payer des intérêts bancaires et ses avocats.

Ensuite, j'ai été obligé de lancer une seconde poursuite contre l'église parce qu'elle n'a pas respecté le bail emphytéotique qu'elle avait conclu avec nous. Elle m'avait en effet cédé la gestion de son stationnement pour une durée de soixante ans, en échange d'une somme à verser annuellement. C'était une compensation pour le dépassement budgétaire du chantier que j'ai assumé et qui a mené LM Sauvé au bord de la faillite. L'église a illégalement repris l'administration de ce stationnement.

Malgré cela, l'église a annoncé qu'elle amorcerait une seconde phase de restauration en avril 2011. La première phase avait été évaluée à 5,2 millions de dollars. Elle a finalement coûté plus de dix millions. La seconde est évaluée à sept millions; quel en sera le prix réel ? Le ministère de la Culture a confirmé l'octroi d'une subvention de huit cent cinquante mille dollars à ce projet, qui a déjà coûté plusieurs millions de dollars puisés à même les fonds publics, et ce, malgré les piètres aptitudes de gestionnaire dont l'église a fait preuve auparavant. Comment le gouvernement du Québec a-t-il pu se porter volontaire pour investir dans un tel gouffre financier ? Mystère.

Cela dit, à la fin de la première phase de restauration de l'église unie Saint-James, LM Sauvé a conclu des arrangements avec ses créanciers. Je suis devenu très frileux à l'idée de rechercher des partenaires financiers après l'épisode du Fonds de solidarité et de la FTQ, qui avait amené les motards dans l'entreprise. J'ai donc cru que, pour renflouer les coffres de ma compagnie, mieux valait se concentrer sur notre domaine d'expertise et dénicher de gros contrats de maçonnerie...

-
1. Ami d'enfance de Normand Marvin « Casper » Ouimet, Pierre-Louis Lafortune a été arrêté le 3 novembre 2009 dans le cadre de l'opération Diligence. Il est soupçonné d'être impliqué dans des opérations de blanchiment d'argent et d'avoir contribué à l'infiltration du milieu de la construction par le crime organisé.
 3. Ancien vice-président de la FTQ-Construction.
 2. Rappel sur le projet de loi C65.1, portant sur les contrats des organismes publics : elle veille à ce que le plus bas soumissionnaire soit celui à qui est octroyé le contrat.

4. Respectivement ancien directeur général et ancien président de la FTQ-Construction.
5. Opération policière menée par la Sûreté du Québec ayant résulté en l'arrestation de cent cinquante-six sympathisants des Hells Angels, dont cent onze membres en règle. C'est la plus grosse opération anti-motard qu'ait connue le Québec jusqu'à maintenant. L'arrestation a eu lieu le 15 avril 2009.
6. Opération policière menée par la Sûreté du Québec dans le domaine de la construction, visant à démanteler un réseau qui s'affairait à prendre le contrôle d'entreprises en difficulté financière dans le but de blanchir l'argent issu du trafic de stupéfiants et de frauder.
7. La compagnie de matériel de plomberie de Robert Charest a de gros contrats avec plusieurs hôpitaux de la province.
8. Guy Gilain est un avocat spécialisé dans le domaine de la construction. Il a notamment eu un rôle clé dans le règlement du dossier de la Gaspésia.
9. Homme d'affaires controversé ayant trempé dans le milieu interlope de la construction, mais surtout dans le domaine de l'hôtellerie. Sa vie a fait l'objet d'une minisérie réalisée par Ricardo Trogi, où Malenfant est incarné par Luc Picard.

Chapitre 5

Le parlement d'Ottawa : par amour du défi

Il y a une longue histoire d'amour-haine entre la famille Sauvé et Ottawa. Au premier référendum, mon père voulait qu'on aille vivre là-bas. Je n'ai jamais compris pourquoi. Finalement, nous n'avons jamais déménagé. Mes parents avaient effectivement acheté une maison, mais ça n'a pas fonctionné. Mon frère et moi ne

voulions rien savoir de l'Ontario. Il y avait bien ma sœur Hélène qui y habitait, parce que son copain était animateur à la radio de Radio-Canada. Elle s'était entichée d'un homme alors qu'elle travaillait au cabinet de Francis Fox, et c'est elle qui a pris la maison que mes parents avaient achetée sur le bord d'un terrain de golf.

À cette époque, il y avait une sorte de mobilisation au parlement. Mon père s'y rendait presque tous les jours parce que Jean Chrétien, Pierre Elliott Trudeau et je ne sais trop qui encore lui téléphonaient à la maison. Il passait le plus clair de son temps dans une petite salle à manger du parlement. Il avait une carte qui lui permettait de déjeuner là-bas.

Je crois que mon père était déchiré entre la volonté de continuer à faire de la maçonnerie et celle de faire de la politique. Il faut dire que ma famille restait marquée par la disparition de l'autre Paul Sauvé, emporté par une crise cardiaque cent douze jours après avoir pris le pouvoir à la tête de l'Union nationale. Mais mon père hésitait entre ses deux passions. Aujourd'hui encore, à Daytona, en Floride, mon père traîne son antenne satellite avec lui pour pouvoir écouter Radio-Canada et, surtout, la chaîne parlementaire. Il ne voudra jamais l'admettre, mais il y a de l'amour et du regret dans cette attitude. Il passe ses journées devant la chaîne parlementaire. Pendant la période de questions, il répond avant même que les élus n'ouvrent la bouche. Il a pourtant eu plusieurs chances de se présenter aux élections. Bourassa le lui avait demandé, Lesage aussi, mais il ne l'a jamais fait.

Par contre, il honorait ses rencontres au parlement. Des rencontres à deux, même à trois visées : organiser les élections; soumissionner des contrats; tergiverser sur le fait de s'enrôler en politique ou non. Une journée typique dans la vie de mon père devait ressembler à ceci : se présenter au parlement le matin pour l'assermentation de Jean Chrétien, aller consulter les appels d'offres publics et aller rejoindre le comité d'organisation des élections en fin d'après-midi. Une belle journée normale, et surtout libérale, dans la vie de mon père.

L'obsession d'obtenir le contrat pour refaire la façade du parlement a, chez moi, quelque chose d'héréditaire. Mon père dirigeait son entreprise bien avant le moment où Phyllis Lambert a commencé son œuvre, bien avant que les roches commencent à tomber et bien avant que la restauration de bâtiments soit valorisée. Puis, le phénomène du recyclage et de la restauration s'est implanté peu à peu et, en 1984, il y a eu un appel d'offres public pour la réfection de la tour de la Paix.

Mon père et moi, les petits Québécois, avons tenté de soumissionner à la tour de la Paix aux côtés des grosses entreprises canadiennes. Il ne nous a pas fallu beaucoup de temps pour constater qu'il y avait déjà un ordre déjà établi.

À Ottawa, le système structurel d'échafaudages doit être en acier et doit former une enceinte autour de l'édifice à restaurer. Ce protocole a été établi par la famille Fuller. C'est d'ailleurs Thomas Fuller Construction qui a obtenu le contrat pour la restauration de la tour de la Paix, ainsi que pour l'ensemble des ouvrages au parlement. Puis, ce système d'échafaudages complexe a été standardisé et Ottawa est devenu le seul endroit au monde où les échafaudages traditionnels sont interdits.

Partout sur la planète, les maçons utilisent le système traditionnel. Sur les chantiers des grandes cathédrales françaises, dont la valeur patrimoniale est largement supérieure à celle du parlement d'Ottawa, on a recours au système traditionnel. À Ottawa, il faut une structure d'acier avec des toiles très rigides, un dispositif de chauffage, de climatisation, d'humidification, de dépoussiérage, des gicleurs, des toilettes à tous les deux étages, des monte-charges, etc. Il faut carrément construire par-dessus l'édifice du parlement pour en restaurer un tout petit bout. Ça

coûte une fortune, mais personne ne s'en préoccupe puisque tout ça se fait aux frais des contribuables canadiens.

Ottawa, c'est une clique où n'entre pas qui veut. La tour de la Paix, nous pouvions l'oublier et rentrer à Montréal la queue entre les jambes. Fuller était si puissant que la date de remise des soumissions pour ce projet a été retardée de quarante-huit heures parce que tous les fonctionnaires de Travaux publics Canada étaient au tournoi de golf annuel de Fuller Construction. Évidemment, personne n'a jamais voulu avouer la vraie raison de ce retard; mais, si vous aviez essayé d'appeler au ministère ce jour-là, il n'y aurait eu personne pour vous répondre.

Quand nous sommes revenus, bredouilles, nous avons écrit à notre cher député de Saint-Léonard, Alfonso Gagliano¹. Monsieur Gagliano m'a reçu à plusieurs reprises alors qu'il était ministre des Travaux publics, car je désirais convaincre le ministère qu'il était superflu et onéreux d'utiliser un système d'échafaudages aussi complexe que le leur. Mais Fuller, qui était duc, roi et maître, menait le ministère par le bout du nez. Son beau-frère était directeur des ouvrages à Travaux publics Canada. Alors, ma requête s'est butée à une porte close.

On m'a toujours dit que ce n'était pas possible pour une entreprise québécoise d'obtenir des contrats sur la colline parlementaire. Il n'en a pas fallu plus pour me donner l'envie de relever le défi. Je voulais être *le* Québécois qui irait jouer avec les roches du parlement. Si le Bloc québécois pouvait constituer l'opposition officielle à Ottawa depuis tant d'années, je me disais qu'un entrepreneur québécois finirait bien par aller chercher son petit bout de parlement.

Alors, j'ai décidé que je ferais tout pour y arriver. J'y ai mis beaucoup d'acharnement et j'ai réussi. En 2008, LM Sauvé a été le plus bas soumissionnaire du contrat pour la réfection de l'édifice ouest du parlement. Seulement, pour arriver là, j'ai encore une fois emprunté la mauvaise route.

Leçon de lobbying

Le dépassement des coûts pour les travaux de l'église unie Saint-James avait rendu la situation financière de l'entreprise précaire. Je devais remettre cette dernière sur les rails. Je me suis dit que

la meilleure façon de s'y prendre, c'était en faisant ce que l'on savait le mieux faire, c'est-à-dire de la maçonnerie. Je me suis mis à la recherche de contrats, de gros contrats. Je me doutais bien que, pour me rendre à Ottawa, j'avais besoin de plus que mon formulaire de soumission bien rempli : j'avais besoin d'un réseau.

Afin de restructurer LM Sauvé, nous avons mis en place un nouveau conseil d'administration, composé d'Alexandre Trudeau, Jean Cournoyer, Guy Gilain, Frédéric Bérard, Yves Gauthier, Michel Pelletier et Claude Sarrazin. Sarrazin était issu de l'agence d'investigation privée qui m'avait aidé à me débarrasser des motards et des gars de la FTQ en 2006. À mes yeux, c'était un héros. Je n'avais aucune raison de ne pas lui accorder toute ma confiance. Alors, le jour où il m'a confié que, si je voulais faire des affaires à Ottawa, je devais faire appel à un certain Gilles Varin, je l'ai écouté et j'ai contacté cette personne.

Je ne connaissais pas suffisamment Sarrazin, à ce moment-là, pour savoir qu'il était conservateur. Quant à Varin, je le connaissais de nom. Je savais qu'il avait été le chef du cabinet de Marcel Masse à l'époque où les conservateurs faisaient la pluie et le beau temps au Québec.

Au début, ma relation avec Varin était plus symbolique qu'autre chose. Un simple rapprochement. Rapidement, il m'a emmené au régiment de Maisonneuve, dont je suis devenu membre honorifique. Je trouvais ça comique d'être avec des militaires. Peu à peu, j'ai commencé à réaliser l'envergure et l'importance de l'influence de Varin.

L'ouverture de l'appel d'offres public pour la réfection de l'édifice ouest du parlement d'Ottawa a été l'occasion de le mettre à l'épreuve. Je jugeais qu'un lobbyiste était nécessaire – peu importe la couleur du parti au pouvoir – pour obtenir le chantier de la colline. Une soumission seule, même si le dossier est bien présenté, ne fait pas le poids à Ottawa. Au bout d'un moment, j'ai trouvé que les choses n'avançaient pas tellement. Je brûlais d'impatience. J'ai donc encouragé Varin en lui offrant un pourcentage du contrat.

Le problème de Varin était le même que celui du Parti conservateur et de tous les Québécois au sein de ce parti : il n'était jamais au pouvoir bien longtemps. Un mandat, parfois

deux, rarement plus. Par opposition, lorsque le Parti libéral prenait le pouvoir, il le gardait dix ou douze ans. C'est du moins ce que je constatais selon un échantillon politique relativement récent. Dans de pareilles circonstances, les conservateurs ne menaient pas les fonctionnaires puisque ceux-ci avaient été nommés par les libéraux.

Par conséquent, un entrepreneur qui cherchait à percer à Ottawa pouvait se retrouver dans une situation complexe quand le Parti conservateur était au pouvoir, parce que, même si le projet plaisait au gouvernement en place, le noyau rouge s'y opposait. Ce noyau est toujours là. Ce sont des *grifters*, des tricheurs, des gens qui débarquent dans un hôtel six étoiles et qui font semblant de glisser sur une pelure de banane pour qu'on leur offre une suite gracieusement pendant deux semaines. Ils obtiennent ce qu'ils veulent en utilisant tous les moyens à leur disposition.

Pour convaincre tant les fonctionnaires que les politiciens, employer un lobbyiste semblait être la meilleure solution. Nous avons donc mis Gilles Varin en charge du dossier. Il s'affichait comme un militant conservateur de longue date et un organisateur du parti. Nous pensions ainsi nous faciliter l'obtention du contrat à Ottawa, mais aussi de celui de l'hôtel de ville de Montréal. « Je me promène avec des bottines de feutre », c'était son dicton. Cela signifiait qu'il se promenait dans les coulisses de la politique, sur tous les paliers gouvernementaux, sans faire de bruit. Il assurait une présence, surveillait ce qui se passait, influençait.

Je ne savais pas que ses méthodes pouvaient être illégales, je croyais qu'il faisait du lobbying en bonne et due forme. Sarrazin m'avait suggéré de l'engager et, pour moi, Sarrazin était une référence béton. Il m'avait donné le courage d'engager une firme de sécurité pour chasser les motards et nettoyer les dégâts, ce n'était pas rien. Évidemment, il était bien payé pour ses services; n'empêche que j'avais sincèrement apprécié ce qu'il avait fait pour moi. Je n'avais aucune méfiance à son égard, jusqu'au jour où il m'a emprunté un bateau que je souhaitais vendre. Il m'avait dit qu'il comptait l'acheter. Ayant utilisé le bateau au moins cent heures pendant tout un été, il me l'a rendu dans un piètre état. Cela m'a déçu de sa part et a un peu ébranlé l'admiration que

j'avais pour lui. Je n'ai pas pu m'empêcher de me demander quel genre de personne il était vraiment.

Bérard et Trudeau n'aimaient pas tellement Sarrazin. Selon eux, il était trop vieux et ne partageait pas leur vision des choses. Ils ne voulaient plus de lui. Comme ma confiance en lui était vacillante, Sarrazin s'est fait montrer la porte.

Quant à Varin, nous lui avons donné vingt-cinq mille dollars pour être inclus sur la *short list* à Ottawa, c'est-à-dire la liste des entrepreneurs généraux ayant passé la première étape de sélection. Comme il était parvenu à nous y faire figurer, nous avons continué de faire appel à ses services. Il demandait deux cent soixante-quinze mille dollars pour la suite.

Plus tard, Varin m'a dit : « Tu sais, tu m'as donné le montant pour figurer sur la *short list*, mais le reste, j'aimerais ça que tu m'achètes une maison avec. Je ne peux pas signer pour l'hypothèque. » Alors, il m'a emmené voir la maison qu'il voulait, sur le bord du golf à Repentigny. Elle valait trois cent mille dollars. Vers la fin de la visite, il m'a demandé si je savais à qui appartenait cette maison, avant de me confier que c'était celle de la veuve de Louis Laberge, le fondateur de la FTQ. J'étais dans la maison de Louis Laberge avec Varin, et il voulait que je la lui achète. Je n'en revenais pas. Moi qui venais de me sortir de mes histoires de FTQ à l'église unie Saint-James ! J'ai refusé tout net !

Je me suis rapidement aperçu qu'il y avait beaucoup de mouvement dans les coulisses à Ottawa. Plusieurs n'étaient pas enchantés de voir mon nom sur la liste des soumissionnaires.

Il avait fallu que je paie pour être inscrit sur cette liste. Je me justifiais en me disant que c'était comme ça partout. En France, j'avais passé beaucoup de temps avec le propriétaire d'une des plus importantes sociétés de restauration de bâtiments au monde. C'était un bon ami de Mitterrand. Son bureau était rempli de statues de Rodin. C'était un homme de grand talent qui avait beaucoup de goût, et il avait réussi à établir un monopole sur l'ensemble des œuvres d'art et des cathédrales. C'était quelqu'un d'excessivement puissant dont la stratégie d'affaires consistait à donner un petit coup de pouce aux politiciens de temps en temps. C'est pourquoi, lorsque Sarrazin m'a conseillé d'engager un lobbyiste, je me suis dit qu'il avait raison, que c'était comme ça

que ça fonctionnait. D'ailleurs, pour moi, Ottawa n'était qu'une étape : je visais plus haut. L'Europe et New York me faisaient rêver.

Il y a une marge, toutefois, entre savoir que se bâtir un réseau est nécessaire et être au courant de toutes les règles inhérentes au lobbying. Personnellement, je n'y connaissais rien. Je ne me suis jamais senti à l'aise avec ce concept, parce qu'il m'a toujours semblé qu'il y avait quelque chose d'obscur à payer quelqu'un pour faire pencher la balance politique. En démocratie, l'intérêt des citoyens devrait primer sur celui des compagnies. Sauf que le lobbying est bel et bien une activité légale et régie par des lois.

Quand j'ai engagé Varin, je n'ai pas pensé à consulter le registre des lobbyistes ni à lire la réglementation de la profession. Ça, c'était son travail. Moi, je suis maçon. J'ai mes licences et je suis parfaitement légal. Si on m'engage pour faire de la maçonnerie, il n'y a pas lieu de prendre connaissance des lois et des registres d'entrepreneurs pour savoir si ce que je fais est légal ou non.

À mes yeux, Varin était un brave type conservateur. C'était sa réputation. On m'avait dit qu'il avait obtenu plusieurs millions pour Gilbert Rozon pour la construction du Musée Juste pour rire et qu'il avait réussi à conclure plusieurs affaires pour le Fonds de solidarité de la FTQ. S'il en avait aidé d'autres, ça devait être correct. En plus de Sarrazin, il y avait Richard Courchesne, notre comptable de l'époque, qui disait qu'il fallait engager Varin pour percer le marché canadien. Varin avait donc de solides références.

Une fois Varin à nos services, nous nous sommes mis à suivre ses conseils à la lettre. Je me disais qu'il connaissait bien son travail; c'était un vieux de la vieille, alors nous ne nous posions pas de questions et nous le suivions.

Les « hasards » du Mas des Oliviers

Je ne sais pas comment j'ai fait pour aller là, manger là, alors que c'est le genre d'endroit qui me coupe l'appétit habituellement. En y repensant, je réalise que j'étais tellement branché sur mes désirs que j'étais prêt à m'abaisser aux jeux politiques d'après-midi pour décrocher mon contrat. Je ne suis pas fier de moi, mais j'y suis allé, au Mas des Oliviers, j'y ai tenu mes petits dîners

secrets, qui survenaient supposément par hasard. Car oui, j'ai bel et bien mangé avec Hubert Pichet et Bernard Côté en compagnie de Varin, et oui, nous avons parlé construction.

Quant à savoir si ces rendez-vous ont toujours bien servi ma cause, je ne peux pas l'affirmer en toute certitude. Parfois, je repense à tout cela comme à un marché de dupe. Je ne sais pas s'ils avaient vraiment le pouvoir d'intervenir en ma faveur. Je préfère finalement penser que nous avons aussi obtenu le contrat parce que nous avons une équipe incroyable, extrêmement compétente et parfaitement en mesure de restaurer cet édifice à un coût raisonnable.

J'étais trop loin de l'échiquier politique pour saisir les résultats concrets de ces dîners d'affaires. Je ne pourrais pas affirmer hors de tout doute que nous avons figuré sur la *short list* seulement parce que nous avons payé Varin et que son réseau de contacts nous a servis. J'aimerais tellement croire que nous avons aussi décroché ce contrat par mérite. Mais c'est probablement un mélange des deux. Ce que je sais, c'est que je tenais à mettre toutes les chances de notre côté.

Je savais qu'il y avait une composante louche dans ce qui se passait, mais j'ai foncé quand même.

Lobbying ou non ?

Pendant plusieurs mois, j'ai suivi le chemin que Varin traçait pour moi. Quand il m'a conseillé de contribuer à la caisse électorale d'Hubert Pichet, alors qu'il se présentait comme candidat conservateur dans la circonscription de la Pointe-de-l'Île en 2009, j'ai fait un chèque de mille dollars. Quand il m'a dit d'organiser un cocktail de financement pour le Parti conservateur, je lui ai obéi. Je le payais chaque mois pour ses conseils et son lobbying. Varin a gagné cent quarante mille dollars, sur deux ans, cinquante pour cent avant l'obtention du contrat et cinquante pour cent après. Cependant, avec tous les petits montants qu'il a soutirés à gauche et à droite, je ne pourrais même pas dire combien, en tout et pour tout, il a pu amasser grâce à LM Sauvé.

Gilles Varin est décédé en avril 2011. J'ai beaucoup de ressentiment, encore aujourd'hui, envers lui. Avec tout l'argent que je lui ai donné, il aurait dû se fendre en quatre pour s'assurer

que tout se passait bien à Ottawa. Il aurait dû être sur le terrain à veiller à ce qu'on puisse travailler dans de bonnes conditions. Au lieu de cela, il a pris l'argent et la poudre d'escampette. Les difficultés rencontrées sur le chantier du parlement m'ont fait douter de son implication.

C'était son travail de veiller à ce que les relations sur le chantier soient fluides et à ce qu'aucune embûche ne vienne se dresser devant nous dans le déroulement des travaux. Du moins, c'est comme ça que j'envisageais les choses. Mais c'était loin d'en être ainsi. Varin disait qu'il remettait une partie de l'argent aux politiciens et qu'il en gardait une partie pour lui, pour opérer. À qui donnait-il de l'argent ? À ce qu'il m'en disait lui-même, au moins à un sénateur et à un ministre. Pour le reste, mystère.

Quant au contrat de l'hôtel de ville de Montréal, Varin disait amadouer Marcel Parent. Je ne voulais pas le savoir; qu'il fasse ce qu'il avait à faire ! Par contre, je commençais à me rendre compte que le pouvoir de Parent à l'hôtel de ville était plutôt limité. Zampino² était l'homme à convaincre. Parent semblait être un *has been*, comme Varin, un autre habitué du Mas des Oliviers.

En tout cas, Varin ne distribuait pas de brochures comme il l'a affirmé en comité parlementaire. Je ne l'ai pas approché pour « redorer l'image » de la compagnie non plus. Beaucoup plus tard, j'ai appris qu'il n'était pas inscrit au registre des lobbyistes, contrairement à ce que la Loi sur le lobbying impose. Ses démarches auprès d'Hubert Pichet, alors adjoint du sénateur Pierre Claude Nolin, n'étaient pourtant rien d'autre que du lobbying. Je ne savais pas que cette même loi interdisait à un lobbyiste d'obtenir des honoraires conditionnels, c'est-à-dire une rémunération après l'obtention d'un contrat. Je lui avais versé un bonus sans avoir la moindre idée de l'illégalité de la chose. Je croyais que ça le stimulerait. De plus, il exigeait un salaire pour veiller au bon déroulement du contrat. J'ai naïvement cru que ça fonctionnait comme ça.

Si je me suis bel et bien senti trompé lorsque j'ai constaté le manque d'efficacité du travail de Varin pendant les travaux sur l'édifice ouest du parlement, ce n'est rien à côté de ce que j'ai ressenti lorsque j'ai appris que ses activités étaient en fait illégales.

Chantier en déroute

En 2008, LM Sauvé a finalement obtenu le mandat de restaurer l'édifice ouest du parlement, après une modification au contrat. Plusieurs ont vu une ingérence politique dans cette modification. En toute honnêteté, je ne sais pas qui s'en est mêlé, mais, au départ, le contrat comportait une clause selon laquelle nous ne pouvions pas effectuer les travaux de maçonnerie nous-mêmes. En gros, cette condition stipulait que l'entrepreneur général devait présenter une liste de sous-traitants qui se chargeraient de l'ouvrage. Pour nous, maçons, cette clause était absurde.

Finalement, la clause a été retirée quelques jours avant l'ouverture l'appel d'offres, de sorte que le titre d'entrepreneur général ne nous empêchait pas de nous occuper de la maçonnerie. Je n'ai jamais su si cet amendement était dû à Varin, car c'était peut-être une simple procédure. Nous imposer des sous-traitants dans notre propre sphère d'expertise était contraire à l'esprit de la liberté de marché. Ça aurait ridiculement augmenté le coût des travaux.

En ce sens, il était juste de penser que le retrait de la clause nous avantageait. Ne pas avoir recours à des sous-traitants nous permettait d'offrir un meilleur prix, et le gouvernement comme les contribuables y trouvaient leur compte. De plus, n'importe quel autre entrepreneur en maçonnerie capable de soumissionner comme entrepreneur général aurait pu le faire à un prix comparable.

Quand on s'est aperçu que notre soumission prévoyait un coût d'environ 1,8 million de dollars de moins que les autres, certains se sont mis à imaginer qu'elle présentait des signes de collusion. Ils nous ont alors attribué l'origine de cette modification. Mais le fait d'être une PME nous permettait de proposer des prix plus humbles que les géants de l'industrie, qui avaient des chiffres d'affaires de neuf ou dix milliards par année. Personne n'a voulu l'avouer, mais la vraie raison de cet écart, c'est que les prix soumis par les autres entreprises étaient arrangés, littéralement exagérés. Les entrepreneurs haussent les prix parce que ça leur permet de contribuer aux caisses électorales, et le gouvernement accepte les prix gonflés parce que l'argent retourne dans les caisses du parti. LM Sauvé est habituée à une marge de profit de sept à dix pour

cent. Pour nous, ç'a toujours été raisonnable. Les autres soumissionnaires visaient plutôt des marges de profit oscillant entre cinquante et cent pour cent.

Évidemment, notre arrivée à Ottawa a brisé la routine. Presque deux millions en dessous des autres soumissionnaires, ça causait beaucoup de mécontentement.

Le ministère des Travaux publics a donc insisté pour que nous travaillions avec des soumissionnaires locaux. Il demeurait fidèle à des principes qui consistaient à garder le marché en vase clos. Ils ont tout fait, après l'obtention du contrat, pour nous en exclure. Et ce, à l'anglo-saxonne, avec un grand sourire hypocrite.

Le gestionnaire de projets de la Couronne, au ministère des Travaux publics du Canada, était l'ancien président de Fuller Construction. Il était déjà en poste quand Fuller Construction a obtenu le contrat pour la tour de la Paix en 1984. Ce gars-là avait une petite chaloupe de trente-huit pieds sur la rivière Outaouais. Il avait l'habitude de l'amarrer pas trop loin de celle d'un entrepreneur en maçonnerie de la région, et ils pêchaient ensemble sur la rivière. C'est sans aucun lien, bien entendu, avec le fait que cet entrepreneur raflait tous les contrats de maçonnerie sur la colline parlementaire. Quand l'entrepreneur en question, un policier à la retraite, est venu me voir dans ma roulotte de chantier pour me dire qu'il savait pour quel montant j'avais soumissionné et qu'à Ottawa, c'était lui qui s'occupait de la maçonnerie, il ne m'a pas été bien difficile de savoir comment il avait pu « pêcher » l'information... Il a vite fait de m'indiquer la sortie en mentionnant que c'est lui qui allait gagner, et à mes chiffres. Il ne m'a même pas offert de négocier. Nous aurions pu trouver un terrain d'entente pour partager son marché ou collaborer. Non. Il était simplement venu me dire que ma présence était indésirable.

Je venais de me débarrasser des motards à Saint-James et je me retrouvais à Ottawa avec à mes trousses un compétiteur acharné qui connaissait mes tarifs. J'ai un tempérament impulsif et, à ce moment-là, la bouilloire était véritablement sur le point d'exploser.

Enfin, l'architecte affecté au projet connaissait la réputation de LM Sauvé. Il savait donc que, lorsque nous arrivions sur un

chantier, nous nous arrangions pour prendre notre place. Avec nos prix dégonflés, notre expertise et notre efficacité, nous avions tendance à écarter les concurrents. Alors l'architecte s'est probablement dit que, si le marché d'Ottawa s'ouvrait à un petit Québécois comme moi, ça pouvait leur faire du tort. Il avait compris que si l'on me laissait faire mon travail, j'étais susceptible de remporter l'ensemble des contrats de la Couronne pour un milliard de dollars de moins que les autres. Il en avait donc déduit qu'il valait mieux tout faire pour se débarrasser de moi.

En réalité, même si j'avais raflé tous les contrats, je n'aurais jamais pu les mener à bien tout seul. Ils n'auraient pas perdu leur emploi, ils auraient eu à composer avec un nouveau joueur, voilà tout. Je leur aurais tendu la main. Par contre, leurs contrats avec la Couronne étaient tellement blindés, gras et incroyablement surestimés que travailler avec nous aurait signifié réduire leurs honoraires. C'est cela qui devait leur être inconcevable. Dès lors, les favoris d'Ottawa se sont ligüés contre nous. Ils ont nommé un médiateur pour essayer de nous amadouer.

Un médiateur, il fallait le faire ! Je ne savais même pas que nous étions en conflit lorsqu'il est venu me voir. Le médiateur en question était de Montréal et, en plus d'être avocat, il était architecte. Belle combine !

Il était venu dans les locaux que j'occupe encore aujourd'hui pour me demander pourquoi les travaux n'avançaient pas à Ottawa. En fait, ils avançaient, mais nous passions notre temps à nous heurter à des obstacles mineurs. Nous n'arrivions pas à obtenir des services primaires. Nous n'avions pas accès aux toilettes ni à une sortie d'eau pour notre ciment. Nous avions de la difficulté à avoir de l'électricité et nous ne pouvions pas apporter une génératrice. Ça a pris huit semaines juste pour régler ce problème ! Les délais s'allongeaient : délais de paiement, délais pour des plans erronés qui n'indiquaient pas la présence de tunnels, délais pour une route fermée qui ne nous permettait plus d'accéder au site, etc. Il m'apparaît évident, avec le recul, qu'on nous barrait la route.

Je m'acharnais malgré tout parce qu'on m'a appris à finir ce que je commence. Question d'honneur et de dignité. Malgré les embûches, je continuais à me lever le matin et à donner le

meilleur de moi-même, parce que rien n'est perdu tant que la partie n'est pas terminée. Dans mon obstination, j'ai peut-être fermé les yeux sur ce qui se produisait autour de moi.

C'est ainsi que je ne m'étais pas rendu compte qu'avant de me rencontrer dans mes locaux, le médiateur d'Ottawa s'était rendu sur mon chantier de l'hôtel de Ville. Il était allé voir comment ça se passait. Pourquoi ce chantier-là allait-il si bien ? Pourquoi est-ce que nous avions un an d'avance à Montréal, alors qu'à Ottawa, ça stagnait ? Tranquillement, il a amené les gens de la caution (notre compagnie d'assurances) à se méfier de ce qui se passait à Ottawa. Il les a avertis que nous nous dirigeons vers un échec et leur a conseillé de s'attendre à ce qu'il y ait des répercussions sur tous nos chantiers. Il a dû s'amuser à nous cuisiner et à nous désosser, petit bout par petit bout. Il était clair que nous ne sortirions pas indemnes d'Ottawa.

Ensuite, nous nous sommes retrouvés avec des fournisseurs imposés. Évidemment, ce n'était pas ceux que nous aurions sélectionnés pour travailler avec nous. Certains de nos paiements étaient retardés, parfois jusqu'à cent soixante jours. Ça n'avait aucun sens, nous n'arrivions plus à nous faire payer.

Comme si ce n'était pas suffisant, nous avons découvert un tunnel qui n'était pas sur le plan de l'architecte. Il était tellement mal placé qu'il nous a fallu décaler les fondations du système d'échafaudages ainsi que l'espèce de cabane qu'il fallait mettre par-dessus la structure d'acier et par-dessus l'édifice du parlement.

Un soir, on nous a invités à une charmante soirée de médiation. Ils appelaient ça des *partnering sessions*. Pour que tout le monde s'entende. Je commençais à en avoir vraiment plein le dos. La salle était bondée de monde, une belle grande salle remplie de beaux parleurs prêts pour leur séance de gymnastique intellectuelle. Ce soir-là, j'étais le Paul Sauvé dans tous ses états.

Quand ç'a été mon tour de prendre la parole, je me suis levé et j'ai déclaré, en français : « Aujourd'hui, je ne suis pas fier d'être canadien. J'ai travaillé sur la cathédrale de Reims, une des plus grandes cathédrales françaises, reconnue par l'UNESCO comme l'un des plus grands chefs-d'œuvre de pierre sur cette planète. Voulez-vous bien me dire pourquoi c'est si compliqué de travailler

à Ottawa ? Pourquoi Ottawa est-il le seul endroit au monde où ça prend un système d'échafaudages d'acier, giclé et chauffé qui coûte une fortune ? » À partir de là, mon discours a dérapé. J'ai vu tout le monde autour de moi se prendre la tête à deux mains. Je savais bien que j'étais en train de m'aventurer sur un terrain miné. Avec le sourire et tout doucement, il aurait fallu que je les remercie pour le beau contrat en ajoutant : « *We are soooo glad to be here.* » Je savais que tout ce beau monde n'espérait qu'une chose : se débarrasser de moi. Mais j'étais à bout et j'avais décidé de dire ce que j'avais sur le cœur, même si ça froissait nos « partenaires » et que le sous-ministre des Travaux publics était dans la salle. Je savais qu'ils me congédieraient, ce n'était qu'une question de temps. C'est arrivé quelques semaines plus tard. Ils m'ont invité à partir et ils ne m'ont jamais payé. Parfois, je me demande ce qui serait arrivé si j'avais été plus passif. Est-ce que j'aurais rencontré autant d'obstacles ? M'aurait-on tendu la main ?

J'ai l'impression que c'est toujours une bataille. Saint-James ou Ottawa, c'est la même chose : la pierre est de la même couleur. La seule différence, c'est qu'on a affaire à des anglophones. Pour s'aventurer dans le merveilleux monde de la construction chez les Canadiens anglais, il faut demander dix fois plus cher. Sinon, ils vont tout faire pour empêcher le nouveau venu de travailler. Et s'il est francophone, il va prendre une raclée, parce qu'à Ottawa, on n'en veut pas, de Québécois. Le fédéralisme est une belle illusion. Dans les faits, dès que le moindre avantage est accordé à un Québécois, ça énerve le roc³ prodigieusement.

J'étais parti là-bas avec mes rêves de conquête internationale, mais je suis revenu dans Rosemont sur le pouce. C'est alors que le cataclysme financier est survenu. Ç'avait commencé à Ottawa. Quand Paradis est arrivé au ministère des Travaux publics, d'autres ennuis ont commencé. J'ai peut-être fait face à la situation d'une manière inadéquate, avec une certaine rudesse envers eux. Cependant, il y avait un véritable fossé entre l'appareil étatique et moi. J'avais engagé Varin pour s'occuper de tout ça, mais il s'en lavait les mains. Nous l'avions renvoyé peu de temps avant de perdre le contrat. Peut-être que, si nous avions continué à payer Varin, les choses se seraient arrangées avec le ministre...

Apprendre qu'on nous avait enlevé le contrat d'Ottawa a eu l'effet d'une claque en plein visage. Se battre pour être le meilleur fait partie du jeu. Mais ce n'était plus une question de bataille. Ce n'était ni la compétence ni l'expertise qui étaient en jeu, c'était le fait de ne pas tricher comme les autres qui faisait de moi un mauvais joueur.

Dans un entrepôt, j'ai gardé tous les échafaudages nécessaires pour la réfection du parlement. Je pourrais en faire la restauration complète en deux ans pour cinq milliards au lieu de six. J'ai enchaîné cinq La Baie par la suite, d'un bout à l'autre du pays. Les architectes fulminaient. Ils me disaient que je n'y arriverais pas, que je ferais faillite, que La Baie ferait faillite et que je ne serai pas payé. J'ai tout entendu. On m'a même dit qu'à Vancouver, le marché était dominé par les Chinois et que je me ferais buter. C'était n'importe quoi. Tous les mythes et les légendes urbaines y ont passé. C'était ridicule.

La Baie reste une expérience incroyable. À Vancouver, juste avant les olympiques, c'était hallucinant. La Baie était commanditaire des Jeux. C'était comme dévaler une piste de ski couverte de huit pieds de neige : nous restaurions des bâtisses que personne n'avait touchées depuis leur conception. C'était stimulant. Nous avons formé des maçons, acheté de l'équipement flamboyant neuf. Le soir, sur la rue Richmond, perchés à cent pieds de hauteur, nous apercevions les Rocheuses et des couchers de soleil incomparables. Puis à Toronto, sur Bay Street, il y avait des échafaudages coulés dans le béton et des policiers qu'il fallait engager pour détourner la circulation. Nous payions les policiers en liquide. Là-bas, ça fonctionnait comme ça.

Selon moi, le parlement s'inscrivait dans la même lignée. Ça avait été une expérience démentielle. Dans le mauvais sens du terme. Et, quand nous nous sommes fait montrer la porte, ce n'était pas seulement la porte du parlement : notre chantier de l'hôtel de ville à Montréal avait aussi été contaminé.

Comme si ce n'était pas suffisant, j'ai été réinvité au parlement, mais, cette fois, pour de tout autres raisons.

1. Gagliano aurait été mis en cause dans le scandale des commandites alors qu'il était en poste comme ministre des Travaux publics.

2. Frank Zampino a été conseiller d'arrondissement, puis président du comité exécutif de la Ville de Montréal sous Tremblay. Il s'est retiré de la vie politique en 2008.
3. L'acronyme « ROC », mis pour « *rest of Canada* », en français « le reste du Canada », est la dénomination employée par les Canadiens des autres provinces pour se définir politiquement par rapport au Québec.

Chapitre 6

Un Sauv  en comit  parlementaire

Le 18 octobre 2010, le Bloc qu b cois d posait une motion au parlement afin qu'un comit  soit form    la Chambre des communes pour  tudier les all gations de lobbying ill gal dans l'octroi de contrats   des entreprises de construction en contrepartie de dons   la caisse du Parti conservateur.

Cette motion faisait suite au d voilement par Radio-Canada et le quotidien *Globe and Mail* de l'existence d'une enqu te de la GRC sur LM Sauv , en lien avec le contrat de r fection de l' difice ouest du parlement. Ils cherchaient   faire la lumi re sur cette enqu te, et plus largement sur le processus d'attribution des contrats, afin de s'assurer qu'il n'y avait pas un syst me de retour d'ascenseur entre les entreprises et le gouvernement.

La veille de mon t moignage en comit  parlementaire   Ottawa, le p re de mon avocat Michel Dorval, Jean Dorval, quatre-vingt-trois ans,  tait sur son lit de mort.   plusieurs reprises, des gens du gouvernement nous ont t l phon  pour demander, litt ralement, s'il  tait mort. Ils ne voulaient pas de nouvelles ni savoir comment   allait. Non, ils attendaient son d c s. Je voulais repousser ma comparution pour que mon avocat puisse rester au chevet de son p re. Mais, arguant que celui-ci n' tait pas mort, ils ont refus .

Quand je suis arriv  l -bas, le matin du 23 novembre 2010, j'ai exig  que tout le monde observe une minute de silence : le p re de Michel  tait d c d  le matin m me,   huit heures dix-neuf.  a  branl  toute la salle.

Apr s, je suis all  droit au but. On me demandait si j'avais donn  de l'argent pour obtenir le contrat, j'ai dit d'embl e : « Nous avons pay , nous avons re u. » Ensuite, je leur ai fait la petite histoire de notre compagnie et de ses r alisations d'un oc an   l'autre. Les d put s conservateurs m'ont accus  de tenir un discours contradictoire. Puisque je prouvais la comp tence et l'expertise de ma compagnie par mon r cit, il n'y avait selon eux

pas lieu d'y voir quelque favoritisme que ce soit. De plus, j'avais été le plus bas soumissionnaire. Alors, c'était réglé : pas de coup de pouce politique. Ils avaient beaucoup à perdre ce jour-là et ils cherchaient évidemment à se disculper en me discréditant. Ils n'ont probablement pas compris que mon discours signifiait qu'être qualifié ne suffit pas pour se voir confier un contrat à Ottawa. J'espérais aussi qu'ils regrettent de nous avoir mis dehors en soutenant que nous étions incapables de terminer notre travail.

Au passage, j'ai raconté mes accidents de parcours avant qu'on me les reproche : Saint-James et les motards, la FTQ et le crime organisé. J'avais fait une présentation Power-Point; les images étaient projetées sur un écran géant en plein parlement. On pouvait voir la photo du révérend Bonnar à côté de celle de Normand « Casper » Ouimet. Puis, la photo de Nicolo Rizzuto et celle du maire Gérald Tremblay. Les journalistes se tordaient de rire. Ensuite, j'ai parlé dans le détail du Mas des Oliviers, énuméré ceux que nous y avons rencontrés et que nous avons consultés pour obtenir le contrat : Gilles Varin, François Pilote, le sénateur Pierre Claude Nolin et Hubert Pichet. Après, j'ai présenté un organigramme représentant les liens entre les acteurs d'Ottawa : l'architecte de ARCorp, le fonctionnaire des Travaux publics, le policier à la retraite, le bateau de pêche, etc.

J'ai conclu mon exposé en disant que la vraie tragédie, ce n'était pas d'avoir engagé un lobbyiste. Ça, tout le monde le faisait. Ce n'était pas non plus le réseautage sur la colline. La vraie tragédie, c'était que tous les travaux au parlement auraient pu être accomplis pour environ un milliard de dollars de moins, mais qu'il en coûtera plus de six milliards au total aux contribuables canadiens, parce que c'était le budget prévu.

Il y a ensuite eu une période de questions. Elles portaient essentiellement sur trois points : le rôle de Gilles Varin, l'obtention du contrat et un cocktail de financement que j'avais organisé.

Lumières sur Varin

En ce qui concerne Varin, j'ai démontré que je lui avais remis une somme totale de cent quarante mille dollars en présentant les bilans comptables de la compagnie. Un document constitué des sommes facturées par Varin, des chèques émis par LM Sauvé ainsi

que des avis d'encaissement des chèques l'attestait. Je n'ai toutefois pas pu affirmer s'il gardait l'argent pour lui ou s'il le distribuait. Varin a soutenu souvent auprès de nous qu'il y avait des gens qui travaillaient pour lui au parlement et qu'il avait des liens étroits avec Pichet et le sénateur Nolin.

Quant aux dîners au Mas des Oliviers, où Varin me conviait pour parler de contrats avec des gens haut placés, Hubert Pichet et Bernard Côté avaient affirmé qu'il ne s'agissait que de rencontres imprévues. J'ai donc remis les pendules à l'heure : ces rencontres étaient planifiées. Quand j'ai rencontré Hubert Pichet, je ne savais pas pour qui il travaillait. Je présumais qu'il était employé au parlement puisqu'il avait une carte et le ruban rouge, mais ce qu'il y faisait, je l'ignorais. Dès qu'il est entré au Mas des Oliviers, il a demandé qu'on s'installe à une table plus discrète, ce que nous avons fait. Une fois assis, il s'est tout de suite mis à parler du problème des entreprises québécoises qui tentaient de percer le marché des travaux de construction au parlement. Ça s'est déroulé à peu près de la même façon avec Bernard Côté, qui affirmait que, si son parti était élu, il faciliterait la mobilité de la main-d'œuvre entre Québec et Ottawa. Il a clairement affirmé que l'arrivée des conservateurs au pouvoir mènerait à l'ouverture de contrats pour des entreprises québécoises à Ottawa, dont LM Sauvé. Je ne pouvais pas déclarer avec une certitude absolue si ces gens avaient ou non référé le dossier à des instances supérieures.

Or, ces dîners prouvaient au moins une chose : il semblait que Varin avait effectivement des liens privilégiés avec les conservateurs. Quelques semaines avant le remaniement ministériel qui amènerait Christian Paradis à remplacer Michael Fortier, Varin était au courant du remaniement et savait qu'un Québécois serait nommé à la tête du ministère des Travaux publics.

Par contre, je ne m'attendais pas à ce que ces liens soient aussi douteux. Je n'étais pas étranger au fait qu'il avait été le chef de cabinet de Marcel Masse, mais j'ignorais qu'il avait tout un historique de corruption remontant à l'époque Mulroney.

Marcel Masse, qui a été ministre de la Défense et ministre des Communications, avait dû quitter ses fonctions avant la fin du

premier mandat de Mulroney, en 1985, pour conflit d'intérêts¹.

Quant à Hubert Pichet, celui que Varin avait approché pour l'octroi du contrat, il était titulaire de charge publique pour le sénateur Pierre Claude Nolin au moment de notre soumission. Le même Hubert Pichet avec qui nous avons dîné et pour lequel Varin avait demandé que je verse mille dollars en contribution lorsqu'il s'était présenté comme candidat pour le Parti conservateur dans Pointe-de-l'Île. Le même Hubert Pichet qui a été, pour un temps, l'assistant exécutif de monsieur Mulroney lui-même. Quelqu'un d'assez proche de Mulroney pour connaître l'existence d'un fonds secret du Parti conservateur, issu des pots-de-vin retenus sur les contrats fédéraux octroyés aux entreprises, qui était censé constituer un fonds de retraite pour le premier ministre².

Pierre Claude Nolin avait été le chef du personnel de Roch La Salle, aide au cabinet du premier ministre, organisateur politique pour le Parti conservateur au Québec et lobbyiste pendant l'ère Mulroney. En 1991, Nolin, tout comme La Salle et plusieurs autres figures du gouvernement Mulroney, a fait face à des accusations de conspiration pour commettre une fraude. Toutefois, ces accusations ont été retirées quelques mois plus tard³.

Roch La Salle, qui a été ministre des Travaux publics sous Mulroney puis ministre de l'Approvisionnement et des Services sous Joe Clark, a été soupçonné d'avoir reçu des pots-de-vin. Par ailleurs, à cette époque, Nolin faisait du lobbying pour la firme de construction de son beau-père, soit Desjardins, Sauriol et Associés (aujourd'hui renommée Dessau⁴). Gilles Varin était aussi un proche de La Salle.

J'étais loin de me douter de tous ces liens frauduleux quand j'ai engagé mon lobbyiste. Pas plus que je ne savais qu'il était illégal de lui verser la ristourne de trois pour cent qu'il demandait pour l'obtention du contrat. Avec le recul, je réalise que le système de corruption est tellement bien ficelé qu'on ne peut pas obtenir de contrat sur la colline parlementaire sans jouer le jeu. Si on ne le joue pas – mon histoire en témoigne –, on fait faillite.

Ces faits étaient accablants pour les conservateurs dans la salle. Ils ont prétendu que c'était bien dommage que j'aie donné de l'argent à ce Gilles Varin puisqu'il n'avait manifestement rien

fait et que personne ne le connaissait au ministère des Travaux publics. En somme, selon eux, je m'étais fait avoir par ce « mononcle » supposément conservateur. Ils pouvaient bien déclarer que pas un fonctionnaire ne le connaissait, ils ne bernaient personne. Un bon ami de Roch La Salle et l'ancien chef de cabinet de Marcel Masse ? Ceux-là étaient des piliers du Parti conservateur au Québec. Évidemment, Harper est arrivé par la suite avec sa bande de gars de l'Ouest à l'attitude plus carrée... Pouvait-on pour autant nier les affiliations politiques de Varin ? Je ne le pense pas.

D'ailleurs, le réseau était mis à jour. Varin clamait haut et fort que, sans ses propres efforts et ceux de Pichet, jamais nous n'aurions obtenu le contrat. Sans oublier que la perte du contrat coïncidait avec l'arrêt de nos paiements à Varin. J'ai dit ce que j'avais à dire au comité parlementaire, j'ai été honnête. Ils en ont tiré la conclusion qu'ils voulaient bien en tirer. Or, que Varin ait distribué innocemment des brochures à l'effigie de notre compagnie et qu'il se soit contenté d'être un humble conseiller stratégique en communications et en développement d'affaires pour une somme oscillant entre cinq mille et dix mille dollars par mois, c'était légèrement tiré par les cheveux.

Le fait est que Varin était partout et connaissait tout le monde. Il se vantait lui-même d'être un militant conservateur, un proche du parti et un organisateur politique⁵. Il était présent tant aux soupers des conservateurs qu'à ceux de Jean Charest et du maire. Il était apprécié, et tout ce beau monde ne semblait pas voir de problème dans le fait de le fréquenter. Varin était au Mas des Oliviers presque tous les jours. Dès onze heures trente, il chantait. À quatorze heures, il était grisé et, à dix-huit heures, il sortait de là complètement saoul.

Enfin, il était toléré par les politiciens, qui n'ignoraient pas son passé, parce qu'il avait apporté beaucoup d'eau au moulin conservateur. Ils ne lui reprochaient pas grand-chose parce qu'ils ne pouvaient pas le faire sans se mouiller eux-mêmes et se mettre dans l'embarras. Maintenant qu'il est mort, des choses sortiront peut-être.

Le fameux cocktail

L'autre point passablement discuté par les députés en comité parlementaire était la question du cocktail qui a eu lieu dans la circonscription de Bourassa en janvier 2009.

Gilles Prud'homme, président de l'association conservatrice du comté, m'avait approché pour organiser cette activité de financement. Varin et lui entretenaient une bonne relation. De son point de vue, c'était tout à fait légitime, ça s'inscrivait dans l'ordre des choses : j'avais obtenu un contrat de la part du gouvernement, je devais avoir la décence de l'en remercier. Il soutenait que les conservateurs, ne trouvant que très peu d'appuis au Québec, avaient du mal à effectuer des campagnes de financement dans la Belle Province. Il considérait qu'une telle activité leur serait très utile. C'était, en somme, un retour d'ascenseur.

J'ai accepté de financer le fameux cocktail et j'ai lancé quelques invitations par téléphone. Sans plus. Varin avait sa liste d'invités, Prud'homme également. Prud'homme avait choisi le restaurant : le Da Enrico. Il disait l'avoir sélectionné pour son emplacement discret, mais la nourriture était infecte. J'ai un très mauvais souvenir de l'ambiance misérable et du goût dégueulasse. En plus, il s'est avéré que le restaurant appartenait à un proche du clan Rizzuto. Voilà que la mafia pointait son nez ! Évidemment, on a essayé de m'attribuer le choix du restaurant pour sauver la face. Jamais je n'aurais opté pour un endroit de la sorte, et j'étais évidemment loin de me douter qu'il y avait là un lien quelconque avec des proches de la mafia.

L'invité d'honneur du cocktail était le ministre des Travaux publics du moment, Christian Paradis. Il y a lieu de supposer que monsieur Paradis savait parfaitement dans quoi il s'embarquait et qu'il se verrait confronté à une horde d'entrepreneurs qui feraient des pieds et des mains pour accéder à des ouvrages sur la colline parlementaire. À ce genre de cocktail, on choisit les invités qui accepteront de payer le prix fort pour être présents. Il est rare que monsieur Tout-le-monde paye cinq cents dollars pour aller manger des pâtes dégoûtantes afin d'avoir le « privilège » de rencontrer un ministre, ou simplement par allégeance politique.

Durant la soirée, j'ai discuté seulement quelques secondes avec le ministre des Travaux publics. À peine avait-il eu le temps

de me féliciter pour l'obtention du contrat qu'il s'est fait interrompre par les frères Broccolini. J'aurais voulu lui faire part du fait que le système d'échafaudages utilisé à Ottawa était beaucoup trop onéreux et qu'il serait possible de faire tous les travaux avec la même qualité, mais à un prix bien plus raisonnable, si l'on optait pour la simplicité et la tradition, mais je n'en ai pas eu l'occasion. Glouberman et les Broccolini se sont occupés de lui. Ils l'ont assis à une table et, tout à coup, des serveurs sont arrivés avec un paquet de pâtes. Le ministre s'est mis à engouffrer son repas, encadré par ses Italiens, qui ne laissaient plus personne l'approcher. De fait, il n'a plus adressé la parole à qui que ce soit d'autre du reste de la soirée. Pendant une quarantaine de minutes, j'ai entendu les frères Broccolini parler de leurs qualifications et du fait qu'ils étaient capables d'honorer des contrats à Ottawa.

Ce soir-là, trois entreprises ont fait des dons de cinq cents dollars à la caisse du parti. Norman Glouberman de ARCorp et Julia Gersovitz, de Fournier, Gersovitz, Moss and Associates, qui étaient déjà sur le contrat de l'édifice ouest du parlement, ainsi que Joseph Broccolini, de Broccolini Construction.

Ce soir-là, je suis sorti bien déçu, et pas juste parce que le restaurant était mauvais. J'avais organisé une soirée pour amasser de l'argent pour le Parti conservateur, qui est absolument *invisible* au Québec, et je n'avais même pas eu cinq minutes d'attention de la part du ministre. C'était frustrant.

Le lendemain, l'aide du ministre m'a appelé pour me dire que celui-ci s'était fait voler son beau manteau de cachemire Oscar de la Renta d'une valeur de cinq mille quatre cents dollars. Je lui ai répondu que c'était bien triste pour lui et que j'espérais que le restaurant avait des assurances pour ça. Et là, l'aide a commencé un long plaidoyer, racontant que le pauvre ministre avait également perdu ses clés – ses clés de maison, du parlement et de la Chambre des communes – et que ni le restaurant ni l'Association conservatrice de Bourassa ne voulaient le rembourser. Il m'a donc demandé, à moi, de le dédommager. Cinq mille quatre cents dollars ! J'ai refusé, complètement insulté par cette requête de *grifter*.

À la suite de ce coup de téléphone, je me suis rappelé les événements récents. J'avais la nette impression que je perdrais le contrat du parlement, je ne recevais aucun des paiements que j'aurais dû recevoir (on en était à quelque cent quatre-vingts jours de retard), je n'avais même pas eu la chance de dialoguer cinq petites minutes avec le ministre la veille, et voilà qu'on me demandait de rembourser un manteau de cinq mille quatre cents dollars ? Mais qu'est-ce que c'était que cette arnaque ? Peu après, j'avais presque oublié ce minable incident.

Par contre, quand est venu le temps de témoigner, l'anecdote m'est revenue et je me suis dit : « C'est un détail, mais il faut en parler. » La marque Oscar de la Renta ne me disait pas grand-chose. Je pensais que c'était du parfum, pas des manteaux. Puis, je me suis dit que cinq mille quatre cents dollars était exagéré. Je revoyais le ministre entrer dans le restaurant avec son manteau mal ajusté aux manches trop courtes. Il semblait provenir de chez Moores et, s'il était fait en cachemire, ce n'était pas du cachemire de qualité ! Quelque chose clochait. Alors, nous avons fait enquête. L'aide du ministre a affirmé que le manteau avait été acheté chez Holt Renfrew. Nous avons fouillé les succursales de Montréal et de Toronto pour essayer de trouver le mystérieux manteau Oscar de la Renta, sans succès. Le manteau le plus cher que nous avons trouvé était un Canali à trois mille huit cents dollars.

J'étais prêt à aller l'acheter, ce manteau Canali à trois mille huit cents dollars. J'aurais acheté un chapeau de castor assorti, pour atteindre une valeur équivalente. Et je me serais rendu au parlement le jour du témoignage du ministre en comité parlementaire pour les lui offrir dans une belle boîte avec un gros ruban rose. Je l'aurais aidé à les enfiler devant toute la salle. Il me semble que ç'aurait été drôle, que ça aurait décrispé l'atmosphère. Mon avocat et le député libéral Denis Coderre, qui ne partageaient pas tout à fait mon sens de l'humour, m'ont empêché de le faire.

Par la suite, un rapport de police a fait la preuve que le manteau valait en fait sept cent quatre dollars et soixante-huit cents. Pour moi, c'était la preuve de l'entourloupe. Je venais d'amasser quinze ou vingt mille dollars pour le ministre, et il essayait de me soutirer quelque cinq mille de plus. Ça donnait une

bonne idée de la situation en général. Certains ne croiront pas cette anecdote parce qu'ils veulent encore pouvoir avoir confiance en leurs politiciens. Combien sont-ils ? Je pense que la plupart d'entre vous savent jusqu'à quel point l'hypocrisie humaine et l'appât du gain peuvent pousser les gens à commettre ce genre d'actions. Car, aussi incroyable que cela puisse paraître, ils ont bel et bien tenté d'amasser quelques sous de plus...

Bistouri médiatique

Pendant le comité parlementaire, personne ne venait murmurer à l'oreille des députés du Bloc ou du NPD. Par contre, du côté des conservateurs, c'était la foire ! Il y avait toute une série d'individus qui allaient et venaient pour leur souffler des choses. Plus on touchait des points délicats au sujet du manteau, du cocktail de financement ou de Varin, plus les conservateurs réalisaient qu'ils étaient en train de manger une volée, et plus les aides parlementaires entraient et sortaient pour distribuer des « informations » aux députés. Dans les minutes qui suivaient leur passage, les députés conservateurs m'abreuvaient d'une série de questions pas toujours pertinentes.

Il en y a un qui voulait s'assurer que j'avais la certitude que la FTQ était infiltrée par les Hells et le crime organisé. Pas parce qu'il s'inquiétait pour l'industrie, pas pour lancer une enquête de la GRC. Non. Pour ensuite affirmer que la FTQ avait envoyé un communiqué affirmant qu'elle donnait son soutien au Bloc québécois, et ainsi sous-entendre que le crime organisé soutenait le Bloc. Alors qu'ils étaient sous le feu des projecteurs, les conservateurs essayaient de renverser la vapeur en blâmant les autres partis. Bref, ils tâchaient de détourner l'attention.

Toute cette assemblée bien orchestrée, c'était de la grosse machine politique. Je sentais qu'il y avait là des gens qui pouvaient perdre beaucoup et qu'ils essayaient de démolir ma crédibilité. C'est normal, c'est comme ça que ça fonctionne.

À mon avis, j'ai gagné ce combat-là. Bien entendu, j'ai encaissé des coups, les conservateurs ont cherché à se blanchir. Mais j'ai livré mon témoignage et j'ai été entendu. À la fin du comité, j'avais quelques minutes, cinq ou sept, pour m'adresser aux journalistes. Il y avait une foule de paparazzis qui

m'attendaient à l'extérieur. C'était assez impressionnant. Je n'ai pas su comment réagir. Je n'ai pas l'habitude.

Aujourd'hui, je sais, pour me l'être fait raconter plus tard, que, pendant le comité parlementaire, les journalistes murmuraient entre eux que Paul Sauvé était un survivant de la construction. Malgré tous les ennuis que j'avais rencontrés, j'avais réussi à rester en affaires. Ils me voyaient comme quelqu'un de courageux. C'était vrai et ça rejoignait ce que j'avais exposé pendant mon témoignage. J'avais montré tous les chantiers sur lesquels LM Sauvé s'était acharné et que nous avions bouclés avec brio, même si l'on nous avait torpillés.

À la sortie du parlement, j'ai gardé le silence. Je n'ai pas voulu émettre de commentaires. J'ai figé.

Je connaissais le fonctionnement de la machine médiatique : il y avait des *spin doctors* qui travailleraient fort pour défaire ce qui avait été accompli en comité parlementaire. Il aurait fallu que je me jette dans l'arène et que je m'adresse aux médias. Pas pour contrôler l'information ni pour la manipuler, juste pour me défendre et continuer de faire tourner le moulin. Ne rien dire était une erreur. La relation avec les médias est importante.

J'aurais dû m'adresser à la presse. Ne serait-ce que pour dire que c'était une belle journée pour être québécois; ou que j'étais fier de ce que je venais de dire; ou que je maintenais mes allégations; ou que j'espérais qu'il fasse soleil dehors parce qu'il faisait gris dans le parlement. Rien que ça, ç'aurait été quelque chose, ç'aurait suffi, mais j'ai gardé le silence. Je le regrette parce que, dans la presse francophone, ç'a été mon arrêt de mort. Du point de vue des médias, je n'avais pas assumé mes propos.

Des chirurgiens de l'information, ce n'est pas ce qui manque à Ottawa. Dimitri Soudas⁶, pour n'en nommer qu'un, est sans doute le plus connu au sein de l'organisation conservatrice du Canada. Il était très fort pour s'attaquer à la réputation des gens avant même qu'ils ne se pointent au rendez-vous.

Avec tout ce que j'ai vécu, les campagnes de salissage constituaient un moindre mal, mais un mal quand même. Je me trouvais dans d'autres sphères, face à un autre type de combat. Une bataille rapide qui se jouait sur les mots et la capacité de tordre les faits. Je dirais même qu'à ce niveau, les faits

n'existaient plus : c'était version contre version. Comme les événements étaient choses du passé, tout le monde pouvait bien dire ce qu'il voulait pour maquiller la réalité à sa guise et tenter de sauver les meubles.

Le prix des convictions

Je ne sais pas si, un jour, je sortirai du pétrin dans lequel le contrat d'Ottawa m'a plongé. La perte du chantier de l'édifice ouest du parlement a entraîné la perte du chantier de l'hôtel de ville de Montréal, menant au passage de la compagnie à la faillite.

Avec mon témoignage en comité parlementaire et ma délation de l'infiltration des Hells dans l'industrie, je suis perçu comme un indicateur dans le milieu de la construction. Je suis certain qu'à un moment ou à un autre quelqu'un, quelque part, trouvera le moyen de me faire payer la note pour avoir brisé le silence.

Encore récemment, quelqu'un faisait une demande d'accès à l'information sur les documents de notre soumission à Ottawa. Il y a donc encore des gens qui fouillent, pour voir s'il n'y aurait pas quelque chose de louche. Je sais que ce serait naïf de croire qu'on peut débarquer à Ottawa, déballer tout ce qu'on a à dire, dévoiler le réel déroulement des choses, remettre les pendules à l'heure et, tout bonnement, rentrer chez soi sans subir de conséquences. Il est évident que les dernières élections fédérales ont étouffé quelques dossiers chauds et que le mien pourrait mourir de sa belle mort. Il ne faut quand même pas oublier que le ministre Christian Paradis a été accusé de pratiquer la censure par le biais des actions de son conseiller, Sébas tien Togneri⁷. Il ne serait donc pas étonnant que quelqu'un étudie mes dossiers pour voir s'il n'y aurait pas quelque chose au sujet du ministre ou de son conseiller et cherche à m'impliquer là-dedans peu importe comment. La construction est un milieu où ça joue dur.

Si je me relève, rien ne dit qu'une autre mauvaise surprise ne m'attend pas au tournant. Quand quelqu'un s'en prend au pouvoir, il risque gros et il ne peut jamais vraiment faire oublier cela.

Je ne me lève pas aujourd'hui tous les matins en criant qu'on a besoin d'une commission d'enquête sur la construction, car c'est loin d'être la bonne manière pour obtenir des contrats et me remettre de la faillite. Je pourrais bien me lever le matin et faire

comme d'autres : arranger les chiffres, aller jouer au golf, appeler quelques personnes « bien placées ». Ce serait sans doute plus facile si j'agissais comme ça, mais j'en suis désormais incapable. Ce n'est même plus une affaire personnelle, c'est une question de principes et d'équité sociale.

Un ami me disait récemment : « Écoute, Paul, tu es un homme qui a des convictions comme peu de gens en ont, il faut les garder, mais n'oublie pas qu'il y a un prix à payer pour tenir à ces convictions. » Il a raison. Les convictions, ce n'est pas gratuit. Mais j'ose espérer qu'il y a de la lumière au bout du tunnel, parce que je ne suis pas seul à patauger dans cette grande noirceur : tout le Québec est en période de crise.

Il est difficile, avec toutes ces incertitudes, de déterminer les raisons pour lesquelles LM Sauvé a été évincé du contrat sur la colline parlementaire. De toute évidence, ces retards et ces non-paiements ne pouvaient tenir de la simple coïncidence. La raison officielle fournie par le gouvernement était que LM Sauvé se trouvait au bord de la faillite, alors qu'en réalité, c'est la perte de ce contrat qui nous a plongés dans la faillite. Comme si ce n'était pas suffisant, cela allait nous faire perdre le contrat de l'hôtel de ville de Montréal. Comme un château de cartes, l'effondrement de l'un entraînait l'autre au passage.

-
1. Voir Stevie Cameron, *On the Take : Crime, Corruption and Greed in the Mulroney Years*, Toronto, MacFarlane Walter & Ross, 1994, p. 179-180.
 2. *Ibid.*, p. 420.
 3. *Ibid.*, p. 420-423.
 4. *Ibid.*, p. 420.
 5. Voir Norman Spector, « Is scandal brewing in a Mulroney-era reunion », *The Globe and Mail*, Ottawa, 9 octobre 2010, www.theglobeandmail.com/news/politics/seconreading/spector-vision/is-scandal-brewing-in-a-mulroney-era-reunion/article1751207/.
 6. Dimitri Soudas était le directeur des communications du cabinet du premier ministre Stephen Harper.
 7. Sébastien Togneri, alors attaché politique du ministre des Travaux publics, serait intervenu en septembre 2011 afin que des documents épineux ne soient pas transmis à la presse dans le cadre d'une demande d'accès à l'information.

Chapitre 7

Montréal, la Sicile du Québec

L'hôtel de ville de Montréal est un symbole national. Son balcon nous rappelle pour toujours le discours du général de Gaulle, qui a alimenté le feu de notre sentiment patriotique (comme si le Québec, adolescent en perpétuelle crise identitaire, obtenait enfin l'approbation de la mère patrie). Cette image est inscrite dans notre mémoire collective. Elle fait partie de notre patrimoine culturel. Pour le petit gars du quartier Rosemont, restaurer l'hôtel de ville signifiait participer à la conservation de l'histoire de notre société distincte. C'était un grand honneur.

Éviter la crise

En 2004 ou 2005, LM Sauvé a appris que l'on faisait expertiser les bâtiments de l'hôtel de ville de Montréal. Nous connaissions l'architecte qui était en charge. Il nous avait demandé d'utiliser certaines de nos pièces d'équipement afin de mener son travail à bien. Évidemment, un projet de restauration nous paraissait stimulant.

En 2007, le projet prend forme et un appel d'offres public se prépare. À ce moment-là, nous étions en train de nous remettre de Saint-James et le processus La Baie battait son plein. En fait, nous étions plongés dans La Baie, d'un océan à l'autre, et nous cherchions à garder une courbe de croissance élevée, grâce à des projets d'un million de dollars et plus. La restauration de l'hôtel de ville de Montréal correspondait à nos ambitions.

De plus, ce projet représentait un véritable défi sur le plan technique. Le bâtiment a été, comme plusieurs autres au Québec, bien mal entretenu. Sa restauration avait été accomplie avec une certaine insouciance. Il faut dire que les premières campagnes de réfection dans la Belle Province ont été plus ou moins réussies, faute de connaissances, faute de techniques adéquates et faute d'éducation. Les gens faisaient des choses qu'ils croyaient être bonnes, mais qui allaient à l'encontre des normes élémentaires. Je ne crois pas que c'était de la mauvaise volonté, c'était plutôt de l'ignorance. À ce titre, l'hôtel de ville a d'abord été restauré au jet

de sable. C'est le pire traitement que l'on puisse faire subir à une roche de calcaire ! Par conséquent, les pierres ont été rudement abîmées. Alors, lorsque l'appel d'offres a été ouvert, nous avons sauté sur l'occasion.

Nous savions que nous n'en avions plus pour très longtemps avec La Baie. Le gros du volume de travail avait été complété. Les pertes de 2006 et de 2007 avaient été absorbées, du moins en grande partie. Nous nous disions qu'à partir de 2008 nous allions nous lancer dans des projets d'envergure gouvernementale. Je me doutais que des difficultés économiques étaient envisageables. Le Canada ne pouvait pas échapper à la crise financière mondiale ni à la récession qui en découlerait. Les contrats publics représentaient donc une valeur sûre pour traverser cette crise. Avec la réfection du parlement d'Ottawa et la restauration de l'hôtel de ville de Montréal, je croyais détenir une excellente stratégie d'affaires pour à la fois surmonter les difficultés de l'entreprise, assurer sa croissance et son expansion, et éviter les retombées de la crise qui se profilait à l'horizon. Je pensais ainsi nous mettre à l'abri de nouveaux troubles financiers.

Mais, dans ce plan d'affaires, j'avais négligé l'importance des jeux qui se tramaient en coulisses.

Quand nous avons négocié notre crédit pour les opérations de l'année 2008 avec notre banque, qui était à l'époque la Banque de Montréal, nous avons tenu compte de cet appel d'offres. C'était notre vision d'affaires, et notre manière de nous projeter dans l'avenir pour rester forts et se placer parmi les gros joueurs. Après Saint-James, tout était à refaire. Les difficultés financières, l'infiltration du crime organisé et tout l'embarras de l'église m'avaient laissé un goût amer. J'avais honte et je ressentais une profonde culpabilité. Il me fallait remettre l'entreprise sur pied, tourner la page sur Saint-James et n'en garder que le positif. Si l'on oublie toutes les difficultés rencontrées au cours du projet, Saint-James était une réussite incroyable. Restaurer cette église en la redonnant au paysage urbain était un succès en soi. C'était une œuvre grandiose, sans doute une des plus belles que j'aie concrétisées. N'empêche que Saint-James avait sonné le glas de LM Sauvé. Pour s'en sortir et tenir bon durant la récession,

l'entreprise avait besoin de ramasser le contrat du parlement et celui de l'hôtel de ville.

Nous avons obtenu les contrats du parlement et de l'hôtel de ville à quelques mois d'intervalle. Nous ne pouvions prévoir l'effet domino qui mènerait au désastre final.

Le monde de Varin

Avec le temps, je me suis aperçu que Varin évoluait dans un monde dont je ne savais pratiquement rien. Je réalisais que je n'avais aucun contrôle sur ses activités. Il passait son temps à sa table ou au bar du Mas des Oliviers. De notre côté, nous avions l'impression de le payer grassement à ne pas faire grand-chose. Il avait beaucoup de relations, certes, mais pouvait-il vraiment influencer le cours des événements ?

Varin avait fait en sorte que je devienne membre honorifique du régiment de Maisonneuve. Je ne sais pas trop pourquoi. J'avais reçu un diplôme par la poste qui disait que j'appartenais au régiment. Ça avait quelque chose de terriblement risible. Un groupe de « fanatiques alcooliques » qui se réunissaient au bar, une sorte de club privé. Je n'ai pas les mots pour décrire à quel point c'était un environnement étrange. Ça pullulait de vieux conservateurs, dont Marcel Parent, le maire de l'arrondissement de Montréal-Nord. Il m'est apparu comme un personnage bizarre et particulier. Je l'ai rencontré à deux ou trois reprises.

J'avais un partenaire, Éric, qui m'avait expliqué que Parent était responsable de la présélection des entrepreneurs pour la réfection de l'hôtel de ville. Il était également en charge de l'édifice. Il me disait que Zampino n'aurait aucune influence dans ce dossier puisque Parent aurait le dernier mot. J'avais néanmoins de sérieux doutes sur son réel pouvoir décisionnel.

J'avais donc un lobbyiste qui me coûtait les yeux de la tête et qui jouait sur deux tableaux. J'avais un expert en relations publiques lié au bureau du premier ministre à Ottawa qui ne voulait pas de Varin parce qu'il empiétait sur son territoire. Mais je voulais ce chantier ! En fait, je voulais les deux chantiers.

Par ailleurs, Alexandre Trudeau, qui siégeait à mon conseil d'administration, avait l'air de trouver toutes ces procédures tout à fait normales. Il disait que ce n'était pas possible d'avancer sans

ces « porte-parole ». Sur mon ca, il y avait aussi un banquier de Desjardins, quelqu'un de droit et de juste. À la suite de toute cette histoire, je l'ai perdu, et c'est bien dommage. Mais pour durer dans une industrie aussi corrompue, il faut s'en traîner à devenir aveugle. Ça n'a rien de facile.

Constatant que les choses stagnaient à Montréal, j'ai compris que le partenariat Varin-Parent ne serait pas suffisant pour obtenir le contrat. Dans les faits, nous avions tout pour y arriver. Nos prix étaient bas. Nous avions un portfolio incomparable, à l'européenne, nettement supérieur à ceux des autres sur le plan de la qualité des ouvrages. Cela peut avoir l'air prétentieux, mais je suis convaincu que nous étions les meilleurs. Nous arrivions deuxièmes du point de vue du prix, mais premiers de loin pour la qualité. Comme les critères de sélection ne reposaient pas uniquement sur le plus bas prix, mais sur le plus bas prix en fonction de la qualité, nous avions le meilleur pointage.

Mais les élus municipaux qui siégeaient au comité exécutif remettaient en question notre candidature. Puis, nos concurrents s'y sont mis. Certains ont commencé à dire que notre soumission était truquée. Je maintiens qu'il n'y avait pas de trucage d'offre. Notre prix n'était pas le plus bas, mais il était compétitif. Nous misions à la fois sur notre compétitivité, sur notre performance, et sur la qualité de nos services et de notre équipe.

Les concurrents qui ne voulaient pas que nous obtenions le contrat s'étaient ligüés. C'étaient les mêmes qui s'étaient réunis sous l'égide de la FTQ pour s'emparer du marché et se débarrasser de moi à l'époque de Saint-James. Alors que j'étais là avec ma soumission et mon conseil d'administration, à tout faire comme on me conseillait de le faire, en pensant que j'avais le meilleur dossier et que je gagnerais, je suis tombé nez à nez avec ceux que j'avais laissés sur le perron de l'église unie Saint-James. Et ce beau monde était en train de tout faire pour m'empêcher d'arriver à mes fins. Toute une bataille en perspective !

Les inévitables tentacules italiens

Je ne savais plus à quelle porte aller frapper. Alors je me suis tourné vers Tony Renda. Je n'en savais pas beaucoup sur lui, mais je savais qu'il exerçait une influence considérable sur l'industrie à

Montréal. L'ayant vu visiter quelques sites, j'avais pu observer son assurance inébranlable.

Au printemps 2007, je suis allé dîner dans l'est de la ville avec Alain Lupien, ancien chef de cabinet d'André Boisclair. C'était dans l'arrondissement Hochelaga-Maisonneuve, au Valois. À cette époque, j'étais encore accompagné par un chauffeur, pour ma protection. Je ne me sentais pas suffisamment en sécurité pour sortir sans garde du corps. Normand « Casper » Ouimet n'avait toujours pas été arrêté¹. Sur le chemin du retour, j'ai aperçu l'enseigne de Construction Tony Renda dans le rétroviseur de la voiture. Comme ça, sur un coup de tête, j'ai demandé à mon chauffeur de « tourner là ».

Je suis entré chez Renda et j'ai demandé à la réceptionniste si Tony était présent. Je l'avais croisé quelques fois sur des chantiers, mais ce n'était pas quelqu'un que je connaissais bien. Une fois sur place, ma petite voix intérieure me disait qu'il fallait m'en aller. Mais je suis resté quand même, je ne voyais pas d'autres portes où aller frapper. À l'arrivée de Renda, j'ai à peine eu le temps de le saluer qu'il m'a dit : « T'es là pour ton histoire de contrat à l'hôtel de ville, c'est ça ? » J'ai acquiescé sans pouvoir m'empêcher de lui demander comment il avait été mis au courant. Il m'a nonchalamment répondu que le mot se passait, comme si c'était ridicule de poser la question.

Cette rencontre s'est déroulée en après-midi. Renda a conclu en me disant de revenir le lendemain, qu'il avait une idée pour « arranger » ce petit problème qui était le mien. Le lendemain matin, soit moins de vingt-quatre heures plus tard, un groupe d'entrepreneurs était rassemblé chez lui. Un groupe ! Je n'en revenais pas. Parmi eux, il y avait un dénommé Argento, le fils de Vito Rizzuto ainsi que le concurrent qui se mettait en travers de notre chemin et liguait les autres contre nous. Il s'agissait de Bellini, de Toitures Trois Étoiles. J'ai vite constaté que Bellini et Nicolo Rizzuto fils étaient proches. Ils n'étaient pas juste présents, ils étaient ensemble. Cette réunion improvisée était carrément une session d'arbitrage. Les vieux Italiens, Argento et Renda, étaient là pour tempérer les positions de mes concurrents et de moi-même, pour nous aider à trouver un compromis.

Lors de cette réunion, j'ai finalement compris que Michel Bissonnet était à l'origine de la stagnation du dossier à l'hôtel de ville. Que c'était lui, ultimement, qui prenait les décisions concernant la distribution des contrats. Les autres parlaient de tout ça devant moi comme si je faisais partie du décor. Renda a fini par décréter qui seraient mes partenaires pour que ma soumission soit approuvée par l'exécutif de la Ville. Je n'avais plus qu'à acquiescer et à me taire.

Quelques semaines plus tard, Renda s'est mis à essayer de me convaincre que je devrais abandonner la restauration de bâtiments et me présenter en politique municipale. Il me voyait déjà maire de Montréal. Je l'écoutais me dire tout ça et je le trouvais fascinant, parce que j'avais l'impression qu'il aurait eu l'influence nécessaire pour y parvenir si j'avais accepté. Il me semblait évident, tout à coup, que des gens comme lui avaient le bras assez long pour mettre les personnes dont ils avaient besoin au pouvoir. En tout cas, Renda semblait en être convaincu. Je ne serais franchement pas surpris d'apprendre que plusieurs élus municipaux lui doivent leur position.

Autre fait surprenant, six mois plus tôt, lors de notre rencontre, mon banquier m'avait affirmé le plus sérieusement du monde que ce serait Toitures Trois Étoiles qui décrocherait le contrat de l'hôtel de ville. J'étais étonné par cette déclaration. Comment mon banquier pouvait-il savoir six mois à l'avance à qui serait attribué ce dossier ? Ces informations sont censées demeurer confidentielles jusqu'à l'octroi officiel du contrat. Je lui ai donc demandé si Bellini était client à sa banque. Il a répondu que non, mais qu'il se tenait au courant de ce qui se passait dans le domaine de la construction, que ça faisait partie de son travail de savoir ces choses-là.

Tout bien réfléchi, le milieu financier, le milieu politique et l'industrie de la construction étaient vraiment tissés serré ! Dans un document intitulé « Le Canada est-il à l'abri du crime organisé ? », les analystes des différents corps policiers du Québec et du Canada affirment qu'« au Canada, on observe que la mafia s'affaire présentement à in filtrer et à contrôler certaines institutions bancaires² ». Les banquiers savent donc, des mois à l'avance, qui va l'emporter, et vous, vous arrivez comme un

imbécile avec votre beau cahier de soumission bien rempli ! Quand j'ai compris ça, je n'ai pas voulu me laisser abattre. Je voulais faire partie du jeu. Alors, en plus de jouer avec le maire de Montréal-Nord, je me suis mis à jouer avec les Italiens. J'ai joué sur tous les tableaux.

Je ne suis pas très fier, quand j'y repense.

Intégrer Bellini au chantier pour pouvoir être approuvé par l'exécutif de la Ville posait toutefois un problème de taille. Les fonctionnaires qui avaient reçu notre soumission voulaient que ce soit mon couvreur qui accomplisse le boulot, celui qui figurait dans mon dossier à la base. J'étais dans l'obligation de leur annoncer que ce ne serait plus lui, qu'il fallait que ce soit Bellini parce que c'était ce qui était inscrit dans le ciel de la métropole. Toitures Trois Étoiles s'était pourtant vue rejetée du processus. Leur soumission avait été refusée. Les réintégrer ne serait ni facile ni très subtil.

Il fallait aussi expliquer aux gens de Genivar, qui nous avaient appuyés et qui soutenaient notre approche, que oui, leur équipe serait là, mais qu'ils allaient devoir composer avec Bellini.

Quand ça a mal tourné, personne n'a voulu me croire quand j'ai parlé de liens avec la mafia. Comme j'avais introduit moi-même la clique au complet dans le dossier, personne n'a voulu considérer que j'avais été contraint de le faire pour avoir le contrat. Normal, c'était le genre de magouille que l'on ne voit que dans les films. La réalité frôlait la fiction. Pourtant, c'était vrai. J'avais rassemblé cette équipe pour avoir le soutien nécessaire à l'obtention du chantier de l'hôtel de ville. J'avais mis les deux pouces, les deux mains, les deux bras, les deux épaules dans un engrenage qui me dépassait.

Fraterniser avec le diable

Qui est Tony Renda ? En plus de diriger une compagnie spécialisée dans la construction et la rénovation qui porte son nom, il est le frère d'un mafieux notoire qui avait la réputation de « régler » des conflits dans l'industrie de la construction pour le compte des Rizzuto. Paolo Renda était le bras droit de Nick Rizzuto; c'est lui qui gérant les états financiers du clan. Il portait le grade de *consigliere* et était considéré comme le numéro trois de

la mafia italienne à Montréal, après son cousin (Nicolo Rizzuto) et son beau-frère (Vito Rizzuto). Il a été arrêté dans le cadre de l'opération Colisée, en novembre 2006, et a été emprisonné durant un peu plus de trois ans. Il a disparu quelques semaines après sa sortie de prison, au début de 2010. On présume qu'il a été enlevé.

C'est Paolo qui a fondé Construction Renda, dont la femme et la fille de Vito Rizzuto étaient aussi actionnaires³. Cela dit, et d'après ce que j'en savais, Tony et Paolo étaient les actionnaires principaux de Construction Tony Renda.

Il est maintenant évident pour moi que la politique et la mafia travaillent main dans la main. Je suis convaincu que la mafia use de son pouvoir lors les élections, car ses membres savent qu'en « aidant » certains à être élus, ils s'assurent une sérieuse avance pour bénéficier ensuite de juteux contrats.

Je pense aussi que la mafia a aussi étendu son influence aux travaux de génie civil et d'ingénierie, qui sont les plus importants comptes de dépenses de la Ville.

En contrôlant le politique, les mafieux contrôlent les dépenses publiques et ça leur profite sans aucun doute. Ils s'arrangent ensuite entre eux. Ils seraient quatorze. Ce regroupement est connu sous le nom de *Fabulous Fourteen*.

C'était au tour de l'un, puis au tour de l'autre de décider à quel prix les soumissions sont faites, ou d'indiquer aux autres firmes combien elles doivent déboursier pour collaborer avec eux. Les ingénieurs, eux aussi, savent que les prix sont arrangés, mais tout le monde garde un profil bas parce que ça fonctionne et qu'il y a de l'argent à faire.

Un projet trop compétitif signifie que les travaux doivent être exécutés le plus vite possible, quitte à couper dans la qualité. Sauf que ce n'est même pas la compétitivité qui est à l'origine de la piètre qualité légendaire des travaux de construction « à la québécoise », mais les entreprises qui œuvrent sous l'égide de la mafia. Les prix sont gonflés pour graisser la patte à tout le monde. Plus il y a de gens qui s'enrichissent en soutirant de l'argent aux contribuables, plus la mafia assied son pouvoir sur l'industrie.

On fraternise peut-être avec le diable, mais, sur les grands chantiers, c'est presque inévitable. Je ne crois pas que mon histoire soit celle d'un seul homme. Tout ça est courant. Il n'en demeure pas moins que cet épisode m'a plongé dans une profonde déprime. Guérir est un long processus; il faut reprendre confiance, comprendre qu'il n'y a pas que des mauvaises personnes et trouver les bonnes pour dénicher de nouvelles occasions d'affaires. Repartir à neuf ne se fait pas du jour au lendemain.

La chute de l'un entraîne celle de l'autre

Nonobstant les manigances éprouvantes qui se sont déroulées en coulisses à partir du moment où nous avons obtenu le contrat, le chantier de l'hôtel de ville avançait comme sur des roulettes. Nous avons même pris une avance considérable sur l'échéancier projeté. La Ville de Montréal ne s'est pas ingérée dans notre façon de travailler. Elle nous a laissé monter notre site comme nous l'entendions, avec nos échafaudages, nos toiles, notre équipement. Nous avons fait faire par Madigan des toiles sur mesure pour l'hôtel de ville. L'édifice y était imprimé; c'était pour nous une façon d'honorer le paysage urbain pendant le déroulement des travaux. Le chantier tournait si bien que nous aurions pu compléter la restauration avec un an d'avance.

Même si je commençais à comprendre que les délais s'allongeaient à Ottawa au point où nous risquions de perdre le parlement, jamais je n'aurais cru que le chantier de l'hôtel de ville s'en trouverait affecté. Tout allait si bien. On ne s'imaginerait pas comment les choses peuvent tourner au vinaigre quand c'est le cas. Quand nous avons connu l'échec à Ottawa, nous pensions que c'était l'échec du siècle. Mais c'était sans songer que les contrats d'Ottawa et de Montréal étaient liés par la même compagnie de cautionnement, soit La Capitale assurance. Donc, si l'un déraillait, l'autre déraillait forcément aussi. Les fonctionnaires d'Ottawa, le médiateur qui avait été engagé et les compétiteurs qui cherchaient à nous soutirer le contrat du parlement ont mis tous les moyens en œuvre pour nous déstabiliser financièrement au point de provoquer notre chute. J'avais brisé la loi du silence, je devais payer. Nous avons dû placer LM Sauvé sous la protection

de la Loi sur la faillite. Ce faisant, nous avons également perdu le chantier de Montréal et notre licence.

Je me sens coupable. Je ne voulais tellement pas perdre mes chantiers que j'ai joué un rôle important dans la déconfiture de mon entreprise. Je n'étais pas seulement inquiet pour elle; j'étais aussi responsable des sous-traitants. Si nous chutions, d'autres seraient entraînés dans la dégringolade. J'ai collaboré parce que je croyais naïvement que j'arriverais à garder les deux contrats. Si j'avais quitté Ottawa quand le médiateur a pointé le bout du nez à Montréal, peut-être que j'aurais pu sauver ce chantier-là. Séparer les deux chantiers sur le plan financier aurait équivalu à se couper un bras; nous nous serions mutilés pour régler le problème, mais, au moins, nous aurions pu achever l'hôtel de ville de Montréal. J'ai plutôt continué à croire que, malgré toute la mauvaise foi dont on faisait preuve à Ottawa, les choses finiraient par se rétablir. J'ai emprunté un long, très long tunnel noir. Au bout du compte, bien au-dessus de moi, il y avait une autre intrigue qui se préparait : celle de notre ultime dérapage.

On nous a enlevé l'hôtel de ville en raison de notre déroute à Ottawa. Je l'ai dit, le chantier roulait parfaitement par ailleurs. Ce n'était donc pas une question de compétences, mais un effet domino. Malheureusement, quand la caution a repris le contrôle du chantier, elle a perdu cette avance qui aurait permis de finir les travaux plus tôt et sans dépassement des coûts. Nous avons laissé plus d'un million de dollars dans les coffres. La caution a gardé la mainmise sur l'argent, par peur que le chantier soit évalué à la perte. Pourtant, rien ne laissait présager un tel scénario puisque les ouvrages étaient avancés.

Cependant, la compagnie qui a eu la responsabilité de finir le chantier à notre place n'a pas fait ce qu'il fallait. Nous avons laissé notre équipement flambant neuf sur place parce que la compagnie d'assurances avait longtemps sous-entendu qu'elle nous laisserait finir Montréal peu importe ce qui arriverait à Ottawa. Elle ne l'a pas fait et, quand nous avons voulu récupérer notre équipement, ce n'était plus possible. Ça nous a coûté entre cinq et six cent mille dollars pour y arriver. Nos droits ont véritablement été bafoués dans ce dossier.

Nous avons engagé un architecte qui avait fait les plans et qui avait relevé chacune des pierres abîmées. Nous préparions une campagne pour une restauration de fond qui aurait vraiment refait une beauté à l'hôtel de ville. À partir du moment où nous avons été renvoyés, l'architecte a dû faire de sérieux compromis sur la qualité des ouvrages puisque la compagnie qui nous a relayés n'avait pas les compétences techniques ni le temps suffisant pour en faire autant. Pire : le travail a tellement été bâclé que tout sera à refaire sous peu.

Même avec notre équipement, ils n'ont pas livré la marchandise. Les travaux viennent tout juste de se terminer et les coûts ont été dépassés de trois millions de dollars. Si on nous avait laissé finir, non seulement nous aurions terminé en avance, mais nous aurions eu un excédent d'argent qui nous aurait évité la faillite. Mais la bande de Marcel Parent, de Gilles Varin, du maire Tremblay, de Michel Bissonnet et consorts savait que je commençais à jaser contre le système mafieux qui règne dans l'industrie. J'étais devenu l'homme à abattre pour eux aussi.

Par ailleurs, lorsque nous avons déclaré faillite, le contrat aurait pu faire l'objet d'un nouvel appel d'offres public. L'exécutif de la Ville en a décidé autrement. Dans les circonstances, je ne crois pas que ç'aurait été le choix le plus judicieux, mais ça laissait le champ libre à Bellini pour reprendre le chantier.

Fermer les yeux

Je dois admettre qu'avant de perdre le contrat, nous avons eu un avertissement...

Un jour, à la suite d'un désaccord, j'ai eu le courage de virer Rizzuto et de dire à Renda d'aller jouer ailleurs. Le soir même, une de nos grues a brûlé. Par hasard, évidemment. Un ancien pompier que j'avais engagé pour travailler en particulier sur le chantier de l'hôtel Westin a été le premier répondant sur les lieux. Plus tard, j'ai appris qu'il était sur le *payroll* de Tony Renda. Une coïncidence...

La plupart des entrepreneurs désirent une industrie saine et honnête, mais ils ne font pas le poids. Même s'ils essayent d'agir le plus honnêtement du monde, difficile de ne pas se faire prendre dans cet engrenage qui fait fonctionner le système de puis si

longtemps. Les trois quarts du temps, cela se passe à notre insu. Durant le quart restant, on ferme les yeux parce que l'on ne veut pas le reconnaître et que c'est la seule manière de garder un chantier en opération. Il faut tolérer la présence du crime organisé pour éviter l'intimidation et le vandalisme.

Si certaines firmes tolèrent que les travaux d'excavation sur le chantier d'une usine d'aluminium, par exemple, soient effectués par les motards, c'est que cela constitue la meilleure façon d'éviter d'avoir des problèmes. On achète la paix, tout simplement. À condition de fermer les yeux et de garder le silence.

Tandis que dans les sphères politiques on ne veut rien savoir de ce qui se passe, le milieu de la construction affronte seul un système de corruption généralisé quasi féodal.

Et quand la collusion est un dogme, s'en écarter signifie l'excommunication.

La peine *Capitale*

Pendant longtemps, les agents d'assurances de La Capitale se disaient nos amis. Comme il est important pour une entreprise en construction de pouvoir compter sur ceux qui assurent son cautionnement, nous prenions grand soin d'eux. La compagnie de cautionnement garantit l'accomplissement des travaux dans le cas où l'entreprise rencontrerait des difficultés financières majeures. Nous avions deux de leurs agents sur notre *payroll*, comme consultants. Ils exigeaient des cachets chaque fois que c'était possible, et ils allaient faire la fête à New York, ou dès que l'occasion se présentait. Mais, au moment où nous avons eu besoin d'eux parce que nous faisons face à des difficultés à Ottawa, ils ont soudainement viré de bord. Nous sommes passés de rois à moins que rien dans le temps de le dire. Du piédestal à la chute brutale, six à huit mois à peine se sont écoulés.

Le point culminant de cette aventure a été le moment où la compagnie d'assurances nous a évincés du chantier de Montréal. Le maire a approuvé ce geste, tout comme le ministre des Travaux publics. Bref, c'était la fin.

Je me revois à Radio-Canada en train d'expliquer avec conviction ce qui s'était passé. Je sentais au fond de moi, encore une fois, que briser l'omerta était un risque, que ce ne serait pas

un geste sans conséquence, et je me doutais que quelque chose s'organiserait contre moi. Je ne sais pas ce qui s'est passé ce jour-là pour que j'exprime aussi bien ce que j'avais à dire; peut-être n'avais-je simplement plus rien à perdre. Pour moi, il y avait aussi une certaine banalité dans cette histoire.

C'était en quelque sorte devenu mon lot quotidien. Le plus grave à mes yeux, ce n'était pas l'argent que j'avais perdu ou le fait de mettre ma vie en danger; c'était que tout perdre ne m'affectait plus. Sans quoi j'aurais peut-être gardé le silence. Empêcher un maçon de poser ses roches, c'est un acte violent. Voilà ce que la compagnie d'assurances La Capitale avait fait en me retirant mes contrats.

Je suis souvent repassé devant le chantier. J'observais et je savais qui était derrière tout ça. Je devais l'accepter, mais accepter de ne plus pouvoir poser de roches était bien pire encore. C'est comme si l'on enlevait tous ses pinceaux à Riopelle. Ça a été ça, la faillite. On m'a tout pris et la rumeur a couru dans l'industrie que j'étais fini, que, cette fois, je ne me relèverais pas.

Si je me bats encore aujourd'hui, c'est parce que je n'ai pas supporté que l'on m'enlève le droit de perpétuer une tradition familiale ni que l'on m'enlève l'amour de la pierre. Comment conserver l'envie de pratiquer la maçonnerie après avoir vécu tout ça ?

J'ai fui la route qu'avait tracée mon père. Il savait ce que je traversais, il l'a vécu lui-même. Il considérait que la compagnie avait pris une expansion trop rapide, parce que nous étions devenus pancanadiens, et il savait que, pour avoir obtenu de tels contrats dans la conjoncture actuelle, il m'avait fallu pactiser avec des gens malhonnêtes. Il savait aussi que dénoncer, ça signifiait mettre fin aux festivités, fuir l'hypocrisie. Je suis content de l'avoir fait mais, parfois, je trouve le temps long, et je dois faire beaucoup d'efforts pour ne pas me laisser abattre.

La construction est un pacte entre des loups. Tout le monde couche avec tout le monde pour monter les prix et garder la « balloune » économique de l'industrie bien gonflée. LM Sauvé était la meilleure petite entreprise familiale dans le secteur de la maçonnerie au Québec jusqu'à ce qu'on l'écrase. J'en suis convaincu. Comment arriver à se relever et à continuer ?

Alors voilà. En m'enlevant Ottawa, La Capitale assurance m'a aussi fait perdre Montréal puisque les deux contrats étaient liés financièrement. Ceux que j'ai dénoncés sur la place publique ont continué de mener leurs affaires malgré tout, pendant que ma compagnie faisait faillite. Aujourd'hui encore, il y a beaucoup de ménage à faire chez LM Sauvé, mais je commence à me sentir libéré. La restructuration aura été longue et ma passion pour mon métier a pris toute une raclée. Mais je m'en remettrai. Par contre, le Québec, lui, n'est pas débarrassé des éléments qui le polluent, et c'est ça qui me tourmente encore.

Enquête et machinations

Lorsqu'Ottawa et Montréal nous ont échappé, les chantiers de La Baie se sont mis à piétiner. Cette perte majeure nous a ralenti financièrement au point où nous avons eu du mal à accomplir ces travaux-là aussi. Nous avons fini l'édifice La Baie de Toronto sur les chapeaux de roue. Au moins, La Baie a eu la courtoisie de nous laisser mener notre engagement à terme. Mais les choses sont allées très loin, puisque quand je suis arrivé à Toronto, il y avait des Italiens qui m'attendaient à l'aéroport pour me dire qu'ils me cas seraient les deux jambes et qu'ils détruiraient mon équipement si j'osais avoir des chantiers sur leur territoire... Ils m'ont amené jusqu'à l'hôtel pour que je comprenne bien leur avertissement. Ça ne m'a pas empêché de travailler, mais j'ai coulé mes échafaudages dans le béton pour éviter que des camions les démolissent.

Finalement, la mafia de Toronto n'a pas été si violente que ça. Elle avait quelqu'un du ministère du Travail ontarien sur son *payroll*. Elle le payait pour qu'il nous écœure sur la manière dont nous montions nos échafaudages. Il y avait tout le temps un inspecteur qui faisait irruption sur le chantier et qui ralentissait les travaux. La même chose se fait au Québec. Les inspecteurs ont le pouvoir d'arrêter un chantier quand ils le veulent. Ils peuvent débarquer à n'importe quel moment et s'ils se font graisser la patte, ils peuvent te faire vivre un enfer.

La mafia a joué un rôle considérable dans notre déroute. Pour moi, c'est clair : la Ville de Montréal est sous l'emprise de la mafia italienne.

Elle est en place depuis longtemps, bien avant que je ne l'aie constaté, et sait se rendre invisible. Quand la moindre brindille sort dans les médias, l'affaire est rapidement étouffée. On déplace des pions. Il y a des gens qui ont travaillé dur pour brouiller les pistes que j'ai données aux médias. Les journalistes ne le savent peut-être pas eux-mêmes et je ne voudrais pas les accuser à tort. Mais il existe une machine puissante pour les alimenter et les manipuler.

J'ai parlé de ce qui se passait à la Ville de Montréal un peu par accident. D'abord, Radio-Canada avait envoyé un journaliste pour me demander ce qui se passait. Pourquoi plus personne ne travaillait sur le chantier de l'hôtel de ville ? Est-ce qu'on avait fait faillite ? Puis, Marcel Parent m'a envoyé son directeur des communications, son *spin doctor* en chef. Il aurait fallu que je dise à tout le monde que la mafia était là-dedans, qu'il avait fallu que je paye pour être là.

Que je sois le premier à exposer les magouilles au grand jour.

Je ne l'ai pas fait pour préserver l'anonymat des gens impliqués dans l'histoire. Je n'aurais pas pu dire que j'avais payé une ristourne de trois pour cent à la mafia pour avoir mon contrat sans craindre des représailles.

Au fond, je me suis retrouvé pris au piège : j'étais soudainement obligé de prendre la parole, mais je n'étais pas encore prêt, à ce moment-là, pour le faire adéquatement. J'avais l'impression de me tenir seul en première ligne devant la mafia.

À ce moment-là, il aurait fallu que l'État intervienne sans attendre, qu'il y ait une enquête déclenchée sur-le-champ. Mais le gouvernement a préféré attendre. J'aurais aimé que le fait de prendre la parole ait servi à quelque chose de plus constructif, et je reste confus, encore aujourd'hui, quant à la portée de mon geste. Le gouvernement actuel achète du temps pour esquiver ses propres désastres politiques. Alors, rien ne bouge. On s'en tient aux conclusions de la commission Cliche pour faire croire que le problème a été réglé il y a longtemps. Or, la commission Cliche et la CECO (Commission d'enquête sur le crime organisé) n'ont pas réglé le problème : « Au Canada, certaines décisions prises par les différents niveaux de gouvernement démontrent clairement que ceux qui contribuent aux caisses électorales des partis sont

favorisés⁴. » Et c'est ce que fait le crime organisé. Les positions du parti par rapport à l'industrie de la construction peuvent difficilement bouger si elles sont dictées par la vieille garde libérale.

Tout au long des chantiers d'Ottawa et de Montréal, je collaborais déjà à l'enquête qui avait mené à l'opération Diligence. C'était déjà assez éreintant d'accomplir les travaux tout en contribuant à une enquête, mais j'étais désormais pris dans quelque chose de bien pire. C'était un poids accablant à supporter.

À ce moment-là, j'étais complètement perdu et au bout du rouleau. Je ne voyais plus d'issue. J'avais l'impression que toute la charge du nettoyage de l'industrie m'avait été attribuée et qu'il n'y avait pas beaucoup de monde pour m'appuyer dans ma démarche. Le déchaînement médiatique que j'ai subi par la suite aura au moins servi à me décharger de tout ce poids.

Des chantiers comme l'hôtel de ville sont complexes et difficiles, mais le degré de complexité et de difficulté est multiplié par cinq s'il faut s'entourer d'une bande de « louches » juste pour pouvoir toucher à une brique ! Si, en plus, il faut sauter de l'autre côté de la clôture pour essayer d'assainir l'industrie avec l'aide de policiers qui ne savaient même pas où étaient les Hells avant que je ne cogne à leur porte, ça devient pesant. La police n'avait ni les outils ni les informations pour retracer les motards. C'est fou. Jamais je n'aurais pu croire ça. Quand je leur ai parlé de l'implication de la mafia italienne dans la construction à Montréal, ils m'ont tout simplement dit qu'ils ne pouvaient rien faire pour moi. La mafia ne fait pas partie de la juridiction de la Sûreté du Québec, elle relève de la Gendarmerie royale du Canada.

Puisque j'étais parti pour tout raconter, je suis allé voir le chef de cabinet du maire. Je lui ai dit que le chantier allait bien, que nous avions un an d'avance, et, en passant, « le couvreur Bellini, de Toitures Trois Étoiles, est en partenariat avec Rizzuto ». Nous avions la mafia dans le rétroviseur et ça nous énervait un peu. Nous le lui avions déjà dit, trois ou quatre mois plus tôt. Il prétendait que ce n'était que des cancons et que nous n'avions pas à nous inquiéter. Là, je revenais à la charge, tout à fait sûr de ce que j'avais. Quand je lui ai demandé ce qu'il ferait pour

nous aider, il m'a simplement répondu : « On est en pleine campagne électorale, je n'en reviens pas que tu viennes nous dire ça maintenant. As-tu des preuves au moins ? »

J'avoue que je suis resté sans voix.

Le crime organisé est profondément enraciné dans le domaine de la construction. Des politiciens d'allégeance libérale et conservatrice fonctionnent de cette façon depuis de nombreuses années. L'argent directement issu des firmes de génie-conseil et du crime organisé s'en va droit dans les caisses des partis politiques pour les campagnes.

Le modèle économique de l'industrie de la construction au Québec est inspiré du *modus operandi* de l'industrie fromagère. Il y a eu une hausse incroyable des prix du fromage au Québec au cours des dernières années. Ça s'explique simplement. On a regroupé quelques producteurs sous la bannière de l'Association des producteurs, on a créé un conseil d'administration de trois ou quatre personnes qui font fluctuer les prix comme ils l'entendent. Ce modèle-là a été adapté à la construction, de façon à instaurer la paix entre les gros joueurs. Puis, le *Fabulous Fourteen* est né dans le silence avec son modèle d'affaires sicilien. Si tu as besoin d'un contrat, tu vas voir ton parrain italien et, en échange de sa protection, tu payes et tu offres un service.

Je l'ai fait avec Renda.

Même si c'est une quasi-norme dans le domaine et que les exemples d'entrepreneurs dans la même situation que moi abondent, je m'en veux encore aujourd'hui. D'ailleurs, les propos à ce sujet du sergent Lorie McDougall, de la GRC, recueillis dans *Mafia Inc.*, n'ont rien de rassurant : « Selon lui, de nombreux entrepreneurs en construction devaient eux aussi payer un "pizzo", soit une commission équivalant à cinq pour cent de la valeur des contrats⁵. »

Renda m'avait demandé quarante mille.

Il m'est difficile de me pardonner d'être allé voir Renda sur un coup de tête cet après-midi du printemps 2007. Si tout ça était à refaire, je ne sais pas comment je m'y prendrais. Avec tout le bagage que j'ai maintenant, je n'agisrais sans doute pas de la même façon. À cette époque, je cherchais à plaire, à ne pas décevoir, à accomplir un devoir. Envers qui ? Peut-être envers mon

père. Je voulais un chantier qui soit un beau symbole pour lui montrer ce que je pouvais faire, qu'il le voie et qu'il soit fier. Je voulais qu'il considère que j'étais digne de sa compagnie. Je ne crois pas avoir réussi en empruntant cette voie. J'étais fier d'avoir fini Saint-James contre vents et marées. Mais est-ce que j'étais amoureux à ce point du balcon du général de Gaulle ? Non.

La naissance du *Fabulous Fourteen*

C'est un membre d'une des familles italiennes bien connues à Montréal qui m'a avoué que plusieurs entrepreneurs s'étaient réunis secrètement dans la maison d'un des parrains de la mafia montréalaise pour parler du malaise de l'industrie de la construction et du mal causé par le manque de chiffres cohérents. Autrement dit, les prix étaient trop bas selon eux. Il fallait que les acteurs s'en tendent. Comme c'étaient les payeurs de taxes qui écoperaient de la facture, ils jugeaient inutile de se faire compétition entre eux. Il valait mieux conclure des ententes mutuelles pour se distribuer les contrats, chacun leur tour, et augmenter les prix selon le bon vouloir de chacun. Ils ont d'abord installé leur modèle d'affaires dans le secteur du génie civil, parce que c'est là qu'il y a le plus d'argent qui roule et parce que ces grosses firmes ont un mot à dire sur qui obtient les contrats. De cette façon, il serait plus facile d'exporter le modèle à tous les autres secteurs.

Quand j'ai fait mon entrée dans la maçonnerie, je trouvais que ces histoires de *Fabulous Fourteen* sentaient les mythes et légendes. Je n'ai pas joué le jeu des prix arrangés. Je les ai descendus pour rafler le marché. Mon modèle économique était basé sur la performance et la qualité à bas prix. Je cherchais à être compétitif. Pour moi, le business n'est pas une affaire de fourberies politiques. Mais non, il y a un système en place qui ne permet pas la simple droiture.

Nous avons essayé, pour l'obtention du chantier de l'hôtel de ville, d'emprunter le bon chemin. J'avais rencontré directement Stéphane Forget⁶. Je l'avais invité sur le chantier de La Baie à Vancouver. Je voulais qu'il voie nos installations et la qualité de notre travail. Il a trouvé notre site génial. L'image de l'édifice imprimée sur les toiles permettait de garder le paysage urbain

intact pendant la restauration. Il a beaucoup apprécié cette innovation. Mais ce n'était pas suffisant. Varin s'était attaché à persuader le maire de Montréal-Nord, mais ce n'était pas suffisant. Si nous n'avions pas frappé à la porte des Italiens, jamais nous n'aurions obtenu le contrat.

On réalisera peut-être un jour l'ampleur des scandales qui ternissent la politique municipale.

Dans la construction et la déconstruction d'intrigues, je crois que Pierre Reid, l'ancien Contrôleur Général est une personnalité intéressante. Il a été impliqué dans des vérifications abusives de courriels de fonctionnaires et relevé de ses fonctions en avril 2011. Pierre Reid est venu me voir pour savoir si j'étais prêt à aller voir la police pour parler de la présence de la mafia. Je l'avais fait pour les Hells et j'avais commencé à leur parler aussi de la mafia. Mais, comme je l'ai dit, la Sûreté du Québec était incapable de mettre sur pied une enquête crédible sur la mafia. Ce n'était pas par manque de volonté, au contraire; ils auraient bien voulu s'approprier ce dossier. Ce n'est pas arrivé.

Pierre Reid est donc venu pour savoir ce que je comptais faire de ce que je savais. Je m'interroge sur les motifs d'une telle démarche...

Ensuite, Bellini a fini la job sans nous. C'était ce qu'il voulait et il a gagné. C'est donc lui qui a terminé le contrat, alors qu'à la base, sa candidature avait été rejetée pour manque d'expertise.

La capitale de la tolérance

Montréal est une ville fascinante, intense, et d'un profond magnétisme. La douce chaleur de son mois de juillet témoigne de la chaleur humaine de ses habitants. Six mois par année, on gèle, on se cache, on hiberne. Les six autres mois, on se dépêche de parler et de sortir. Montréal est une ville passionnante, pleine, abondante de diversité, incomplète, éclatée, éclectique, chaleureuse. Il y règne une joie de vivre mêlée de douceur. C'est une ville vibrante avec une énergie unique, non seulement en Amérique, mais dans le monde entier. Mais quelle indulgence ! Je ne sais pas si c'est l'hiver qui nous calme, qui nous prend de l'énergie, mais nous sommes d'une telle passivité !

La mairie de Montréal devrait faire l'objet d'une enquête. Son long règne est entaché de scandales et les citoyens ne sont pas dupes, ils sont simplement trop tolérants.

Il reste donc du ménage à faire. Mais l'enjeu ne se réduit pas à la métropole. Il touche toutes les régions et tous les paliers gouvernementaux. Charest a fait le pari d'ouvrir maints chantiers pour relancer l'économie avec l'espoir que, quand viendra le temps de déclencher des élections, les gens auront oublié les scandales et le remercieront pour les nouvelles infrastructures. Des infrastructures qu'ils auront payées trop cher et qui ne constituent même pas un début de développement durable. Quant au Parti québécois, il tente de maintenir la nouvelle dans l'actualité, de ne pas perdre le fil du scandale afin de donner une chance aux Québécoises et aux Québécois d'enfin faire la lumière sur ces allégations s'il accède au pouvoir. Les allégations de collusion qui planent sur les élus de Boisbriand, de Mas couche, de Laval et de Montréal rendent de plus en plus plausible la cohésion entre le crime organisé, la construction et la politique.

Et puis, au milieu de tout ça, il y a des entrepreneurs comme moi, qui ont exploré l'industrie d'un bout à l'autre, qui ont vécu des choses incroyables et qui sont laissés à eux-mêmes pour remettre leur industrie ou leurs entreprises sur pied. Ce n'est assurément pas l'État qui me donnera un chantier demain matin pour que LM Sauvé ait de nouveau le vent dans les voiles. Bien au contraire, on voulait m'enlever mes licences sans raison ! C'est moi seul qui ai épongé les pertes de Saint-James. Quand le gouvernement a finalement accepté de contribuer un peu, l'église a tout gardé pour elle et personne n'a rien dit. Il y a des sous-traitants qui ont fait des faillites personnelles. Personne n'est intervenu pour que l'église fasse une redistribution équitable de l'argent.

Combien de matins me suis-je levé avec l'envie de baisser les bras, de faire autre chose ? Parce que tout ça me semble souvent sans issue. Pourtant, des solutions, il y en a. Des gens de bonne volonté, il y en a aussi. Sans doute faut-il remonter à la source du problème pour mener à bien le combat.

Peut-être que j'aurais dû arrêter le chantier de Saint-James quand j'ai vu ce qui se tramait. Peut-être que j'aurais dû arrêter

Ottawa et Montréal avant de couler. Juste ça : arrêter. J'ai passé outre ma conscience et ma morale et j'ai vécu dans la honte. Quand j'ai voulu me racheter, on m'en a empêché. J'aurais aussi pu tourner ma langue sept fois dans ma bouche. Si j'avais appris à me taire et à fermer les yeux, qui sait où j'en serais aujourd'hui ? Si j'avais été indifférent à la morale et à la justice, peut-être aurais-je pu éviter la faillite et profiter des prix gonflés à l'hélium collusoire ?

Quand je repense à cette histoire et à comment elle s'est terminée, je suis découragé. Les motards sur le perron de l'église sont contents parce que j'ai reçu un bon coup de pied au derrière. Les politiciens au pouvoir s'en lavent les mains. Les municipaux de Montréal ont enterré Marcel Parent, puis Zampino, et le maire se maintient au-dessus de la mêlée.

À mon modeste avis, la stratégie de Jean Charest, qui consiste à circonscrire les enquêtes au niveau de la police, a deux buts. En évitant une commission d'enquête publique, le gouvernement garde un contrôle sur les démarches. En les remettant entre les mains des policiers, il s'assure d'étirer en longueur les enquêtes, jusqu'à ce que la nouvelle s'épuise et que les gens en aient vraiment assez d'entendre parler de l'industrie de la construction.

-
1. Ce n'est qu'à l'automne 2010 que Normand « Casper » Ouimet, recherché depuis dix-huit mois, a finalement été capturé par les policiers.
 2. Rapport cité dans André Cédilot et André Noël, *Mafia Inc.*, Montréal, Éditions de l'Homme, 2010, p. 194.
 3. André Noël, « Le mafioso qui ne voulait pas attirer l'attention », *Cyberpresse.ca*, 22 mai 2010.
 4. André Cédilot et André Noël, *op. cit.*, p. 194.
 5. *Ibid.*, p. 345.
 6. Stéphane Forget a été directeur de cabinet du maire et du comité exécutif de la Ville de Montréal.

Conclusion

Toutes les histoires

Il y a plus de cinquante ans, un autre Paul Sauvé – premier ministre du Québec sous la bannière de l'Union nationale – demandait une commission d'enquête publique sur le milieu de la construction. Dans les années 1970, la commission d'enquête sur l'exercice de la

liberté syndicale dans l'industrie de la construction, plus communément dé signée sous l'appellation de commission Cliche, révélait d'inquiétantes affiliations entre la FTQ et le crime organisé. Mon père était de tradition libérale, et il arrivait souvent que des politiciens comme John Parisella, Robert Bourassa, Jean Chrétien ou Pierre Elliott Trudeau viennent lui demander conseil. J'ai même déjà vu Gérald Tremblay lui quémander un poste de dé légué ! Je ne peux pas nier qu'à ce moment de l'Histoire, nous avions les moyens de crever l'abcès de l'industrie de la construction. Malheureusement, la plaie n'a pas été nettoyée et l'infection s'est propagée. Les mesures adoptées à l'époque sont aujourd'hui obsolètes et la volonté politique n'y est plus. L'industrie vit une période de crise tellement aiguë que « construction » et « collusion » sont devenus synonymes. Alors que la direction de LM Sauvé se transmet tait sur trois générations, l'industrie s'enracinait dans le terreau fertile de la corruption.

On m'a souvent accusé d'avoir rompu avec la tradition libérale de ma famille en me reprochant de ne pas être comme mon père. À la fois désapprobatrices et pleines de regret, des remarques comme celles-là ont alimenté un profond sentiment de culpabilité chez moi. Mon père a réussi, c'était un bon libéral, il était de bon conseil et faisait ce qu'on lui demandait de faire. J'ai reçu un précieux héritage de ma famille, ce qui ne m'a pas empêché de vouloir y apporter ma touche personnelle et mes couleurs. Le témoignage que j'ai livré dans ces pages montre comment, à mon avis, j'ai échoué.

Je suis aux prises avec une compagnie démembrée que je dois nettoyer et restructurer. Chaque jour, je me lève et j'essaie d'aller

de l'avant. C'est un dur combat, car je connais les faits. Je reconnais les erreurs que j'ai moi aussi commises. Je crois fermement que mon histoire n'est pas unique et qu'elle manifeste la gravité d'une situation qui n'est pas strictement personnelle. La bataille quotidienne à laquelle je me livre se résume à surmonter les difficultés et les épreuves, à continuer à y croire et à pardonner les gestes passés. À comprendre, aussi, que l'humanité n'est pas sans faille et à accepter mes bévues.

Le plus triste, c'est qu'au cours de la dernière année, j'ai surtout touché à la brique du Manitoba. Ce n'est pas qu'elle soit laide, mais la brique d'ici est différente. Elle a une valeur symbolique beaucoup plus importante à mes yeux. Comme si chaque pierre constituait un maillon de notre mémoire collective. Comme si l'âme de la nation québécoise reposait dans notre architecture et qu'en caresser la pierre éveillait en moi le sentiment d'appartenir à un projet qui me dépasse. Restaurer notre patrimoine est un acte en deux temps : protéger aujourd'hui notre passé pour le léguer au futur.

Faire autrement

Condamner Ouimet ou tuer Rizzuto n'a rien arrangé à l'état actuel de l'industrie de la construction. La corruption n'est pas l'affaire de quelques individus, c'est un cancer généralisé. Il faudrait d'abord instituer une commission d'enquête sur les pratiques du milieu pour ensuite réformer la plus grande partie du système en place.

Bien sûr, ce n'est pas sexy de parler des barrières tarifaires qui favorisent la collusion. Les Québécoises et les Québécois sont si fiers de se définir selon une tradition social-démocrate qu'ils ont appris à respecter des institutions pseudo-gauchistes, bien qu'elles aient perdu leur caractère progressiste. On voudrait circonscrire au particulier, ne pas reconnaître que la corruption est un système. Alors, réfléchir sur l'industrie pour faire le ménage, la libérer de ses parasites, prendre des mesures pour permettre à d'autres industries de se libérer aussi et permettre aux contribuables de respirer, ce n'est pas vendeur. Pourtant, nos institutions maintiennent l'utopie économique de l'industrie avec des barrières tarifaires qui favorisent les pratiques malhonnêtes.

En fait, ces pratiques sont si courantes qu'elles tiennent du réflexe.

Je me rappelle avoir fait des travaux chez une personne haut placée à la CCQ; elle avait demandé à payer en argent comptant. Ce n'était pas une somme très élevée, je l'admets, mais, en vertu du poste qu'elle occupait, c'était incroyable. Je ne pense pas qu'elle voulait mal faire, elle n'a peut-être même pas réfléchi une minute à la portée de son geste. Néanmoins, comment justifier qu'une employée de la CCQ désire payer pour ses travaux en liquide alors que cette instance est censée lutter contre le travail au noir ?

S'il n'en tenait qu'à moi, la CCQ serait abolie. Elle a failli à ses objectifs. Ses liens avec la FTQ ne lui permettent pas d'œuvrer en toute objectivité pour la surveillance et l'encadrement de l'industrie. Son emprise sur le taux salarial jumelée aux cotisations exigées des employeurs comme des employés contribue au travail non déclaré et à la fausse facturation. Un employeur peut sauver jusqu'à cinquante pour cent du salaire d'un employé s'il le paie en liquide. L'employé n'y verra pas d'inconvénient puisque cette pratique lui évite de payer des cotisations excessives qui grugent plus de la moitié de son salaire. Ainsi s'envolent près d'un milliard de dollars par année en évasion fiscale.

La machine est corrompue, le modèle d'affaires est biaisé. L'État fournit un cadre et les mieux nantis pigent dedans. Qu'arriverait-il si on contrecarrait le modèle d'affaires en agissant de manière responsable ? Serait-il possible de poser des gestes concrets, avec une grande conscience, afin de livrer à l'avenir une nouvelle perspective de développement ?

Le Québec a le complexe de la réussite. Une vague culpabilité judéo-chrétienne enfouie dans notre inconscient collectif. En une génération, nous sommes passés de la croyance religieuse et ses valeurs à la foi en le Fonds de solidarité et les cartes de crédit. Nous avons oublié en chemin la valeur humaine, la nature, le respect de soi et des autres. La valeur économique a pris le dessus sur les valeurs morales.

L'admiration pour les syndicats est toxique parce qu'elle nous plonge dans une forme de passivité dangereuse. Le Fonds de solidarité de la FTQ est une bonne chose, certes, mais est-ce que

la FTQ pourrait agir de façon moins agressive ? Pourrait-elle se contenter de jouer son rôle de syndicat ? Il y aurait lieu de revoir tout le système syndical au Québec afin d'en faire un meilleur outil pour les travailleuses et les travailleurs. La mainmise des syndicats sur l'embauche de la main-d'œuvre leur confère une influence néfaste qui encourage l'exclusion, l'intimidation, le maraudage et la violence sur les chantiers.

Si nous acceptons de voir les choses en face pour nous donner la possibilité de faire autrement, le Québec pourrait être un modèle de réussite en Amérique. Nous avons tout pour l'être : des institutions financières solides, des ressources naturelles à profusion, un tissu économique diversifié, deux langues officielles, une culture effervescente. Nous pourrions favoriser l'accessibilité des études ou réinvestir dans le système de santé, pourquoi pas ? Ce n'est pas si difficile. Il n'y a qu'à repenser notre façon de gérer les fonds publics. Le Québec est une province très riche, mais elle reste cloîtrée dans un pays trop grand pour elle. L'indépendance apporterait une grande liberté financière aux Québécois et permettrait d'éliminer un niveau d'imposition et de taxes. L'indépendance, ce n'est pas seulement une libération, c'est aussi une responsabilisation. La nation distincte et ses artistes sont un stéréotype insuffisant. Une définition identitaire par la négative ne constituera jamais un projet réellement rassembleur, parce qu'il exclut au lieu d'inclure. Un grand ménage dans les finances serait une bonne plate-forme pour l'indépendance.

Il faut se prendre en main.

En observant le gouvernement Charest, je constate que nous sommes bien loin de cette responsabilisation. Aucun gouvernement n'a agi avec autant d'hypocrisie depuis l'époque de Taschereau. Il est impossible de continuer sur cette lancée. Enfin oui, c'est possible, c'est même souhaitable pour une petite minorité, celle qui finance la caisse électorale du parti. Mais la majorité de la population souffre de cette gouvernance.

Ce ne sont pas seulement les liens d'amitié entre un motard et le vice-président de la FTQ-Construction qui me dérangent, ni les liens entre un ministre et une firme de génie-conseil, ni les séjours d'élus municipaux sur le yacht d'un entrepreneur. Mais l'hypocrisie

avec laquelle on impose des projets sans considérer les conséquences et les coûts pour la population me hérissent.

Il faut remettre au pouvoir quelqu'un qui a une vision et une passion pour le Québec, quelqu'un qui a du cœur.

Le Parti libéral que j'ai connu durant mon enfance n'existe plus. Les Robert Bourassa, Paul Desrochers et consorts avaient leurs défauts, mais ils étaient humains. Je ne vois plus la valeur humaine dans le parti de Jean Charest : je vois la catastrophe.

J'ai été élevé dans la ouate, durant cette période de l'histoire du Québec où l'argent coulait à flots dans la construction avec des grands chantiers comme le Stade olympique et les grands barrages hydroélectriques. C'était aussi la période de la commission Cliche, qui, au mieux, a couvert le malaise de l'industrie de la construction et, au pire, l'a accentué. Quand je croisais monsieur Bourassa à la piscine du centre sportif et qu'il essayait de justifier Meech, j'avais envie de lui dire que sa neutralité avait tué l'âme du Québec. Quand je repense à Tremblay et à ses grappes industrielles¹ ! Selon moi, les libéraux de Bourassa jouaient du piccolo.

Après cette période, le Parti libéral a eu besoin d'une restructuration, d'un nouveau chef. Gérald Tremblay était pressenti, mais il était loin de faire l'unanimité. L'avocat Marc-André Blanchard, avec l'aide de John Parisella et sous les conseils d'Eddie Goldenberg à Ottawa, devait trouver du sang neuf. Jean Charest, quant à lui, se cherchait, incapable de prendre le pouvoir au fédéral. Mais, par le truchement de Desmarais et sous la pression des Cantons-de-l'Est, il a été nommé chef : on a créé un monstre. Jean Charest, c'est de la politique sur mesure pour les grosses entreprises, un Katy Perry version politique. Même la vieille garde libérale n'en peut plus de lui.

Un jour ou l'autre, par contre, la bulle devra être crevée. Il y a un seuil au-delà duquel elle ne peut plus se gonfler et qui correspond à la capacité d'absorption des coûts. Ma génération est la première à ne rien laisser en héritage à celles qui suivent, sinon le prix de la dilapidation des ressources et la charge de notre endettement. Ce que nous léguons à nos enfants et à l'Histoire, en continuant ainsi, c'est le prix de notre folie, d'un capitalisme pur et dur qui ne se formalise pas de détruire le bien

commun au profit d'une minorité. Nous avons hypothéqué l'avenir par notre laisser-aller.

Une déréglementation de l'industrie la soulagerait de son poids bureaucratique. Commencer par une enquête publique permettrait de déterminer ce qui s'est passé, de reconnaître nos torts. Des gens se feraient arrêter. D'autres se retrouveraient en prison ou, à tout le moins, devant les tribunaux. D'une manière ou d'une autre, une commission d'enquête installerait des cadres procédural et judiciaire. Car si l'on déréglementait le marché sans procéder à un véritable nettoyage, les mauvaises personnes bénéficieraient des aménagements. Ces gens ont tellement fait d'argent en utilisant le système qu'ils pourraient facilement acheter ou tuer la concurrence. Cela aurait pour résultat de créer des mégagroupes dirigés par le crime organisé, mais sans barrières tarifaires. Par contre, si l'on se débarrassait des mafieux qui prolifèrent dans le cadre bienveillant fourni par l'État, on pourrait modifier les façons de faire, et les barrières tarifaires deviendraient caduques.

Changer la loi R20 pourrait aussi empêcher la collusion. En rétablissant un système concurrentiel, axé sur la compétition, les prix ne seraient plus arrangés. Ils seraient soumis aux lois du marché. Assouplir les lois permettrait d'assainir les mœurs, les prix s'ajusteraient naturellement au lieu d'être soutenus artificiellement. L'industrie de la construction n'est pas basée sur la performance, mais sur un mot d'ordre : travailler le moins possible dans les meilleures conditions possibles. Bien entendu, en modifiant la loi, les meilleurs employés iraient chez les employeurs qui offrent les meilleures conditions de travail. Ils ne seraient plus dans un régime d'égalité, parce que c'est utopique : ils ne sont pas égaux. Certains feraient plus d'argent que leurs patrons parce qu'ils le mériteraient. Les moins performants seraient rémunérés en conséquence. La base salariale crée des inégalités et des frustrations, parce que les employeurs sont limités par des bases tarifaires réglementées par l'État.

Changer la loi permettrait aussi d'ouvrir le marché, voire de démanteler les monopoles établis dans chaque secteur. Les entrepreneurs qui auraient suffisamment économisé pour acheter des pièces d'équipement pourraient se tailler une place de choix sur le marché. Cela aurait pour effet de créer de la concurrence et

des PME. Il faut absolument ordonner le marché pour contrer les cartels. Il y a une toxicité dans l'industrie contre laquelle il faut s'immuniser.

En ce qui concerne mon propre secteur d'activités, un centre de formation en maçonnerie serait utile. Un centre où les gens viendraient choisir les matériaux, où les consommateurs s'initieraient à l'art de la pierre afin que la maçonnerie redore son blason. Une partie des profits générés pourrait servir à revitaliser l'industrie et à lui redonner ses lettres de noblesse. Il s'agirait de s'assurer une main-d'œuvre qualifiée et de créer un marché plus compétitif. Voilà ce que je visais avec mes chantiers-écoles. Si j'avais pu rafler une assez large part du marché pour devenir un leader de la maçonnerie, exporter notre expertise et acquérir une licence pour travailler sur de grandes cathédrales, j'aurais aimé réinvestir dans la formation. J'avais tout le bagage requis pour y parvenir. J'étais passionné par la transmission du savoir de la truelle. Je voulais céder les rênes de l'entreprise pour me vouer à l'enseignement. J'ai presque réussi à fonder mon propre centre de formation. Le projet a malheureusement été abandonné à cause des troubles financiers à Saint-James.

Sortir vivant

J'ose espérer que ce livre me soulagera du poids de ma propre expérience. Révéler mon parcours m'aura permis de faire le point sur la lourdeur excessive des paradoxes qui m'habitaient.

J'ai perdu ma passion pour les roches dans ces tribulations. C'est épouvantable parce que j'adorais ce métier. J'ai eu la chance de goûter à la liberté dans la maçonnerie ailleurs qu'au Québec. Mais, dans ce Québec que j'aime, je vois l'injustice se répéter quotidiennement.

Par ailleurs, j'ai senti une certaine résistance de la part des autres à admettre la véracité de mon récit, surtout au début.

C'était une grande frustration parce que cette réalité m'apparaissait évidente. Pendant longtemps, j'ai eu l'impression de lutter seul. C'est moins vrai aujourd'hui. L'opinion publique a changé, les gens se posent des questions.

La faillite de notre PME familiale m'a porté un dur coup. Je n'ai plus le droit de pratiquer ma profession parce que ma compagnie

a failli financièrement. En effet, la loi prescrit qu'on ne peut détenir une société pendant une période de trois ans lorsqu'on a déclaré faillite. Ailleurs au Canada, je peux continuer mes chantiers, mais pas ici. C'est une loi provinciale.

Je ne peux pas dire que je suis fier ou content d'avoir été obligé de placer une de mes sociétés sous la protection de la Loi sur la faillite. Mais je n'avais pas le choix. Il n'était plus possible de continuer. J'ai été terrassé par ces pertes majeures, survenues au même moment.

Mais le pire a été le sentiment de me faire enlever ma dignité.

Encore aujourd'hui, je sens qu'on m'empêche d'accomplir la seule chose que je sais faire. À première vue, l'obsession de rester au Québec malgré tout peut sembler ridicule. À Toronto, j'aurais le loisir de travailler sans me battre. Les gens qui nous engagent là-bas ont des sociétés solidement cotées à la Bourse. Ce sont des présidents de banque à la retraite, des gros noms du secteur des affaires; je n'aurais aucune difficulté à me trouver des contrats très payants. Cependant, je continue de lutter parce que c'est ici que j'ai envie de gagner mon pain. Même s'il faut que je me rende malade.

Il y a eu des moments où il n'y avait plus de direction claire dans ma vie.

Je carburais aux gros chantiers, planais à trente mille mètres d'altitude, et je savais qu'il y avait encore un paquet de projets à venir, mais je n'y croyais plus. Puis, un jour, j'ai vécu l'événement le plus incroyable et émouvant qui soit. C'était le jour de ma fête. Ma fille est venue me voir et m'a donné une médaille en plastique avec une souris dessus. Elle m'a dit : « Ça, papa, c'est la médaille du courage. » Ouf ! Je ne savais pas quoi dire. La compagnie était en faillite, je passais aux nouvelles tous les jours et ma fille m'offrait la médaille du courage !

La Terre s'est arrêtée de tourner ! J'ai gardé sa médaille et tous les matins je la regarde, ça me remonte le moral. C'était un geste tellement pur.

J'en suis rendu à un point où mon seuil de tolérance envers toute l'hypocrisie relative à l'industrie de la construction est nul, à zéro. Je n'ai plus de patience, et je ne m'en cache pas. Avant,

j'aurais pesé mes mots; aujourd'hui, non. J'ai du mal à m'imaginer quelle sera la portée de ce témoignage.

Je souhaite vivement que le Québec se réveille de sa léthargie.

Travailler la roche me manque. Pour moi, toute la richesse des monuments architecturaux réside dans ce qu'elle a de vivant, de parlant. Chaque roche porte son histoire. On découvre, en chacune d'elles, notre rapport au passé et au réel. Lorsque l'on est prêt à mutiler la pierre des bâtiments historiques au profit d'une industrie corrompue, c'est notre mémoire collective qu'on donne aux vautours. Aujourd'hui, j'espère agir concrètement. M'inspirer de mon métier pour passer à une autre étape et construire un édifice plus humain. Il n'y a pas de miracle. Il y a seulement une succession de petits gestes qui sont miraculeux.

Quand ils sont là, il faut en profiter.

-
1. Regroupement d'entreprises d'un même secteur industriel d'une région géographique donnée. Les grappes industrielles favorisent la sous-traitance, la collaboration entre entreprises et la création de PME. Or, si le secteur industriel en question s'effondre, économiquement parlant, c'est l'économie de la région en entier qui en souffre. On peut penser à Boisbriand, par exemple, où la fermeture de l'usine GM a porté un dur coup à l'économie locale.

Table

Prologue – À plus petite échelle

Introduction – Le prix le plus bas fait loi

Chapitre 1 – Généalogie d'une petite entreprise québécoise en construction

Chapitre 2 – SNC-Lavalin : la machine de guerre pancanadienne

Chapitre 3 – L'ampleur du rêve : réfection de l'église unie Saint-James

Chapitre 4 – Prendre son essor : le pacte avec les motards

Chapitre 5 – Le parlement d'Ottawa : par amour du défi

Chapitre 6 – Un Sauvé en comité parlementaire

Chapitre 7 – Montréal, la Sicile du Québec

Conclusion – Toutes les histoires



version ePub produite par
orisma édition numérique

« Nous avons découvert un univers clandestin et bien enraciné, d'une ampleur insoupçonnée, néfaste pour notre société aussi bien sur le plan de la sécurité et de l'économie que sur celui de la justice et de la démocratie. »

- Rapport de l'Unité anticollusion présidée par Jacques Duchesneau

Quand Paul Sauvé débute sa carrière, l'industrie de la construction est florissante, mais déjà, la collusion et les malversations politiques font partie des règles du jeu. Au temps du rapport Cliche, le gouvernement avait à l'évidence manqué de poigne et le grand nettoyage restait à faire.

Fausse facturation, lobbyisme illégal, financement des partis politiques, crime organisé en lien avec la mafia : dans ce témoignage choc, Paul Sauvé dresse le portrait accablant d'une industrie devenue encore plus malsaine. L'entrepreneur, qui reconnaît s'être lui-même prêté un temps à ces jeux dangereux, l'affirme sans hésiter : « Il est impossible aujourd'hui de faire de la grosse construction au Québec sans entretenir des liens douteux. »

Les Québécois ne le contrediront pas. Eux qui ont réclamé des mois durant une commission d'enquête à un gouvernement Charest peu empressé semblent convaincus que le système entier est corrompu.

Paul Sauvé, lui, le sait.



Paul Sauvé a succédé à son père à la tête de l'entreprise familiale, qu'il a fait prospérer en obtenant de prestigieux contrats, dont celui de la réfection du parlement d'Ottawa. Il a commencé avec fracas son combat contre la corruption en dénonçant le noyautage de son entreprise par les Hells Angels.